



حزب التقدم والاشتراكية
Parti du Progrès et du Socialisme



Programme Economique & Sociale

7^{ème} congrès national

les 21-22-23 avril 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION : REFERENTIEL ET PROJET DE SOCIETE DU PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME..

PREMIERE PARTIE : UN BILAN MITIGE..

I. UNE MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE DÉFAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT :

I.1 Phénomène économique et géopolitique planétaire :

I.2 Les intérêts du grand capital :

I.3 Les limites de l'ajustement structurel :

I.4 L'intégration du Maroc dans l'économie mondiale :

II. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE PRÉCAIRE :

II.1 La maîtrise relative des équilibres macro-économiques :

II.2 La dégradation du déficit budgétaire :

II.3 Insuffisance des investissements productifs :

II.4 Les privatisations : impact limité sur l'économie :

a- Quelques résultats quantitatifs des privatisations au Maroc :

b- succès financier mais impact limité sur l'économie :

II-5 Une situation sociale inquiétante :

a- Conditions de vie précaires :

b- Un chômage structurel :

c- Couverture sociale réduite :

d- Le fléau de l'analphabétisme :

e- L'enseignement : des progrès insuffisants :

f- Dysfonctionnements de la santé :

g- Dégradation de l'écosystème :

II-6- La marginalisation du monde rural :

DEUXIEME PARTIE : UNE STRATEGIE VOLONTARISTE DE CROISSANCE, RICHE EN EMPLOIS DECENTS ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT.

I. LES GRANDS TRAVAUX AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI.

II. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL :

II-1- secteur céréalier :

II- 2- le secteur de l'élevage :

II-3 –Le devenir rural :

III. LE REDRESSEMENT DE LA PÊCHE MARITIME :

IV. QUELQUES MESURES DE POLITIQUE INDUSTRIELLE :

IV-1. Bref diagnostic de l'industrie manufacturière au Maroc :

IV-2. Le Plan Emergence : intérêt et limites.

a- Un Plan ambitieux.

b- Une évaluation critique.

IV-3- Mesures à caractère transversal :

IV-4- Mesures sectorielles.

a – Industrie textile.

b – Agro-industrie.

c- L'industrie mécanique, électrique et électronique :

V. L'ARTISANAT : UN LEVIER DE CROISSANCE ET UN GISEMENT D'EMPLOI :

VI. LE TOURISME : RÉUSSIR LA VISION 2010 :

VII. INSTAURER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE GARANTISSANT LES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET HUMAINS :

VII-1 La promotion des moyens de communication comme moyen de développement économique et régional.

VII-2 La sauvegarde de l'environnement pour garantir un développement durable.

VIII- UNE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES.

VIII-1 Sécuriser l'approvisionnement de nos concitoyens en eau potable.

VIII-2 Veiller à la diversification des sources de l'énergie.

IX- UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

IX-1 Les divers fonds d'investissement :

IX-2 le rôle des Institutions Financières et l'Épargne institutionnelle :

IX-3 La Bourse des valeurs de Casablanca (BVC) :

IX-4 Le Budget :

IX-5 Quelques propositions en vue d'améliorer la capacité de financement (amélioration du taux d'épargne et du taux d'investissement) :

IX-6 Pour une réforme fiscale globale :

X- POUR UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ :

X-1 Quelques propositions en vue d'une meilleure contribution du secteur public au développement humain.

X-2 Amener le secteur privé à être plus entreprenant et à devenir socialement responsable :

TROISIÈME PARTIE : UNE POLITIQUE ACTIVE D'INTEGRATION SOCIALE..

I. EDUCATION ET FORMATION : LES OUTILS DU PROGRÈS ET DE LA PROSPÉRITÉ :

I-1-Lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance :

I-2 Réhabiliter l'École nationale :

I-3 La gouvernance du secteur de l'éducation :

I-4 Les problèmes de financement.

I-5 L'Enseignement Supérieur :

I- 6- La Recherche Scientifique.

II. FAVORISER L'ENTRÉE DU MAROC DANS LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR :

III. UNE CULTURE LIBÉRÉE DES CLICHÉS RÉDUCTEURS ET OUVERTE SUR L'AVENIR :

IV. PRINCIPAUX OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE SANITAIRE AU MAROC :

V. L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES : UNE OBLIGATION NATIONALE :

V-1 Le diagnostic :

V-2 Recommandations et suggestions :

a- La gestion de l'handicap :

b- La prévention de l'handicap.

c- Des mesures fiscales au bénéfice des handicapés.

VI- UNE POLITIQUE D'HABITAT QUI PRÉSERVE NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET RÉPOND AUX BESOINS DE LA POPULATION.

VII- CONSOLIDER LA MARCHÉ DU MAROC VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.

VIII- LES ENJEUX DU SPORT.

VIII-1 Un potentiel considérable mal valorisé :

VIII-2 La réforme du secteur.

IX- LA DIASPORA MAROCAINE :

IX-1 Politique migratoire et marché du travail :

IX-2 Actions en direction des RME :

IX-3 Une politique d'immigration :

X- COMPTER SUR SES PROPRES FORCES : MOBILISATION POPULAIRE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

QUATRIÈME PARTIE : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN..

I. RÔLE DE L'ÉTAT ET NATURE DE SES RELATIONS AVEC LES AUTRES INTERVENANTS ;

II. LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION :

II-1 Le développement de la déconcentration :

II-2. La valorisation des ressources humaines :

II-3. Le développement de l'efficacité et de l'efficience de l'Administration :

III. LA PLANIFICATION :

IV. LA RÉFORME DE LA JUSTICE : UNE RÉCONCILIATION ENTRE LA JUSTICE ET LES CITOYENS : Erreur ! Signet non défini.

IV-1 Les données du problème :

IV-2 Les exigences de la justice :

CONCLUSION..



REFERENTIEL ET PROJET DE SOCIETE DU PARTI DU PROGRES ET DU SOCIALISME

1 – Le référentiel du PPS trouve sa source dans les valeurs du socialisme, valeurs d'égalité, de liberté réelle, de démocratie dans ses différentes acceptions politique, économique et sociale, de progrès humain et de respect des droits de la personne humaine. Ce référentiel est largement explicité dans les thèses politiques du parti.

L'attachement du Parti à ces valeurs est d'autant plus fort que le capitalisme, en tant que formation économique et sociale, prouve de jour en jour son incapacité à garantir à l'humanité une vie faite de paix, de stabilité et prospérité. Bien au contraire, le développement du capitalisme, au niveau planétaire, entraîne, par le biais de la globalisation, une explosion des inégalités entre pays et à l'intérieur de chaque pays, favorisant ainsi le délitement social, encouragent la destruction de la nature et exacerbant les tendances à la marchandisation du monde et de la société. Le capitalisme d'aujourd'hui porte tous ces phénomènes comme la nuée porte l'orage: Ils sont le résultat logique de la recherche effrénée du

profit, de la valorisation de l'argent et de la mise en concurrence généralisée.

2 – L'impasse dans laquelle se trouve, actuellement, le capitalisme et l'action de délégitimation à laquelle il fait face de la part des mouvements sociaux, à l'échelle mondiale, ne signifie pas pour autant qu'un nouveau mode de production et une nouvelle formation économique et sociale soient disponibles du jour au lendemain et que le dépassement du capitalisme soit déjà accompli. La perspective alternative continue d'être handicapée par le legs historique du « socialisme réel » et les multiples déboires auxquelles il a donné lieu. La crédibilité du projet socialiste, comme perspective d'émancipation de l'humanité et de construction de nouveaux rapports sociaux, basés sur la coopération, l'entraide et l'association des producteurs, en a été fortement entamée. Sans vouloir renier les avancées réelles, réalisées, en matière d'infrastructure économique et sociale et d'appui multiforme aux mouvements de libération nationale, à travers le monde, par les expériences dites socialistes, il reste que ces dernières n'ont pas abouti à l'émergence d'un nouvel ordre social. A cela plusieurs raisons : l'absence de démocratie représentative réelle, une gestion bureaucratique et centralisée de l'économie, la priorité donnée à l'accumulation extensive par rapport à l'accumulation intensive, l'apparition d'une "nomenklatura" qui s'est accaparée une partie du produit social; et la liste n'est certainement pas close.

L'échec de cette expérience, à cause des déviations enregistrées, ne signifie aucunement que l'exigence de dépassement du capitalisme ait connu sa fin. L'Humanité continuera à chercher et elle finira par trouver.

A côté des expériences qui ont échoué, l'exemple chinois de construction d'une « économie socialiste de marché » mérite, sans qu'il puisse prétendre à l'université et malgré les aspects négatifs nombreux, encore présents, tant au niveau social qu'au niveau de la pratique démocratique, de retenir l'attention dans la mesure où les réformes entamées, dès la fin des années 70, par le Parti Communiste chinois lui ont permis d'éviter la longue période de stagnation économique et de bureaucratisation qui a été fatale au modèle soviétique : Plusieurs leçons peuvent en être tirées: d'abord qu'il est possible d'articuler planification directe et mécanismes du

marché. Ensuite, que l'on peut très bien faire coexister la propriété sociale, sous ses différentes formes (économie publique, économie collective, coopératives) avec un secteur privé, sans laisser ce dernier presque tout absorber. Enfin, qu'il est possible d'intégrer la dynamique de la mondialisation sans renoncer ni à la souveraineté ni au socialisme. Par contre, les dangers induits par l'extension des relations marchandes et du secteur privé commençant à se faire sentir, notamment l'accroissement des inégalités sociales, celles-ci risquant de s'aggraver si la Chine décide de jouer à fond la carte de l'intégration poussée dans la mondialisation néolibérale.

3 – Même s'il s'avère hors de portée d'accéder dans un avenir prévisible à une organisation sociale d'un type différent de la formation économique et sociale capitaliste, cette perspective qui ne pourra qu'être globale au niveau mondial, devra occuper une place fondamentale dans la mondialisation imaginaire, symbolique et politique des classes dominées, manière, entre autres, de mettre en échec un capitalisme aujourd'hui complètement déboussolé. L'objectif, à long terme, est de promouvoir un mode de production et une formation économique et sociale différents du capitalisme et qui soient, politiquement, démocratiques et, économiquement, efficaces. Les principes directeurs de ce nouvel état des sociétés humaines devraient être : une démocratie généralisée de bas en haut (dans l'entreprise, dans les communautés de base, au niveau national...), la propriété socialisée des moyens de production, la garantie d'accès à des services publics de base fournissant des biens gratuits ou faiblement payants (et par conséquent largement financées par l'impôt), des échanges marchands (de biens et de services) contrôlés, une planification souple et initiative, la recherche de la maximisation des revenus du travail, en lieu et place de la maximisation des revenus du capital.

Il est évident que le remplacement progressif du système capitaliste doit être conçu comme un dépassement de ce système et comme une succession d'étapes dans une transition inévitablement longue. Après tout, il a fallu plus de quatre siècles au capitalisme pour construire les bases matérielles de sa reproduction (industrialisation et division du travail); il est donc normal qu'un autre mode de production prenne aussi du temps à se construire, à condition de penser, de manière critique et approfondie, toutes les expériences qui ont essayé d'ouvrir de nouvelles voies à

l'humanité.

4 – Le PPS, tout en réaffirmant son attachement et son engagement en faveur des idéaux de ce système inédit qu'on pourrait appeler « socialisme », considère, néanmoins, que les priorités qui s'imposent à notre pays et à notre peuple, dans l'étape historique que nous traversons, doivent aller, modestement, dans le sens de l'édification d'un projet de société moderne, démocratique, solidaire et prospère. Il n'y a donc pas de contradiction entre le but recherché à terme et ce qu'il est possible de réaliser au stade de développement historique de notre peuple et de sa société à l'heure actuelle.

Les contours essentiels de ce projet tournent autour des axes suivants :

1. Le développement des forces productives, à travers la promotion des compétences humaines de notre peuple et le renforcement des bases matérielles de l'économie marocaine.
2. L'édification d'une société de justice sociale, à travers une répartition équitable des richesses produites et la lutte contre tous les phénomènes de dénuement et d'exclusion sociale.
3. La lutte pour affermir la démocratie dans son acception globale, participative, la démocratie politique, la démocratie socio-culturelle, la démocratie économique, et pour consolider l'Etat de Droit.
4. La sauvegarde des valeurs de la personnalité et de l'identité marocaine et leur enrichissement par l'interaction positive avec les valeurs de la civilisation universelle et celles de la modernité fondées sur la liberté, la responsabilité, la solidarité, l'égalité entre les sexes, la tolérance et le respect de l'autre.

Où en est le Maroc par rapport à la réalisation de ce programme économique et social?

Quelles sont les mesures concrètes que propose le PPS, pour répondre aux préoccupations légitimes de notre peuple et à ses aspirations de progrès et de bien être national et moral ?

C'est à la réponse à ces questions que sera consacré le reste de ce document, après avoir dressé un bilan de la situation.

PREMIERE PARTIE : UN BILAN MITIGE

Malgré des avancées non négligeables en matière économique et sociale, le Maroc reste confronté à des défis redoutables, tant externes qu'internes. Pour y faire face, un changement de cap s'impose pour passer d'une économie,

globalement atone et de rente, à une économie productive et créative d'emplois décents, une économie dont l'objectif central est le développement humain.

I – Une mondialisation néolibérale défavorable au développement.

I-1- Phénomène économique et géopolitique planétaire:

la mondialisation-globalisation ne date pas d'aujourd'hui ; elle est consubstantielle au capitalisme. Dès sa naissance, ce dernier s'est épanoui sur une base internationale, grâce à l'alliance entre l'activisme des marchands et les ambitions des Etats-Nations en formation. Durant sa phase industrielle, le capitalisme étendra davantage son empire mondial à la recherche de débouchés pour ses produits manufacturés et de matières premières, pour ses industries. La fin du XIXème siècle sera, elle, caractérisée davantage par le phénomène d'exportation des capitaux et d'investissements financiers internationaux et le partage des territoires coloniaux entre les grandes puissances impérialistes.

1-2. Les intérêts du grand capital:

Dans sa phase actuelle, la mondialisation se caractérise, notamment, par l'internationalisation simultanée et accélérée des flux de biens et de services, des investissements directs, des capitaux financiers et des flux de technologie et d'information.

Favorisée par les progrès technologiques dans les domaines des communications et des télécommunications, la mondialisation actuelle s'explique, également, par des décisions politiques conformes, fondamentalement, aux intérêts du grand Capital dans les pays développés. Il s'agit de mesures gouvernementales tournant autour du triptyque libéralisation-privatisation-austérité budgétaire, mesures qui constitue le socle de ce qu'on appelle « le Consensus de Washington » (il s'agit d'un consensus intervenu entre le Trésor américain, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international). Ce sont ces décisions qui imprimeront à la mondialisation actuelle son cachet néolibéral.

L'aspect géopolitique de la mondialisation néolibérale (Geopolitics of imperialism), fait que la dimension descriptive de la mondialisation se double d'une dimension normative qui voudrait que la libre circulation du commerce, des capitaux et de l'information produise le meilleur résultat pour la croissance et le bien-être de l'humanité. Il en résulte un nouveau diktat idéologique selon lequel toute stratégie de développement gagnante devrait être basée sur l'intégration rapide à l'économie mondiale.

I-3/ Les limites de l'ajustement structurel:

L'expérience de plus de vingt années d'ajustement structurel a montré les limites d'une telle stratégie : alors que l'ouverture commerciale impose des coûts d'ajustement importants et risque de conforter une logique de division traditionnelle du travail peu favorable au développement, les pays du Sud sont, en plus, confrontés à l'instabilité découlant de la mondialisation financière. Par ailleurs, les bénéfices procurés par les investissements directs étrangers sont loin d'être automatiques, et certaines études ont montré que l'intégration dans la division internationale des processus productifs contribuait à assumer la domination des firmes multinationales, reléguant les partenaires des pays sous-développés dans le rôle de sous-traitants et les condamnant à demeurer dans une situation de dépendance.

I-4/ L'intégration du Maroc dans l'économie mondiale: Le Maroc semble s'inscrire dans cette tendance générale. Malgré l'application

d'une politique d'ajustement structurel, fidèle aux canons néolibéraux, depuis 1983, notre pays n'a pas tiré grand profit de l'intégration dans l'économie mondialisée. En terme de spécialisation internationale d'abord, le Maroc reste confiné dans des secteurs d'exportation traditionnels (produits agricoles et textiles, dérivés des phosphates..) intensifs en main d'œuvre à coût faible et en ressources naturelles, mais à faible valeur ajoutée. En terme de contribution du commerce extérieur à la croissance de l'économie, celui-ci a joué un rôle négatif, sauf pour les années 1982-1987. Une des raisons de cet état de fait est l'incapacité des exportations marocaines à constituer un véritable moteur de la croissance. En matière d'afflux d'investissements directs étrangers, enfin, l'attractivité du Maroc, bien qu'en légère amélioration, reste insuffisante. Si les entrées d'investissements étrangers ont connu une évolution positive durant la dernière décennie, elles correspondaient surtout à des opérations ponctuelles liées aux privatisations. Ce sont donc, essentiellement, des rachats d'actifs existants plutôt que des créations d'actifs nouveaux. En outre, ces investissements sont dirigés surtout vers les services (banques et finance, télécommunications...) et, dans une moindre mesure, vers l'industrie manufacturière. Dernière remarque : si les investissements directs étrangers ont contribué à l'émergence de nouvelles industries comme l'industrie électronique, tournées vers l'exportation, les externalités qui en découlent, semblent être de faible portée (activités de basse technologie et à forte intensité de main-d'œuvre, effets induits limités par le faible contenu local de la production des filiales, etc...).

II – Une situation économique et sociale précaire

II-1. La maîtrise relative des équilibres macro-économiques:

L'application par le Maroc de la politique d'ajustement structurel a consisté, notamment en la mise en service d'un certain nombre de réformes économiques, libérales, l'objectif étant de promouvoir un nouveau modèle de croissance, basé sur le dynamisme du secteur privé national et étranger et tiré par les activités orientées vers l'exportation. Les différentes réformes engagées ont porté sur la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change, la restructuration-privatisation du secteur public, la déreglementation des prix et la modernisation du secteur financier. Elles ont abouti à une certaine

modernisation de l'environnement juridique et économique des entreprises, tout en favorisant une maîtrise relative des équilibres macro- financiers. Par contre, elles n'ont pas réussi à enclencher la dynamique de la croissance économique et du développement humain.

II-2 . La dégradation du déficit budgétaire:

durant les dernières années, montre les limites de la politique macro-économique, poursuivie par les pouvoirs publics. Ces limites tiennent fondamentalement à l'incapacité de comprimer, de façon continue, les dépenses courantes, au poids du service de la dette publique et à l'absence d'une véritable réforme fiscale, susceptible d'accroître les recettes budgétaires de l'Etat. Par ailleurs, la maîtrise de l'inflation n'a pas permis une reprise de la croissance économique, de l'investissement et de la consommation ; il semble, plutôt, que se confirme l'hypothèse d'une déflation consécutive à la faiblesse de la demande interne.

II-3. Insuffisance des investissements productifs:

Un des aspects où les réformes économiques ont montré le résultat le plus médiocre, réside dans l'insuffisance des investissements productifs et, par conséquent, dans la faiblesse de la croissance. Deux raisons principales expliquent cet état de fait : les contraintes sur l'investissement public et l'échec du pari sur le secteur privé qui devait jouer le rôle de locomotive de l'économie marocaine.

La faiblesse de la marge de manœuvre en matière budgétaire et la priorité accordée à la réduction du déficit public expliquent la réduction de la part des dépenses publiques d'investissement dans le budget général de l'Etat.

L'absence de dynamisme du secteur privé est due à plusieurs raisons dont, notamment, la faiblesse de la demande interne, la lourdeur des procédures administratives et la corruption, l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée, les problèmes de financement des petites et moyennes entreprises. D'autres facteurs inhérents au comportement économique du secteur privé tels que les pratiques traditionnelles de gestion, l'absence d'innovation, l'attachement aux rentes de situation, la recherche du gain facile, sont, également, derrière ses faibles performances en matière d'investissement et de croissance.

Dans ces conditions, la croissance économique ne peut être que modeste et

fragile sur un profil continuant à être déterminé, principalement, par les fluctuations pluviométriques, alors que les besoins de financement de l'économie sont importants et que, paradoxalement, le secteur bancaire dispose de surliquidités inutilisées du fait, notamment, des privatisations, de l'augmentation des recettes touristiques et des transferts des Marocains résidant à l'étranger. Ce paradoxe qui tend à devenir structurel, reflète les dysfonctionnements et les contradictions qui caractérisent l'économie marocaine ; il s'explique par la faible concurrence entre les banques, l'existence d'un taux important de créances en souffrance, le manque d'expertise bancaire en matière d'évaluation des projets d'investissement, ainsi que par la lenteur des procédures judiciaires.

II-4-Les privatisations : impact limité sur l'économie.

Porter un jugement objectif sur les résultats des privatisations passe par l'étude des réalisations quantitatives en prenant en considération les objectifs initiaux assignés à ce processus par les pouvoirs publics.

a- Quelques résultats quantitatifs des privatisations au Maroc.

Depuis 1993, date de démarrage effectif du processus de privatisation, 66 entreprises (40 sociétés et 26 hôtels), des 114 entités inscrites sur la liste initiale, ont été cédées au secteur privé ce qui a engendré des recettes de 54,2 milliards de dirhams. A fin 2001, les entreprises privatisées avaient engagé des investissements de l'ordre de 7,29 milliards de dirhams.

Les principales opérations réalisées concernent les secteurs suivants : les télécommunications (Maroc Telecom.), le secteur financier (Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Société Nationale d'Investissement, les sociétés de financement de la consommation, EQDOM et SOFAC), le secteur pétrolier (deux raffineries : la SAMIR et la SCP, en plus de sociétés de distribution de carburants), le secteur textile (CHELCO, SICOCENTRE...), la sidérurgie (SONASID), les mines (FPZ, CTT, SAMINE, SMI et SOMIFER), les hôtels (HYATT REGENCY, Tour HASSAN...), le secteur chimique (SNEP, SODERS, FERTIMA...) le tabac (Régie des Tabacs).

Quant aux principaux acquéreurs internationaux, ils se composent de VIVENDI UNIVERSAL (France télécoms), CORRAL (Arabie Saoudite, pétrole), COURTAULDS (Royaume Uni, textile), HOLDERBANK (Suisse, ciment), LAFARGE COPPEE (France, ciment), LASAFFRE (France, levure), ALTADIS (groupe franco-espagnol, tabac), MOBIL (Etats –Unis, pétrole), SHELL (Royaume – Uni, pétrole), TOTAL (France, pétrole).

Par ailleurs, la privatisation a contribué, notamment lors des premières années, à dynamiser la bourse des valeurs de Casablanca. La capitalisation boursière est passée de 5 milliards de dirhams en 1989 à 104,7 milliards en décembre 2001. Durant la même période (1989-2001) le chiffre d'affaires moyen en action a été multiplié par 269.

Pour ce qui est des objectifs sociaux, on relève que les opérateurs de privatisation ont permis d'élargir l'actionnariat : le nombre de porteurs marocains d'actions, qui n'excédait pas 10000 à la veille du processus de privatisation, a dépassé les 300000 en 2001.

Quant à la répartition des recettes par type de cession, on y relève la prépondérance de la procédure d'appel d'offres.

b- succès financier mais impact limité sur l'économie

Si la privatisation a contribué de manière non négligeable à renforcer les ressources financières de l'Etat, cela s'est fait au prix de la vente de nombreux « bijoux de famille ». Par ailleurs, les autres objectifs de la privatisation ne semblent pas avoir été atteints, sans oublier les "ratages" relevés dans la mise en œuvre de ce processus de privatisation.

Pour ce qui est des objectifs, il convient d'abord de relever que la contribution de la privatisation à la dynamisation de l'économie marocaine, à travers une plus grande efficacité productive, (minimisation des coûts pour un niveau de production donné) et allocative (rétablissement de signaux de prix égalisant le taux marginal de substitution des consommateurs), ne s'est pas toujours vérifiée dans la

réalité. Pour qu'il en soit ainsi, il aurait fallu associer le processus de cession au secteur privé au renforcement de la concurrence. Or, cela n'a pas été le cas. Dans plusieurs secteurs (secteurs agroalimentaire, bancaire, chimique, de raffinage, du tabac...), la privatisation a renforcé la concentration industrielle et financière et, par conséquent, les structures de marché oligopolistiques. De surcroît, certains transferts de monopoles (cas des concessions de services publics locaux à Casablanca et Rabat) ont été opérés sans ouvrir la structure de marché à la concurrence interne et externe. Dans ces conditions, la cession des monopoles est loin de conduire aux améliorations les plus substantielles en matière d'efficacité économique.

Sur un autre plan, celui de l'efficacité sociale, les résultats semblent modestes. D'abord, les retombées des privatisations sur le développement régional sont très limitées. Cela est dû au fait que la plupart des établissements privatisés sont concentrés dans l'axe Casablanca – Rabat – Fès. Cette situation s'explique, également, par l'envergure des entreprises privatisées, les petits investisseurs n'ayant pas pu participer à cette opération, malgré le fait que le Ministère de la Privatisation a essayé d'atomiser le capital des « privatisables » entre investisseurs institutionnels, personnes morales ou physiques, à travers la Bourse.

Ensuite, le développement de l'actionnariat populaire semble contenu dans d'étroites limites. Certes, le nombre de porteurs d'actions a sensiblement augmenté, mais la plus grande partie des capitaux privatisés a profité aux grands groupes privés marocains (cas du groupe SNI, de la BMCE, de la SNPP, des sociétés minières...) ainsi qu'aux grandes firmes multinationales. D'autre part, une bonne partie des actions vendues en bourse a été achetée par les Marocains résidant à l'étranger. Les petits porteurs d'actions n'ont, d'ailleurs, pas eu beaucoup de chance dans la mesure où l'euphorie, provoquée par la vente en bourse d'une partie du capital des entreprises privatisées, a cédé la place à une profonde léthargie dont la Bourse des Valeurs de Casablanca a beaucoup de mal à sortir.

Enfin, l'actionnariat salarial reste marqué par une certaine timidité. En effet, certaines parts, de faible pourcentage, ont fait l'objet de cession au profit de salariés marocains : c'est le cas de la SODERS (2,5%), la CIOR (1,22%), la CTM/LN (7,5%), la SNEP (5,31%) et la SOFAC –

CREDIT (1,7%). Par ailleurs, et étant donné la faiblesse du niveau moyen des salaires au Maroc, ce sont, en fait, surtout, les cadres des sociétés privatisées qui ont profité des opportunités d'accès au capital offertes.

La dernière remarque qui incite à nuancer le bilan quantitatif des privatisations est relative aux échecs enregistrés dans ce domaine. Il s'agit notamment des cas des sociétés SAMIR (raffinage de pétrole), SIMEF (industrie mécanique et électrique) et ICOZ (industrie cotonnière d'Oued Zem).

L'exemple de la raffinerie SAMIR se distingue par le refus du management de procéder aux investissements, pourtant prévus par le cahier des charges signé lors de la cession de l'entreprise au groupe saoudien CORRAL.

La SIMEF est en situation de cessation d'activité pour deux raisons. La première est due à l'abandon de l'activité électrique et à la rupture des relations commerciales avec Peugeot et Moto-bécane. La deuxième raison tient au litige qui a surgi entre les actionnaires marocains, belges et tunisiens ayant racheté la SIMEF.

Enfin, la société ICOZ a été tout simplement abandonnée par son repreneur étranger, laissant au chômage des centaines de salariés et mettant un terme à la production d'un coton de très grande qualité.

En résumé, si le processus de privatisation au Maroc semble avoir été un succès, sur le plan de l'architecture institutionnelle et de la réalisation des objectifs financiers, on ne peut pas en dire autant pour ce qui est de son efficacité économique et sociale.

II-5. Une situation sociale inquiétante:

La réussite ou l'échec d'un modèle de développement ou d'une politique économique sont appréciés à l'aune de leur impact sur le niveau de développement humain et de leur capacité à garantir les droits de l'homme. De ce point de vue, force est de constater que les conditions de vie de larges pans de la société marocaine restent

précaires : le chômage, la pauvreté et l'exclusion, malgré quelques progrès, continuent d'exister et de prendre de l'importance, qualitativement, menaçant la cohésion sociale et la stabilité de notre pays et influant sur le « climat des affaires » ! En attestent le mauvais classement du Maroc selon l'indice du développement humain (126^{ème} rang en 2003), la baisse du niveau de consommation par habitant durant les années quatre-vingt-dix, l'aggravation du chômage en milieu urbain (surtout parmi les jeunes diplômés et les femmes), l'accroissement du nombre brut d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté, ou en situation de vulnérabilité, la prolifération des activités de survie dans le cadre du secteur informel... L'indigence est, non seulement, monétaire, mais, elle est aussi humaine (taux d'analphabétisme important, insuffisance du système scolaire, précarité de l'état de santé des couches modestes de la population, dégradation de l'environnement ...).

a- Conditions de vie précaires:

Concernant les conditions de vie des citoyens, le rapport marocain sur le développement humain pour l'année 2003 fait état d'un recul du niveau quantitatif de la consommation individuelle durant la dernière décennie du siècle dernier, d'un taux estimé à 1,9% en milieu urbain et 1,3% en milieu rural.

La structure de la consommation des familles n'a connu, elle non plus, aucun changement notable :

Les produits alimentaires constituent 43,1% des dépenses, en 1998-1999 contre 46,9%, en 1990-1991. Quant aux disparités sociales, au niveau de la consommation, elles se sont accentuées pendant les années 90; les dépenses de consommation de dix habitants les plus aisés représentent 11,8 fois les dépenses des dix habitants les moins aisés en 1999, contre 11,2 fois en 1990-1991.

Mais les grandes disparités sont celles qui distinguent les milieux urbain et rural: les dépenses annuelles d'un rural représentent à peine la moitié de celles d'un habitant de la ville.

b- Un chômage structurel:

Les chiffres concernant le chômage indiquent que le nombre de personnes

en chômage est d'environ 1 275 000 en 2003 contre 1 433 000 en 1999. Ce recul est dû à la diminution du nombre de chômeurs dans le monde rural, le nombre de chômeurs dans les villes n'ayant pas changé:

(1. 121 000 en 2003 contre 1. 162 000 en 1999). La moyenne nationale de chômage a légèrement baissé pendant la période allant de 1999 à 2003; mais elle reste inquiétante en milieu urbain: une personne active sur cinq.

Dans l'ensemble, le phénomène du chômage constitue un lourd fardeau pour des centaines de milliers de familles; il accentue la pauvreté, la privation et l'exclusion sociale, sachant qu'il constitue une donnée structurelle dans notre société depuis les années quatre-vingt. Il frappe particulièrement les jeunes, les femmes et les diplômés, plus que d'autres couches sociales.

Cette situation offre naturellement toutes les conditions objectives pour l'amplification des mouvements sociaux de protestation des syndicats, des associations des diplômés chômeurs, ceux-ci représentant un moyen légal de lutte. Le licenciement de milliers d'ouvriers accentue cette crise de chômage et condamne de très nombreuses familles à la marginalisation (à titre d'exemple 40 000 licenciements dans le secteur du textile et de la confection ces dernières années, selon l'Association Marocaine du Textile et de la Confection). Ajoutons à cela l'intensification du phénomène de l'emploi occasionnel, la dégradation des conditions de travail, notamment chez les femmes ouvrières, les transgressions au code du travail par certains patrons.

Il est vrai que les conditions difficiles dans lesquelles se déroule la concurrence mondiale imposent, parfois, certaines concessions de la part des travailleurs pour maintenir l'activité de l'entreprise. Il n'en demeure pas moins que l'esprit du patronat et sa mauvaise gestion engendrent souvent un climat de tension et de crise dans les relations au sein des unités de production.

c - Couverture sociale réduite:

Sur un autre plan, le dossier afférent à la couverture sociale s'impose avec beaucoup d'acuité, notamment en ce qui concerne les régimes de retraite qui se trouvent menacés par les dysfonctionnements de ses équilibres financiers, sous l'effet de l'augmentation du nombre de personnes retraitées pour chaque citoyen actif.

S'il faut enregistrer avec satisfaction l'entrée en vigueur du régime de

l'assurance maladie obligatoire (AMO), il y a lieu d'exprimer des craintes quant à la bonne marche du système eu égard aux critères par trop restrictifs retenus aussi bien pour les maladies couvertes que pour les tarifs de remboursement. Par ailleurs, le gouvernement tarde à mettre en place le RAMED (régime d'aide médicale) au bénéfice des populations pauvres et nécessiteuses et qui constituent malheureusement la majorité de la population.

d- Le fléau de l'analphabétisme:

Le taux d'analphabétisme et d'illettrisme reste élevé dans notre pays. Il était estimé, en 1998-1999, à 48% à l'échelon national. Le phénomène est plus net, en particulier, en milieu rural et chez les femmes (67% et 83%). Au rythme avec lequel la lutte contre ce fléau évolue, il va falloir plus d'un quart de siècle pour en venir à bout!

e- L'enseignement: des progrès insuffisants

S'agissant de l'enseignement, le Maroc a réalisé, pendant la période de l'alternance, une avancée notable dans le domaine de la scolarisation, notamment dans le monde rural et chez les filles. Ainsi le taux de scolarité dans l'enseignement primaire est passé de 66,6% en 1996-1997 à 92,1% en 2003. La scolarisation des enfants de six ans a atteint, à la même année, 92% à l'échelon national et 87% en milieu rural.

Il n'en reste pas moins que notre système d'enseignement souffre, en dépit de ces acquis, d'un grand nombre de handicaps qui compromettent son efficacité. La généralisation de la scolarisation des enfants de six ans n'a pu, en effet, être réalisée comme prévu en 2002.

La généralisation de l'enseignement préscolaire, prévue pour 2004, n'est pas encore à portée de main, bien que les recherches insistent sur son importance extrême.

Notre système pédagogique souffre, également, de la persistance des déperditions, de la faiblesse de sa qualité et d'un manque en collèges et internats, dans le monde rural.

Les moyens limités de beaucoup de familles ne facilitent pas une scolarité continue et l'inadéquation du marché de l'emploi et du niveau de développement avec le produit de l'enseignement est toujours patente.

La réforme pédagogique, entamée dans l'enseignement supérieur depuis la rentrée universitaire 2003-2004, est, pour le moins qu'on puisse dire, mal

partie. Ses premiers résultats sont décevants et demeurent loin des objectifs de la Charte.

f – Dysfonctionnements de santé:

Dans le domaine de la santé, de grands dysfonctionnements empêchent de garantir les conditions, de qualité et d'égalité, nécessaires à tout système qui aspire à réaliser le meilleur niveau moyen possible de services de santé et plus d'égalité des chances entre les individus et les collectivités.

Notre pays a enregistré, ces dernières années, un mieux relatif quant à l'intérêt qui doit être accordé à ce secteur. Cet effort est visible à travers le taux qui lui est réservé dans le budget de l'Etat: de 4,8% en 1998 à 5,4% en 2001, à travers le nombre de médecins qui est passé, pendant la même période, de 39 à 44,4 pour 100 000 habitants ainsi que le nombre d'hôpitaux : de 109 à 120.

En contrepartie, le nombre des travailleurs dans le secteur paramédical a diminué de 95,1 pour 100 000 habitants en 1998 à 90,4 en 2001. Le nombre de lits a aussi diminué de 108 pour 100 000 habitants en 1991 à 92,4 en 1998 et à 87,7 en 2001.

Limitons-nous à certains aspects, les plus sensibles, en particulier ceux concernant les enfants et les femmes.

S'agissant de la santé de l'enfant, le Maroc a réalisé un progrès sensible en matière de vaccination contre les maladies contagieuses : le taux de mortalité infantile a diminué pour atteindre 37% en 1997 et 28,5 en 2001. La mortalité des nouveaux-nés reste, cependant, élevée (20% en 1997). La malnutrition entrave, par ailleurs, la croissance naturelle des enfants, notamment en milieu rural, où 28% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance contre 13% en milieu urbain. Le nombre des enfants cardiaques a également augmenté (17 000 cas de 1996 à 1999). Pour les maladies de l'asthme et de l'allergie, une étude spécialisée montre que 10% des enfants de moins de 14 ans à Casablanca et 13% à Marrakech en souffrent.

Quant aux difficultés qui font obstacle à l'amélioration des conditions de santé chez les enfants, le rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement les résume comme suit:

- Les mauvaises conditions d'hygiène et de propreté
- La faiblesse du niveau socio-économique
- L'illettrisme

- L'absence de latrines
- L'insuffisance des ressources humaines médicales
- L'insuffisance des crédits
- La faiblesse de la participation des habitants.

Concernant la santé maternelle, nous remarquons que le taux de mortalité à l'accouchement est encore élevé. Il est estimé à 228 cas de décès pour 100000 nouveaux nés vivants. Ce taux atteint 307 en milieu rural. Le nombre d'accouchements, sous contrôle médical, est encore faible :43 % à l'échelon national et 14 à 20 % en milieu rural.

Au niveau de la planification familiale, en dépit du progrès réalisé dans ce domaine, le recours aux contraceptifs modernes reste insuffisant et ne dépasse pas 59 % à l'échelon national. Cette insuffisance influe négativement sur la croissance démographique, limite l'efficacité des efforts consentis dans le domaine du développement humain et accroît les besoins socio-culturels et économiques de la société.

En ce qui concerne les maladies transmissibles, le taux d'atteinte du sida est encore faible, mais la rapidité de la propagation des maladies sexuellement transmissibles, conjuguée aux conditions de vie de plus en plus dégradées parmi les couches sociales atteintes, menacent d'une évolution inquiétante de cette grave maladie (le sida) au Maroc.

Ainsi, le nombre des cas atteints des maladies sexuellement transmissibles a augmenté pour passer de 101065 en 1993 à 349427 en 2002 (ce dernier chiffre ne reflète pas tous les cas enregistrés qui dépassent ce nombre).

Sur un autre plan, la méningite a enregistré ces derniers temps, une nouvelle propagation, alors que la tuberculose continue à constituer un véritable problème de santé publique, puisque, chaque année, depuis 1980, 28000 à 38000 cas sont enregistrés.

g- Dégradation de l'écosystème:

Dans le domaine du développement continu, l'écosystème connaît une dégradation incessante et multidimensionnelle. Deux catégories de problèmes sont en présence :

- La sauvegarde des ressources
- La pollution de l'environnement.

L'augmentation sans cesse croissante de la demande en eau pour subvenir aux besoins des secteurs agricole et industriel, ainsi que les besoins en eau potable, fait que le Maroc est exposé au danger du tarissement de ses

ressources hydrauliques à l'horizon de la décennie 2025-2035.

Les méthodes de gestion et d'exploitation des ressources en eau entraîne un énorme gaspillage, accentué par des pertes au niveau des réseaux de distribution et rendu plus sensible par la succession des années de sécheresse et par la faiblesse du recyclage des eaux usées.

L'état du sol connaît également une dégradation sensible, sous l'effet de la diminution des espaces forestiers, de la désertification et de la hausse du niveau de salinité dans les terres irriguées.

Quant à la pollution de l'environnement, elle se manifeste, en particulier dans la pollution des plages, en raison de l'augmentation du taux d'urbanisation et sous l'effet du non traitement systématique des eaux usées, des ordures ménagères et des déchets industriels au préalable. Elle se manifeste aussi dans la pollution de l'air dans les grandes cités, comme Rabat et Casablanca.

Le coût de la dégradation de l'environnement est exorbitant pour notre pays. Il est estimé à 20 milliards de dirhams par an, soit 8 % du PIB. Cette dégradation risque d'hypothéquer l'avenir de la croissance économique et influe négativement sur le niveau de développement humain au Maroc.

La carence enregistrée dans le domaine du développement humain est accompagnée de disparités spatiales et régionales patentes. En plus du grand éloignement du milieu urbain et du milieu rural (à titre d'exemple l'indice de développement humain dans la région urbaine la moins développée (celle du Maroc oriental) atteint un niveau meilleur que celui enregistré dans la région rurale la mieux lotie (Goulmima Smara) . Les zones rurales des régions de Fès-Boulemane, Marrakech-Tansift-Elhaouz, Taza-Alhoceima-Taounate, Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Tanger-Tétouan et Doukkala-Abda sont considérées comme étant les plus lésées dans le domaine du développement humain.

Les zones urbaines les plus défavorisées dans ce domaine appartiennent aux régions du Maroc oriental, de Fès-Boulemane, Tanger-Tétouan, Doukkala-Abda, ElGharb-Chrarda-Béni Hssen, Tadla-Azilal, Méknès-Tafilalet.

En général, nous remarquons que l'exclusion sociale atteint globalement les zones urbaine et rurale de la même région et que le développement humain ne peut être réalisé isolément de l'espace rural.

II-6- La marginalisation du monde rural.

La campagne marocaine englobe une population rurale de 2 millions de foyers dont 70% s'adonnent aux activités agricoles. Le secteur de l'agriculture couvre une superficie globale (SAU) de 8,7 millions d'hectares représentant 12% seulement de la superficie totale du Royaume.

Les conditions naturelles (climat, reliefs, sol...) induisent de fortes disparités à l'intérieur de ce secteur dont les terres se situent, pour l'essentiel cependant, dans les zones arides et semi-arides.

A ces contraintes naturelles se sont greffées, au cours de l'histoire du pays, celles des choix politiques dont les effets majeurs se localisent dans :

- L'inégale répartition des terres ;
- La persistance de terres à statuts collectifs(20% de la SAU) ;
- Un taux de croissance démographique non maîtrisé qui a eu pour conséquence l'accroissement de la pression des populations sur la terre. Il suffit de noter que les 15 millions d'âmes environ recensées dans les campagnes aujourd'hui équivalent à la population totale du Maroc en 1968 ;
- La croissance plus que molle des secteurs hors agriculture(industrie et services) où les opérateurs privés apparaissent davantage préoccupés d'accumulation de rentes que de capital et donc de créations d'opportunités d'emplois qui auraient délesté les exploitations agricoles du poids démographique qu'elles supportent ;

L'ensemble de ces contraintes, à caractère naturel ou en rapport avec l'économie politique, n'a pas permis de faire profiter l'agriculture marocaine des bienfaits des progrès agronomiques, zootechniques et

technologiques disponibles. Les aléas du climat et le niveau des pluies commandent largement le volume des productions alimentaires et par conséquent le revenu des agriculteurs. L'absence d'un dispositif de couverture des risques climatiques, largement en vigueur dans les pays d'Amérique et de l'Union Européenne, soumet les revenus agricoles à de fortes fluctuations qui ne permettent pas une visibilité aux investissements et à la modernisation des conditions de la production impératifs majeurs pour affronter les contraintes de l'ouverture au libre échange.

S'agissant de la promotion du monde rural, nos campagnes cumulent tous les déficits sociaux en matière de consommation, de pauvreté, d'éducation, de santé, de formation professionnelle et au niveau des infrastructures de base.

Dans ce cadre général, l'Etat a néanmoins joué un rôle majeur dans l'orientation imprimée au développement du secteur agricole, érigé en priorité nationale, notamment, à travers l'allocation de fonds publics destinés à la réalisation de l'objectif d'irrigation du million d'hectares. Le but de cette réalisation devait être l'autosuffisance alimentaire du Maroc et la promotion des exportations maraîchères et agrumicoles. A cet effet, et depuis les années 1960, l'Etat a affecté plus de 20% des budgets d'investissement ou près de 2 à 3% du PIB au secteur agricole, concentrés, pour plus de 60%, dans l'irrigation, laissant à la marge le secteur de l'agriculture pluviale. Le secteur privé – les grands propriétaires fonciers en particulier- a peu accompagné cet effort public d'investissement, se contentant d'exploiter les rentes du climat et des bienfaits de l'eau d'irrigation dont il paye difficilement les redevances.

Le devenir de l'agriculture et du monde rural devra-t-il s'inscrire dans les traces des évolutions passées ou dans une stratégie de rupture permettant une transition des producteurs du stade paysan à celui d'agriculteur ? Ce devenir peut –il s'envisager par la seule dynamique du secteur agricole ?

L'histoire des faits économiques et de la théorie a fait la démonstration que l'agriculture ne possède point de dynamique propre pour son développement et sa croissance. Les vecteurs de cette promotion sont produits en dehors des champs. Ils concernent les produits de la recherche agronomique en matière de productions végétales et animales, le secteur de la chimie pour les engrais, le carburant et divers produits phytosanitaires et les industries mécaniques pour les différents matériels de travaux du sol, de semis, de traitement, de récolte... L'inexistence d'un tel tissu industriel et la faible contribution de la recherche agronomique participent, également, à la sous capitalisation de l'agriculture qui s'intègre au marché plutôt à reculons, à travers les importations des semences, des matériels agricoles, des engrais azotés...

L'analyse proposée s'inscrit dans une démarche rétrospective, mais, surtout prospective pour les deux décennies de notre siècle, sur la base

d'un triptyque que constituent l'homme, la terre et l'eau.

Les contraintes qui caractérisent l'agriculture marocaine se résument ainsi :

- Le rapport inégal à la terre et la survivance de rapports d'appropriation collective peu incitatifs à l'investissement, à la modernisation et au développement de la productivité ;
- Le faible degré d'intégration des activités agricoles à l'économie nationale, annoncé, pourtant, comme une orientation prioritaire par le plan 2001- 2004 ; de nombreuses transactions du secteur s'effectuent à l'amont par des importations(matériel, engrais azotés, semences...) et à l'aval par des exportations sans transformation et donc à faible valeur ajoutée ;
- Des secteurs hors agriculture si peu performants en termes de croissance et peu féconds en création d'emplois pour pouvoir drainer les surplus de main d'œuvre à la campagne alors que le secteur de l'agroalimentaire, notamment, tire bénéfice de transferts de valeurs à travers les prix des produits agricoles, d'un transfert des risques sur les seuls producteurs et des emplois dérivés ;
- Une sous capitalisation induite par un financement très réduit des agriculteurs en besoins de trésorerie et d'investissement ;
- Un faible accès aux progrès agronomiques, zootechniques et technologiques dus à l'analphabétisme, au manque d'encadrement de proximité, et, surtout, aux faibles capacités financières;
- L'inexistence d'un dispositif pérenne de gestion des risques climatiques et de marchés qui soit incitatif à l'investissement. (A titre d'exemples, un fonds public de 3milliards de dollars est affecté à ce dispositif, aux USA et 210 millions d'euros sont réservés, annuellement, au cofinancement des primes d'assurance agricole, en Espagne, avec, en prime, les aides des communautés autonomes estimées à 20% de ce total).
- Une faible organisation des agriculteurs en filières, si ce n'est celles des

intermédiaires et autres usuriers, ou, alors, celles des notabilités locales, organisées en lobbies sectoriels à la recherche de rentes, sous forme de subventions ou de protection aux frontières qui contribuent directement ou indirectement au renchérissement des coûts des facteurs pour les industries d'aliments composés pour le bétail, notamment (maïs, tourteaux) et des prix à la consommation des denrées alimentaires de base, sans compter les cas de surfacturation sur certains produits importés ;

-Des circuits de commercialisation des produits agricoles qui laissent une trop grande place aux intermédiaires qui opèrent de fortes ponctions sur la marge des agriculteurs, sans omettre de souligner la taxation élevée au niveau des marchés ou souks, sans rapport avec la qualité des services qui y sont offerts ;

-Un Etat qui se laisse dépouiller de ses responsabilités en matière de solidarité nationale sur laquelle repose pourtant sa légitimité, de plus en plus torpillée par les contraintes de l'ajustement, de l'endettement et des sirènes de l'ultra libéralisme et de la privatisation.

L'analyse de l'agriculture depuis l'indépendance jusqu'à nos jours permet de dégager les conclusions suivantes :

-La continuité dans les orientations imprimées au secteur agricole depuis les années 1960- les résultats actuellement disponibles le prouvent suffisamment- signifie accumuler les revers et programmer l'impasse à toute perspective réelle de développement social et économique.

-Les performances du secteur agricole, dont les mauvais résultats ne s'expliquent pas uniquement par le climat, se trouvent davantage lestées par la nature du rapport à la terre et ses conséquences en termes d'investissements, de modernisation et de déficits sociaux.

-Les fluctuations agricoles, au gré du climat et la récurrence de la sécheresse, considérée, dorénavant, comme une donnée structurelle, ont conduit certains à s'interroger légitimement sur la « vocation » agricole du Maroc.

-Le Maroc post colonial a reproduit, globalement, les mêmes modèles et priorités choisis durant la période coloniale, en concentrant l'essentiel des investissements publics dans le sous secteur irrigué, laissant à la marge une zone de sous investissements dans les zones bour qui concentrent pourtant 86% de la SAU et plus des $\frac{3}{4}$ de la population. Le débat sur la « vocation » agricole du Maroc, pour intéressant et pertinent qu'il soit, ne doit pas camoufler les choix de classe opérés, en matière de développement agricole et de promotion rurale, surtout à un moment où la population totale du Maroc ne dépassait pas 10 millions d'âmes.

- Le sous secteur irrigué comme lieu d'artificialisation, par excellence, des conditions de production, est, à son tour, de plus en plus handicapé par la rareté de la ressource dont l'allocation subira fatalement les contraintes de l'urbanisation et des besoins humains en eau potable. Ce qui ne manquera pas d'infléchir ses performances et sa contribution à la valeur ajoutée agricole. Les spéculations implantées dans les périmètres des ORMVA ne valorisent pas, à l'optimum, les volumes d'eau qui leur sont affectés, ce qui peut suggérer une répartition culturelle dans ces périmètres selon les niveaux de productivité régionale. L'exemple de la betterave peut s'étendre aux fourrages pour une substitution maïs fourrager/ luzerne, à la banane, très vorace en eau et implantée sur près 4000 ha, protégée aux frontières par des taxes à l'importation; bref un débat doit s'ouvrir sur le choix des cultures en irrigué pour les moyen et long termes.

-Le sous secteur non irrigué (bour) cumule pratiquement toutes les contraintes au développement. La concentration foncière appelle, comme mécaniquement, celle des autres facteurs de modernisation des procès de production en matière agronomique, zootechnique et technologique et de financement. La sécurité l'emporte sur l'investissement qui reste assimilé à un risque à ne pas prendre.

Au total, la sous capitalisation et les comportements sécuritaires qui dominant, de fait, le procès de production n'ont pas permis une intégration du secteur agricole à l'économie nationale, si l'on excepte la branche des industries agroalimentaires. Les fluctuations de ses résultats influent sur l'évolution du PIB, dans lequel l'agriculture représente 14.% à 20%, selon le niveau d'humidité de l'année agricole.

**DEUXIEME PARTIE - UNE STRATEGIE
RICHE
EMNT**

Construire une société moderne et solidaire, où les plus larges couches de notre peuple puissent satisfaire leurs besoins fondamentaux (nourriture, éducation, logement, santé, eau potable...) dans la dignité et la liberté, constitue l'objectif fondamental du programme économique et social du PPS. Cela passe par la promotion d'un cercle vertueux où la croissance économique favorise le développement humain et où celui-ci renforce les chances et la pérennité de celle-là.

I- Les grands travaux au service de la croissance et de l'emploi.

Le Parti du Progrès et du Socialisme propose de mener une politique de grands travaux susceptible d'atténuer les graves insuffisances dont souffre le Maroc en matière d'infrastructures économiques et sociales. Cette politique devrait contribuer à améliorer la compétitivité de l'économie marocaine tout en améliorant les conditions de vie de nos citoyens et en créant des emplois. Elle sera mise en service autant par les pouvoirs publics que par les opérateurs privés, nationaux et internationaux. Des projets de ce type sont déjà engagés par le gouvernement tels que le port Tanger-Méditerranée, l'aménagement de la vallée du Bouregreg, l'extension de l'infrastructure ferroviaire, le renforcement du réseau autoroutier, en plus de programmes de construction de logements sociaux et de développement de l'infrastructure touristique.

Notre Parti propose de multiplier ces grands projets en les étendant à la construction d'aéroports, de technopôles, d'universités de haut niveau et de centres de recherche, de centres culturels et artistiques (palais des congrès dans les grandes villes) et de projets urbains structurants (métro à Casablanca par exemple, tramways dans les grandes villes), sans oublier les actions visant au désenclavement des agglomérations rurales et leurs populations...

Il s'agit par ailleurs de veiller à ce que la réalisation de ces grands travaux se fasse en utilisant des techniques à forte intensité d'emplois, alors qu'ils continuent d'être à haut coefficient d'équipement et de faire appel, très souvent, à la sous-traitance étrangère.

L'expérience de l'Organisation Internationale du Travail montre que les investissements à forte intensité d'emplois dans les infrastructures d'intérêt public et communautaire (travaux de construction et d'entretien) peuvent être durables et compétitifs dans un pays, comme le Maroc, caractérisé par un fort taux de chômage et une faible rémunération de travail, en encourageant une combinaison judicieuse de ressources locales et de main-d'œuvre, avec un minimum d'équipement. Grâce à la mobilisation sociale, il est possible de lancer de vastes chantiers permettant de créer de nouveaux emplois et de réduire la pauvreté :

- Les opérations de plantation d'arbres fruitiers (oliviers – amandiers –

caroubiers), de reboisement et de développement d'une sylviculture adaptée apparaissent déterminantes pour combattre la désertification, la déforestation et mobiliser les populations riveraines de la forêt,

- Le développement de la PMH (petite et moyenne hydraulique) et, plus généralement, les travaux de construction ou d'entretien des infrastructures existantes, y compris la grande hydraulique.
- La construction de route et pistes pour désenclaver le monde rural.
- L'aménagement du littoral à la fois pour le développement du tourisme et par la construction de petits ports pour la promotion de la pêche.
- La constitution d'une "Armée du savoir" pour assurer l'alphabétisation des populations grâce à la mobilisation des milliers de diplômés chômeurs qui se verraient ainsi offrir des opportunités d'emploi rémunéré et la possibilité de contribuer à une cause nationale hautement stratégique pour le développement du pays et la dignité du citoyen.
- La réalisation de complexes comme ce qui pourrait devenir le complexe électrique de Sebka-Tah (entre Laâyoune et Tan-Tan). La réalisation d'un tel complexe devrait constituer un grand chantier mobilisateur qui, en plus de sa dimension politique, serait particulièrement prometteur pour la production d'énergie et la création d'emplois.

II- Stratégie de développement de l'agriculture et du monde rural

L'axe principal de la stratégie proposée, concernant l'agriculture et le monde rural, consiste, d'une part, à améliorer la productivité agricole tout en respectant les potentialités naturelles du pays et, d'autre part, de relever les défis du partenariat avec l'UE et surtout ceux résultant de la signature des accords de libre-échange avec de nombreux pays et, particulièrement, les Etats-Unis.:

Dans la stratégie de réforme à caractère volontariste que nous

proposons, l'Etat doit assumer sa légitimité en sa qualité de garant de la solidarité sociale et exercer effectivement ses responsabilités en tant qu'acteur et pilote de la transition agricole.

Dans cette alternative, il sera question de la mise en œuvre d'un plan de développement des secteurs de la céréaliculture et de l'élevage. Ce choix sectoriel se fonde sur leur poids respectif dans la valeur ajoutée agricole(40%- 50%), leurs impacts sociaux(80% de l'emploi), l'existence de niches permettant une croissance de la productivité sur le fait qu'ils sont les plus vulnérables aux accords de libre échange conclus avec l'Union Européenne et les USA et aux conséquences de l'adhésion du Maroc à l'OMC.

Au- delà de la clause du traitement spécial et différencié, il s'agira- au cours des 20 prochaines années- de construire les avantages comparatifs dans ces deux secteurs, ainsi que cela a été mis en œuvre dans les pays développés avant de devenir les adeptes de l'ouverture et la dévalorisation des frontières nationales.

Enfin, il n'y a pas, semble- t- il, de transition économique et sociale possible dans nos campagnes, sans une profonde restructuration de ces secteurs vitaux.

II-1- secteur céréalier

A l'horizon 2020, la demande tendancielle locale en céréales est estimée globalement à 137millions de quintaux dont 96 millions environ correspondent à la demande humaine qui se situe, aujourd'hui, à 210kg par tête, répartis à raison de 64%en blé tendre, 18% en blé dur et 14% en orge.

La superficie céréalière se situe à hauteur de 27% seulement dans les zones dites favorables, mais 38% pour le B.T et 37% pour le B.D ; l'orge reste largement confinée dans les zones de moins de 450mm de pluie.

L'évolution des rendements, depuis les années 1960, suit un trend moyen situé autour de 10 quintaux à l'ha et, à partir de 1986, cette moyenne a atteint 12- 14qx sous l'effet de l'intensification du B.T.

La stabilité relative des rendements s'expliquerait par les faibles taux d'utilisation des engrais, des semences sélectionnées, et aux matériels de labour, de semis, de traitement et de récolte. La raison majeure invoquée par les agriculteurs se localise dans leurs faibles capacités financières.

La production céréalière évolue au gré du climat, fluctuant du meilleur (en

1996 avec 100millions de quintaux) au pire, (enregistré en 1995 avec 19 millions de quintaux seulement) et connaît une stabilité au cours des années 2003 et 2004 autour de 80millions de quintaux.

Mais il est remarquable de constater que sur toute la période historique du Maroc post colonial, la production céréalière par tête, enregistrée en 1968 (4qx/ha), reste un record jamais égalé confirmant ainsi un net décalage de productivité par rapport à la croissance démographique. Ce gap s'explique aussi par l'extension de ces cultures dans des zones écologiques marginales, impropres sous l'effet de l'augmentation démesurée des superficies affectées au blé tendre et de la pression démographique.

L'axe principal de cette alternative consiste, justement, à améliorer cette productivité tout en respectant les potentialités naturelles du pays. Dans ce cadre, une mutation des structures productives est à rechercher à travers la réalisation des mesures suivantes :

- 1 - L'appropriation définitive des terres à statut collectif et celles relevant du secteur dit de réforme agraire ;
- 2 - Le remembrement progressif des terres situées dans ces zones, avec une priorité pour les plus fertiles d'entre elles ;
- 3 - La création de centres de gestion de proximité dans ces zones à l'effet d'encadrement et d'incitation des agriculteurs à la mise en œuvre de structures productives performantes par une utilisation optimale des facteurs d'intensification, tels que les façons culturales, les semences à haut potentiel, les engrais au niveau des prélèvements des cultures, et le stockage dans un cadre associatif. Les Centres de Travaux(CT) qui relèvent du Département de l'agriculture pourraient assumer cette fonction dans le cadre d'un cahier des charges qui spécifie les moyens de travail et les résultats ;
- 4 - La création d'un dispositif d'assurance pour la couverture des risques climatiques dans ces zones, impliquant tous les opérateurs de la filière et sous condition, pour les producteurs, d'utiliser les itinéraires techniques les plus intensifs, sous la supervision des CT ou des centres de gestion ;

- 5 - La détermination cartographique des zones présentant un potentiel céréalière qui doit intégrer les variables de la pluie, du climat et du sol, tout en gardant à l'esprit que l'impact des accords de libre-échange rendra, à terme, inappropriée toute céréaliculture;

6 – L'extension des superficies céréalières irriguées à un plafond de 500000 ha, affectés à la multiplication des semences sélectionnées et au blé tendre ;

7 – L'incitation à la création de Sociétés de Mécanisation Agricole (SMA) dans ces zones et à proximité des aires de production à l'effet d'assurer les prestations mécaniques en matière de labour, de semis, de traitement et de récolte et de stockage éventuellement; la qualité de ces prestations sera supervisée par les CT ou centres de gestion ;

8 – La mise en place d'un dispositif spécial de financement dans ces zones, soit par le biais du Crédit Agricole, soit par le truchement d'un appel d'offre à l'ensemble du système bancaire, le but étant d'assurer ce financement au moindre coût pour les agriculteurs. Dans ce cadre, deux cas peuvent être envisagés :

A/ Une ligne de crédit- établie sur une quotité de financement des coûts de production à l'unité de surface- qui serait décaissée directement aux prestataires de service et aux fournisseurs des facteurs de production, le solde éventuel serait viré au crédit de l'agriculteur ;

B/ Une ligne de crédit évaluée sur la base du rendement qui peut être virée, directement, au bénéficiaire

9 – La prohibition des emblavements des céréales dans les zones écologiques fragiles et, notamment, les parcours, à travers avec une délimitation cartographique précise ;

10 – L'octroi du soutien et d'aides de l'état sont impératifs pour la réalisation de ces mesures mais ils doivent être limités dans le temps. Ils seront adossés par ailleurs à l'exigence d'une parfaite réalisation des itinéraires techniques et des résultats escomptés ;

Le potentiel céréalier, dont la détermination finale sera l'œuvre des experts, est estimé, par les praticiens, aux alentours de 4 millions ha, loin des 5.3 millions ha qui figurent dans les divers recensements et enquêtes. Sa valorisation, sous conditions de réalisation des mesures d'accompagnement précitées, permet légitimement d'escompter- en année normale- les résultats suivants :

- 25 millions de quintaux en zones irriguées sur la base d'un

rendement moyen relativement faible de 50qx/ha pour une superficie de 500000ha ;

- 45millions de quintaux en zones favorables (plus de 500mm de précipitations) une superficie d'environ 1.5 millions d'hectares avec un rendement moyen de 30qx/ha ;

- 24 millions de quintaux en zones moins favorables(<450mm de pluie) pour une superficie globale de 2 millions d'hectares et un rendement moyen de l'ordre de 12 qx/ha ;

Le volume de production ressort à un total de 94 millions de quintaux sur la base d'hypothèses plutôt basses, car les niveaux de rendement retenus dans ces prévisions correspondent déjà à des faits dans les zones bour de la Chaouia, du Sais, des Zaers.. et également dans certains périmètres irrigués. La validation de ces hypothèses par les faits nous fera passer les rendements de leurs trends moyens de moins de 12 qx/ha à près de 24qx/ha, mais avec une superficie céréalière réduite du quart par rapport à la présente situation.

II- 2- le secteur de l'élevage.

Les rapports inégaux de propriété, dans ce secteur, constituent une réalité camouflée par différents modules d'associations ainsi que l'illustrent les résultats des enquêtes annuelles, effectuées par les services du Département de l'agriculture. Et là aussi, comme pour le foncier, la conduite du cheptel en général est menée dans le cadre d'un système extensif, basé sur une alimentation en Unités Fourragères(UF), dites « gratuites», prélevées sur un environnement constitué par les parcours et les forêts dont le couvert végétal subit des dégâts énormes, dus à la conjugaison du climat et du surpacage. Ceci ne favorise guère une alimentation suffisante et pérenne et handicape donc les performances zootechniques de notre cheptel et, notamment, sa productivité. Le poids moyen des carcasses bovines et ovines est respectivement de 162kg et 14kg, ce qui est très médiocre.

Les céréales et leurs dérivés assurent près de 40% de l'alimentation du bétail qui constitue le deuxième marché après celui de la consommation humaine du fait de la faiblesse du secteur de production des aliments composés.

L'activité d'élevage est pratiquée par plus de 1.1 million d'éleveurs

pour un bétail constitué de 2.67 millions de bovins, 16.3 millions d'ovins et 5.1 millions de caprins. La répartition du cheptel par taille d'exploitation laisse apparaître une concentration des effectifs bovins au niveau de la petite et moyenne exploitation (88%) dont 27% pour la strate de moins de 3ha. Ce phénomène de concentration est plus important encore, au niveau des espèces ovine et caprine. Les exploitations de moins de 3ha représentent en effet respectivement 40% et 50% des effectifs ; cela corrobore la non irréversibilité de la notion de « préférence de structure » pour la petite exploitation que l'on peut dynamiser à travers une intensification du mode de conduite de l'élevage.

La contribution de ce secteur à l'alimentation du pays s'articule comme suit :

- 1.2 milliard de litres environ, soit 40l/ tête ration inférieure de moitié aux normes nutritives évaluées à 90 litres équivalent-lait ;
- 300000 tonnes de viandes rouges, non compris les abats estimés à 45000 tonnes, correspondant à une consommation annuelle moyenne de 10 kg par tête (ou 27g par jour).

Il est clair qu'une restructuration plus productive du secteur et l'amélioration de sa productivité passent par la mise en œuvre d'une politique d'intensification des modes de conduite de l'élevage ruminant, à même de faire face à une demande nationale, en augmentation tendancielle en viandes rouges et lait, estimée respectivement à 500000 tonnes et 2 milliards de litres, dans une conjoncture internationale marquée par l'importance des excédents dans les pays développés qu'amplifie par ailleurs une forte stabilité de la consommation.

Dans ce but, la Recherche agronomique, les industries d'aliments et les constructions d'abris pour le bétail, constitueront les principaux vecteurs de cette orientation stratégique :

- La recherche doit être dotée de tous les moyens pour agir en direction de l'amélioration des profils génétiques du bétail, par l'élaboration d'un programme d'action approprié, au niveau national

ou dans le cadre d'une coopération internationale, en se polarisant dans un premier stade sur la valorisation et l'extension des performances génétiques des races ovines et bovines existantes au Maroc. Les structures dédiées à la vulgarisation et aux transferts de technologies devront constituer le relais incontournable entre les institutions de recherche et les groupements régionaux des éleveurs pour lesquels il faut prévoir une formation adéquate aux impératifs de l'assimilation de ces technologies.

- Les unités industrielles d'aliment de bétail, installées au Maroc, utilisent à peine 40% de leurs capacités productives avec les effets que l'on peut imaginer sur les coûts des aliments, destinés, à plus de 90%, au secteur avicole. Pour la relance et l'extension des capacités de ces unités il est impératif de supprimer toute protection douanière des matières premières nécessaires à la production d'aliments composés de qualité et d'accessibilité au niveau des prix. Il s'agit principalement du manioc, du sorgho, du maïs et des tourteaux et, éventuellement, des céréales fourragères dont les protections assurent, finalement, une rente de situation pour quelques intérêts locaux, au détriment des millions de consommateurs qui achètent au prix fort leur consommation de viande. Cette remarque pour la production d'aliment de bétail vaut, aussi, pour le mur de protection du lait et, de ses dérivés. Les taux varient de 25% pour le beurre et 32.5% pour le lait pour nourrisson à 135% pour le lait en poudre entier.

En toute transparence et par une veille rigoureuse de la qualité des aliments produits, en termes d'indices de consommation notamment, les unités de production d'aliment de bétail devront s'efforcer de moduler leurs formules, devenues plus larges du fait de l'annulation des protections, et d'exploiter, au mieux, toutes les substitutions possibles à l'effet de facturer des prix abordables sachant que la déprotection n'écartera pas non plus ces aliments. Par ailleurs, les progrès de l'électrification rurale pourraient inciter ces industries à s'installer dans les chefs-lieu des aires de concentration cheptel et contribuer à la promotion de l'emploi en milieu rural.

Les constructions d'étables, de bergeries et de chèvres, selon des modèles types et adaptés aux différentes zones, constituent l'anneau de raccordement avec les actions de la recherche et la fourniture d'aliments

composés en plus de ceux produits à la ferme. De fait, ces abris constituent les ateliers destinés à valoriser les produits de la recherche et la qualité des aliments. Un processus progressif de stabulation des animaux sera installé et, corollairement, notre environnement spécialement forestier s'en trouvera moins agressé par une surcharge animale.

II-3 –Le devenir rural.

La promotion du monde rural est intimement liée à la croissance et au développement agricole sans en être, cependant, totalement dépendante, la base de cette promotion reposant sur la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, de l'éducation, de la santé et des loisirs, notamment pour les jeunes. A ce niveau, les déficits par rapport aux normes internationales, voire aux réalités dans le milieu urbain, sont abyssaux. S'agissant plus spécifiquement de la femme rurale, les discours l'emportent encore largement sur les faits et libre cours est dévolu, par défaut, aux ONG dont la multiplication au cours des années « post- ajustement structurel » bat tous les records de croissance et ce, corollairement, à une quasi- démission de l'état.

Le nouveau Département ministériel dédié au développement rural doit rompre, avec l'interministérialité du Fonds de Développement Rural(FDR) pour des objectifs de responsabilisation effective qui imposent l'institution d'une ligne budgétaire spécifique qui devra être adossée à des programmes concrets, en matière d'investissements et d'actions promotionnelle de ce secteur.

Les perspectives de développement rural reposent sur la promotion des infrastructures de base à l'effet de désenclaver nos campagnes et leur dotation en équipements socio- culturels au niveau de l'éducation, de la santé et des loisirs, notamment, pour les jeunes. Ces impératifs requièrent une forte contribution de l'Etat et des collectivités territoriales en raison du caractère peu marchand de cette catégorie d'investissements et qui donc n'est pas susceptible d'intéresser directement le capital privé.

Ces actions doivent être conçue dans un cadre intégré, sans quoi les surcoûts et les déséconomies d'échelle peuvent s'avérer considérables, au

regard de la faiblesse des ressources internes.

Les efforts d'électrification, de construction de voies de communication et de raccordements et branchements à l'eau potable dans les campagnes etc., doivent se concevoir dans l'objectif de créer, où cela est possible, des « Chantiers de Développement Rural » qui peuvent inciter le privé à promouvoir des activités génératrices d'emplois et de revenus et présenter autant d'opportunités d'offre de services à l'agriculture.

Il s'agit notamment/

-Du secteur de l'artisanat, avec ses branches les plus diverses, notamment la menuiserie, la mécanique, la meunerie/ boulangerie...

-Du secteur de la transformation, à travers l'implantation des chaînes du froid pour la conservation des produits agricoles, des industries de production d'aliments pour le bétail, voire également le conditionnement (tarare) pour la promotion de l'utilisation de semences, informelles, mais de qualité, issues des productions locales ;

-Du secteur du tourisme, par la création de gîtes ruraux, particulièrement en zones de montagnes mais également dans les environs immédiats, non équipés, des côtes atlantique et méditerranéenne ;

A côté de ces pôles de croissance qui peuvent être créés par une plus forte intégration des actions infrastructurelles, il faut mentionner l'immense chantier qui concerne les impératifs du reboisement et ses effets sur l'environnement et le développement durable. Les axes majeurs de cette action devront se polariser sur les bassins versants à l'effet de réduire le phénomène de l'envasement des barrages et de sauvegarder la riche biodiversité du pays d'une part et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'un plan de long terme pour l'extension de l'arboriculture fruitière, en substitution à la céréaliculture et à l'élevage dans les zones de montagne et ou à relief très vulnérable à l'érosion.

III- Le redressement de la pêche maritime

-
De par sa position géographique et profitant de sa double façade maritime s'étendant sur plus de 3500 Km, le Maroc dispose d'un potentiel halieutique qui pourrait jouer un rôle stratégique dans son développement économique et social.

En effet, le secteur de la pêche maritime contribue à hauteur de 3% dans la formation du PIB et assure plus de 250 000 emplois directs, faisant vivre plus de deux millions de citoyens. Néanmoins, ce secteur connaît, depuis quelques années, un certain nombre de contraintes et de difficultés qui risquent de bloquer son développement à l'avenir, à moins qu'un sursaut salvateur n'intervienne et qu'une stratégie de redressement du secteur ne soit mise en place.

Parmi les facteurs de blocage, il y a lieu de souligner la surexploitation des richesses halieutiques mettant en péril la reproduction des espèces (nonobstant les périodes de repos biologique), la faiblesse de la valeur ajoutée, due à l'exportation de la richesse à l'état brut, au lieu de sa transformation locale, la fragilité de l'infrastructure locale, existante en matière de ports, d'installations frigorifiques, de stockage, de moyens de transport et de commercialisation du poisson pour approvisionner le marché intérieur, sans parler des conditions de travail et de vie des marines pêcheurs et des armateurs-pêcheurs qui laissent souvent à désirer : absence de couverture sociale, formes ancestrales de rémunération...

Le PPS considère que le secteur de la pêche doit être traité comme un véritable levier de développement capable de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale du pays grâce à son potentiel à l'exportation, à la création des emplois productifs par une transformation locale du poisson et la création d'une véritable industrie de la pêche, et en participant enfin à l'amélioration du niveau nutritionnel de la population en faisant du poisson, non seulement, un complément à la viande, mais un véritable substitut. Il est inadmissible que, dans un pays comme le Maroc, la consommation moyenne du poisson ne dépasse pas 12 kg, par tête d'habitant et par an, sachant que cette consommation est pratiquement nulle dans les régions de l'intérieur.

Partant de ces objectifs, le PPS voudrait que le secteur dispose d'un plan

décennal de développement, à l'instar du secteur du tourisme et propose une série d'actions visant à mettre un terme à la persistance de toute économie de rente et à instaurer une bonne gouvernance du secteur:

- Créer un observatoire national de la mer pour suivre l'évolution des richesses halieutiques et en assurer la reproduction. Cet observatoire peut être rattaché à l'INRH.
- Mettre en place un plan de restructuration et de mise à niveau des unités de pêche, tant côtière que hauturière, en encourageant les investissements privés. Cette mise à niveau doit embrasser la pêche artisanale.
- Moderniser les infrastructures existantes tout en oeuvrant à leur élargissement : ports moyens de stockage et de transport. La participation du capital privé est plus que souhaitable, dans cette entreprise.
- Favoriser l'intégration de la filière pêche maritime-industrie de transformation pour une meilleure valorisation des richesses halieutiques, en vue de créer suffisamment d'emplois et de valeur ajoutée.
- Mettre en place un véritable plan de formation professionnelle pour une mise à niveau des ressources humaines. Des centres de formation doivent être créés dans toutes les villes côtières où existe une activité de la pêche et notamment dans les provinces du sud.
- Inciter la profession à mieux se structurer et dynamiser les jeunes chambres de la pêche, afin qu'elles deviennent des interlocuteurs crédibles.
- Réviser le statut fiscal du secteur en relation avec les profits induits.
- Améliorer les circuits de distribution interne et instaurer un système précis de traçabilité, afin de contrecarrer la contrebande de poisson, d'encourager la consommation nationale en poisson et de pallier le déficit en protéines des Marocains, à travers une politique des prix incitative.
- Poursuivre l'expérience de création des villages de pêche en les

équipant en infrastructure sociale et en faire des pôles locaux de croissance.

- Renforcer la surveillance de notre zone maritime pour limiter les pillages de nos ressources.

- Créer un véritable partenariat avec le capital étranger. Celui-ci ne doit pas se contenter de prélever la ressource, moyennant des royalties et redevances, mais s'intégrer dans la stratégie nationale telle qu'elle est déclinée ci-dessus. Tout en étant favorable au renouvellement des accords de pêche avec l'Union européenne, le PPS plaide pour une révision du cadre de référence dans le sens d'une implication de l'UE dans le domaine de la valorisation du produit, du transfert de la technologie devant conduire à terme à la mise en place d'une industrie nationale de chantiers navals et de la pêche.

- Dans le domaine social, outre l'effort en matière de formation professionnelle, il faut améliorer le cadre de vie et de travail des gens de la mer, à travers, notamment, l'intégration du secteur dans le projet de l'AMO et le respect des normes de travail et de sécurité par l'application des dispositions du Code du travail et la reconnaissance des droits des travailleurs.

- Enfin, il est urgent d'adopter le code maritime, en veilleuse depuis des années. Pour ce faire, un dialogue sincère et constructif doit s'instaurer entre tous les intervenants, dans le sens, bien compris, de l'intérêt national.

IV- Quelques mesures de politique industrielle.

IV-1. Bref diagnostic de l'industrie manufacturière au Maroc.

La structure du tissu industriel marocain porte la marque des stratégies poursuivies par le Maroc depuis l'indépendance, à savoir l'industrialisation de substitution d'importations et les industries orientées vers l'exportation.

Ainsi, une bonne partie des industries marocaines reste tournée vers le marché intérieur alors que le reste alimente le marché mondial. Sur le plan sectoriel, deux grandes filières- l'agroalimentaire et le textile- dominant le tissu industriel tant du point de vue de la production qu'au

niveau de l'emploi et de l'exportation. Par contre, la place des industries de biens de biens d'équipement et de biens intermédiaires reste modeste, d'où une faible intégration interindustrielle et une articulation limitée des industries de transformation aux autres secteurs de l'économie.

L'industrie marocaine se caractérise en outre, par son caractère très fragmenté (prédominance de PME sous capitalisées et sous encadrées).

Du point de vue des performances, la place de l'industrie dans l'économie marocaine est limitée (18% du PIB et 8% des emplois, mais 52% des exportations). Plus inquiétant est la tendance vers une certaine désindustrialisation qu'illustre un taux de croissance du secteur industriel inférieur à celui du PIB total (5,5% pour l'ensemble du PIB comparé à 4,4% pour le secteur industriel sur la période 1990-2003, cet écart ayant tendance à s'accroître au cours des 5 dernières années).

La productivité reste médiocre, du fait, notamment, du faible taux d'encadrement, d'une main d'œuvre en majorité analphabète, de la vétusté du matériel de production et de la prédominance de méthodes de gestion archaïques. Un tel constat se répercute négativement sur la compétitivité de l'industrie, surtout sur le marché mondial où la concurrence fait rage, le Maroc ayant de plus en plus de difficultés à sauvegarder ses parts de marché (c'est le cas notamment de l'industrie textile), et ce malgré l'émergence timide de nouvelles spécialisations industrielles internationales dans les segments intensifs en main d'œuvre des industries électronique et automobile.

Malgré ces faiblesses, l'industrie marocaine joue un rôle non négligeable en matière de stabilisation macro-économique (amortissement de la volatilité de la croissance du fait d'un cycle agricole irrégulier, importante valeur ajoutée par emploi, source d'exportations et de devises...).

Le défi réel est de définir les voies et moyens permettant à l'industrie marocaine de faire face à un contexte mondial de plus en plus concurrentiel et de jouer un rôle plus important en matière de création de richesse et d'emplois décents, de satisfaction des besoins de la population marocaine et de développement d'exportation à plus forte valeur ajoutée et à plus fort contenu technologique.

IV- 2. Le Plan Emergence : intérêt et limites.

a-Un Plan ambitieux.

Pour impulser une nouvelle dynamique à l'industrie marocaine et en faire un vecteur important de création de richesse, d'emplois et d'exportations, le Plan Emergence, initié par le gouvernement marocain sur la base du Rapport McKinsey, propose une réorientation fondamentale du tissu industriel, grâce à un repositionnement agressif du Maroc sur un nombre limité de filières internationales porteuses. Les nouvelles spécialisations industrielles internationales devraient se baser sur les avantages naturels du Maroc, à savoir le faible coût de la main d'œuvre, la disponibilité de ressources naturelles et la proximité géographique et culturelle de l'Europe, en vue d'attirer des activités en voie de délocalisation vers le Maroc.

Après un diagnostic et un benchmarking approfondis de différentes filières mondiales, sept métiers mondiaux ont été retenus pour le Maroc : l'offshoring, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique de spécialité, l'agroalimentaire, les produits de la mer et le textile-habillement.

Ces spécialisations comprennent en fait les nouveaux métiers que sont les plates-formes de sous-traitance industrielle (implantation de « maquiladoras » pour l'industrie automobile, l'électronique et l'aéronautique) et le positionnement sur les services (offshoring : centres d'appel, back office et développement de software auxquels on a adjoint l'ancien programme de mise à niveau rebaptisé « modernisation compétitive »).

Des mesures d'accompagnement sont suggérées, notamment la dévaluation du taux de change, des incitations fiscales, la formation de la main d'œuvre et l'édification de l'infrastructure logistique.

Les retombées attendues de la mise en œuvre du Plan Emergence sont ambitieuses : une accélération marquée de la croissance (+1,6% de croissance du PIB pour un taux de croissance de 4,5% sur la période 2004-2013) devant se traduire par la génération de près de 90 Mds DH de PIB additionnel et la création d'environ 440000 emplois à l'horizon 2013).

b- Une évaluation critique.

L'un des points forts du Plan Emergence est son insistance sur la

création d'emplois et de richesses matérielles et immatérielles. La réalisation de cet objectif est, toutefois, tributaire aussi bien de l'action de l'Etat et de son engagement politique et matériel en faveur du Plan que de l'attitude des firmes multinationales qui restent maîtresses de l'enclenchement ou de l'arrêt du processus de délocalisation. Les activités d'offshoring (externalisation des activités de services aux entreprises) présentent, certes, un fort potentiel de création d'emplois. On constate, toutefois, qu'elles aboutissent dans le cas du Maroc à la délocalisation d'activités simples, courantes et à forte intensité de main d'œuvre. A titre d'exemple, les centres d'appel délocalisés au Maroc gèrent surtout des activités basiques de la relation client, comme les prises de commande sur catalogue ou les enquêtes de satisfaction, un type de prestation pour lequel le différentiel de prix joue pleinement. On relève également les mauvaises conditions régnant dans les centres d'appel (niveau élevé de stress, contrats à court terme, turnover élevé, faible taux de syndicalisation), ainsi que les faiblesses des retombées potentielles pour d'autres secteurs de l'économie.

Les industries « maquiladoras » s'inspirent de l'expérience mexicaine qui a su profiter de la proximité géographique des Etats-Unis, de la faiblesse des coûts de main d'œuvre et de la signature de l'Accord de Libre Echange Nord Américain (ALENA) pour attirer certains segments des réseaux internationaux de production, contrôlés par les firmes multinationales, notamment des activités d'assemblage et de montage des industries automobile et électronique.

Le Plan Emergence ne tarit pas d'éloges sur cette expérience qu'il présente comme un succès incontestable, au vu des résultats atteints : doublement du PIB/hab., multiplication des investissements directs étrangers par 5, création de plus de 850000 emplois depuis 1992, exportations multipliées par 4 après 10 ans de stagnation.

Pourtant, à y voir de plus près, la situation se révèle beaucoup moins rose. Tout d'abord, les créations nettes d'emplois sont beaucoup moins importantes si l'on intègre les pertes d'emplois dans l'agriculture mexicaine à cause de l'ALENA (1,3 million) et la baisse de l'emploi industriel provoquée par la concurrence des importations de produits manufacturés.

Ces pertes d'emplois risquent de s'aggraver à l'avenir du fait de la concurrence chinoise qui tend à supplanter le Mexique comme deuxième exportateur vers les Etats-Unis après le Japon, ainsi qu'en

raison de la prolifération des accords de libre-échange signés par les Etats-Unis, notamment avec les pays d'Amérique centrale.

Ensuite, les maquiladoras semblent exercer un effet d'enclave, ayant peu de liens avec l'économie locale, d'où de faibles effets d'entraînement (ainsi 97% des composants assemblés au Mexique sont importés et seulement 3% sont produits localement).

En outre, s'il est vrai que ce type d'industries a permis de réaliser des gains de productivité, ces derniers ont pu limiter le volume d'emplois créés, les travailleurs, déjà en exercice, produisant plus, ce qui rend moins nécessaire de nouveaux recrutements.

Par ailleurs, les conditions de travail dans les maquiladoras sont désastreuses, notamment pour les femmes : journées de travail longues, bas salaires, absence d'équipements sociaux, caractère souvent pénible du travail, absence de couverture sociale, pression pour empêcher la formation de syndicats. Il convient de remarquer que des conditions de travail similaires caractérisent l'activité d'entreprises implantées à Tanger (absence de transport du personnel, travailleurs non déclarés, enfants de moins de 16 ans payés à un salaire de misère, droits sociaux non respectés) et qui semblent en faire une zone de non droit.

Au total, on peut conclure que, si le modèle des maquiladoras permet de créer des emplois, son incapacité à exercer un effet industrialisant sur le reste de l'économie et le peu de cas qu'il réserve aux considérations de développement humain et de respect des droits de l'homme en fait un cas à ne pas transposer au Maroc à n'importe quel prix.

Le cas des industries de sous-traitance internationale nous amène, en fait, à souligner le danger d'une trop forte focalisation sur la croissance tirée par les exportations, aux dépens des possibilités que peut offrir le marché intérieur.

Le modèle exportateur souffre de deux limites principales : d'une part, il provoque un « sophisme de composition », dû au fait que tous les pays du Sud sont encouragés à s'orienter vers les activités exportatrices, au risque de provoquer une surproduction et des excès de capacités de production mondiales aux effets déflationnistes ; d'autre part, la stratégie de diminution des coûts poursuivies par les firmes multinationales et le désir des pays du Sud d'attirer les investissements étrangers les amènent à renchérir, en offrant des conditions de travail plus avantageuses et à sacrifier l'environnement. Dans ces conditions,

les gains retirés de l'échange international risquent de s'amoinrir de manière significative, et c'est à une véritable détérioration des termes de l'échange que ces pays se trouvent exposés.

Certes, il ne s'agit pas de nier le besoin de développer les exportations, ne serait-ce que pour payer les biens importés nécessaires à l'industrialisation, ou pour rembourser les emprunts extérieurs contractés.

Cependant une réorientation du modèle de croissance vers le marché intérieur s'impose ; elle est toutefois tributaire d'une augmentation de la demande qui ne peut provenir que de l'augmentation des salaires qui doivent cesser d'être considérés, seulement, comme un coût à comprimer à travers la flexibilisation du rapport salarial mais qui doivent représenter aussi l'expression d'une distribution plus équitable des revenus.

Le dernier volet du Plan Emergence qui mérite d'être discuté est relatif au sort réservé au programme national de mise à niveau. Alors que ce programme devait concerner l'ensemble des industries qui pourraient être mises en difficulté par les accords de libre-échange signés par le Maroc, il n'est plus question, dans le nouveau Plan de modernisation compétitive, que de l'industrie textile et l'agroalimentaire, avec un ciblage particulier des branches tournées vers l'exportation. Un tel choix risque de s'avérer lourd de conséquences, dans la mesure où il revient à condamner des pans entiers de l'industrie marocaine avec des effets dramatiques sur le plan social (fermetures d'usines, licenciements de dizaines de milliers d'ouvriers...).

Pour notre Parti, la stratégie industrielle devrait permettre, autant que possible, de satisfaire les besoins essentiels en produits manufacturés de la population, développer une offre productive compétitive à l'exportation, créer des emplois, directs et indirects, adéquats et assurer l'intégration du Maroc dans l'économie du savoir.

Pour ce faire, il s'agit, d'une part, de favoriser la modernisation et la mise à niveau du tissu industriel existant, et d'autre part, de promouvoir l'intégration de notre pays dans les chaînes de valeur mondiales les plus dynamiques, en renforçant les capacités technologiques et les compétences nationales.

Nous voulons donner une ambition industrielle à notre pays en empruntant la voie noble vers la compétitivité et en accélérant la

croissance de la productivité grâce à l'innovation concertée et à l'apprentissage.

Enfin pour réussir, notre vision du développement industriel doit être soutenue par un consensus national fort de toutes les forces vives de la nation, (décideurs politiques, administration et secteur public, secteur privé, société civile, universitaires, syndicats...).

Pour ce faire, nous présentons des mesures à caractère transversal et d'autres sectionnelles.

IV-3-Mesures à caractère transversal.

Les mesures proposées dans ce cadre devraient

1. Accélérer la mise en place d'infrastructures d'accueil (zones franches d'exportation, parcs industriels, zones industrielles, zones d'activités économiques, pépinières d'entreprises).
2. Renforcer les pouvoirs et les moyens d'action des CRI (centres régionaux d'investissement)
3. Développer les activités de l'Agence Nationale de la PME en faveur de la mise à niveau des entreprises industrielles.
4. Mettre en place une infrastructure technologique de qualité (création de Centres d'Etudes et de Recherches sur les IMMEE, sur les matériaux de construction, les industries de textile et de l'habillement et l'agro-industrie, développement du système de normalisation et de contrôle de la qualité, création de laboratoires d'essai et d'analyse..).
5. Mettre à niveau le système de formation professionnelle en développant la formation continue et alternée et en améliorant les mécanismes d'identification des besoins en formation des entreprises.
6. Renforcer la structure et l'assise des associations professionnelles pour leur permettre de jouer leur rôle d'appui et d'assistance aux entreprises.
7. Sur le plan financier, sensibiliser les PME à l'utilisation des instruments financiers de financement et de garantie, assouplir les procédures et les conditions d'intervention de la Caisse Centrale de Garantie, ouvrir un dialogue entre banques et PME en vue d'une meilleure implication du système bancaire dans la mise à niveau des

entreprises.

8. Réduire le coût de l'énergie et étendre les exonérations fiscales aux exportateurs indirects.

IV- 4- Mesures sectorielles

a – Industrie textile ;

Deux axes majeurs sont à prendre en considération :

- Intégrer la filière textile pour passer de la sous-traitance à la fabrication du produit fini, ce qui exige de développer l'amont – filature, tissage teinture-, et attirer, pour ce faire, les « majors » internationaux de ce stade de la filière.

- Redéployer la confection vers le milieu et les haut de gamme.

Pour réaliser ces deux objectifs, il convient de mettre rapidement en application l'Accord – Cadre signé entre le gouvernement et l'AMITH et qui prévoit les engagements réciproques pour la période 2002-2010 .

b – Agro-industrie

La stratégie à suivre dans ce secteur devrait concerner aussi bien la transformation des fruits et légumes, l'ensemble de l'amont et de l'aval agricoles que la filière halieutique.

Elle doit chercher à :

- gagner des parts de marché en Europe ;

- diversifier les marchés extérieurs (Asie, pays d'Europe Centrale et Orientale, Afrique, pays Arabes) ;

- défendre les positions acquises sur le marché intérieur.

Une compétitivité accrue est tributaire de l'amélioration de la qualité des produits et de l'augmentation de la production. Pour ce faire, il convient d'intégrer la filière agro-alimentaire en vue d'assurer un bon approvisionnement des usines en matières premières et de multiplier les efforts en matière de recherche (Institut Agronomique et Vétérinaire et INRA), de contrôle de qualité (EACCE) et d'amélioration de l'emballage (attitude productive de l'Institut Marocaine de l'Emballage et du Conditionnement).

Un plan d'action ciblant les filières « fruits et légumes » et "halieutique" doit être mis en place avec un partage des tâches selon le mode suivant :

- pour les entreprises marocaines: diversifier la gamme des produits (agriculture biologique, produits congelés), améliorer la sécurité alimentaire pour les produits de base (produits laitiers,-oléagineux et huiles,...) à travers une politique d'intégration de filière et de modernisation des entreprises, garantir l'innocuité des produits fabriqués, fusionner avec des sociétés de l'amont de la filière (conserveries de poisson avec des entreprises de pêche ou des sociétés possédant des entrepôts frigorifiques). Au sujet de la sécurité alimentaire, il est grand temps qu'une structure d'Etat chargée de cette tâche voit le jour.

- Pour les associations professionnelles: faire des études et organiser des campagnes promotionnelles, développer des rapports directs avec l'agriculture pour assurer un meilleur approvisionnement en produits agricoles.

c - L'industrie mécanique, électrique et électronique

-

- Pour l'industrie électrique et électronique : attirer davantage d'investissements directs étrangers pour assurer une meilleure intégration dans la "décomposition internationale des processus productifs", tout en veillant à un plus grand ancrage des filiales implantées au Maroc dans l'environnement local, notamment en développant les relations avec les PME locales.

- Pour l'industrie automobile : faire du Maroc une plate-forme

de production et d'exportation de voitures pour le marché régional en veillant à la mise en application de la Convention Renault-Somaca.

Toutefois pour optimiser l'impact industrialisant de l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales, il convient de créer les conditions d'une évolution du montage vers des activités et des tâches à plus forte complexité technologique et à plus grande valeur ajoutée. Ces conditions résident fondamentalement dans la constitution de capacités industrielles, à travers la création de pôles de compétence, l'encouragement de l'effort technologique, l'importation et l'assimilation de technologies étrangères et l'attraction d'investissements directs étrangers.

Il s'agit d'inscrire la politique industrielle dans un cadre plus large visant l'édification d'une économie moderne et performante avec une politique macro-économique -proactive et flexible- visant à la fois à soutenir l'investissement et la demande locale, à promouvoir une politique commerciale ouverte et vigilante (mise en œuvre de mesures compensatoires et de lois anti-dumping pour protéger le marché intérieur) et une politique de la concurrence efficace et tournée vers la protection des PME et des consommateurs.

V- L'artisanat : un levier de croissance et un gisement d'emploi

Le secteur de l'artisanat constitue un levier important pour le développement économique et un gisement de main d'œuvre. Sa contribution à l'économie est loin d'être négligeable. Il participe à hauteur de 20% au PIB et occupe 2 millions de personnes, soit 20% de la population active au niveau national.

Même si les exportations de produits artisanaux ne représentent qu'une faible part des exportations globales (1%), son apport en devises est beaucoup plus important si l'on prend en considération les achats effectués par les touristes étrangers.

En plus de ces données à caractère économique et social, force est de relever que le secteur constitue un moyen de transmission et de perpétuation de nos traditions culturelles et constitue de la sorte une mémoire vivante de notre peuple et un patrimoine qu'il faudra absolument sauvegarder.

Toutefois, le secteur de l'artisanat souffre de plusieurs goulots d'étranglement tenant à l'aspect institutionnel, au financement et aux conditions de travail.

- Sur le plan institutionnel, le secteur de l'artisanat reste mal défini et en tant que tel il n'a jamais émergé d'une façon autonome. Tantôt attaché au ministère des affaires sociales, tantôt à celui du tourisme, il est ballotté entre différents départements en fonction de l'humeur et de la conjoncture. A cette confusion de statut, s'ajoute la faiblesse de sa représentativité à travers les chambres d'artisanat qui ne jouent qu'un rôle éphémère.

- Sur le plan financier, les ressources mises à sa disposition sont somme toutes modestes et ne permettent pas un décollage de ce secteur. Le crédit bancaire octroyé par un seul organisme, en l'occurrence la Banque Populaire, ne couvre que l'acquisition de matières premières et du petit outillage. La part du budget affecté au secteur (0,04% pour l'investissement et 0,03% pour le fonctionnement) est franchement dérisoire par rapport à son poids réel dans l'économie. Corollaire d'une telle situation : la faiblesse de la productivité et de la compétitivité du secteur.

- Sur le plan social, on assiste à une dégradation des conditions de vie des artisans qui restent exclues de toute couverture sociale.

Partant de ce constat, le PPS propose un plan de restructuration et de redressement du secteur considéré, comme cela a été précisé auparavant, dans sa double dimension : en tant que producteur de marchandises et de richesses matérielles d'une part et en tant que patrimoine artistique et culturel d'autre part. Autrement dit, la reconversion de l'artisanat, telle que nous l'envisageons, ne doit pas aboutir à sa transformation en industrie moderne et entraîner sa disparition à l'instar de ce qui s'est passé ailleurs

dans les sociétés industrialisées. L'artisanat marocain connu à travers le monde par ses différents métiers est une richesse qu'il faut absolument préserver. En partant de ces considérations, nous proposons le plan d'action suivant :

1- Une mise à niveau institutionnelle à travers les mesures suivantes :

- la création d'un département ministériel autonome chargé de l'artisanat ;
- le renforcement du rôle des chambres d'artisanat et leur restructuration en les dotant de moyens financiers additionnels et en ressources humaines suffisantes et compétentes ;
- l'organisation de la profession de l'artisan par filière au niveau national et provincial pour faciliter l'encadrement technique.

2- Une mise à niveau productive à travers les mesures suivantes :

- la mise en place d'un système de crédit adapté à la profession à des conditions avantageuses ;
- la création de zones de production artisanale et l'aménagement des ensembles artisanaux sous forme en collaboration avec les collectivités locales ;
- de complexes susceptibles d'accueillir les clients et les visiteurs ;
- la mise en place de centres de formation dédiés aux principaux métiers de l'artisanat tout en veillant à la formation continue des artisans et à leur perfectionnement ;
- mise en œuvre d'une fiscalité « douce » et l'octroi la d'avantages fiscaux au bénéfice des artisans ;
- la promotion des produits de l'artisanat tant sur le marché intérieur (à travers une valorisation du produit local) que sur le marché extérieur en étroite collaboration avec l'Office Marocain du Tourisme et les représentations diplomatiques du Maroc à l'étranger. La Maison de l'Artisan est appelée à jouer un rôle de dynamisant ;
- l'assainissement des circuits de commercialisation et la régulation des relations entre les artisans et les « bazars » dans le respect de la déontologie.

3- Une mise à niveau sociale à travers les mesures suivantes :

- l'adaptation du régime de la CNSS aux conditions socio-professionnelles des salariés du secteur ;
- la mise en place d'un système de protection sociale au bénéfice des artisans indépendants ;
- l'extension du régime de l'AMO à l'artisanat en tenant compte de ses capacités de cotisation.

VI- Le tourisme : réussir la vision 2010

Tous les indicateurs concourent à faire du Maroc une destination touristique privilégiée : proximité géographique de l'Europe, richesse de l'artisanat, variété du relief, douceur du climat, diversité culturelle, ouverture sur l'extérieur et tolérance. Ces atouts n'ont pas été suffisamment mis en valeur dans le passé, en raison de l'absence d'une vision globale de développement de l'activité touristique. Preuve en est que le nombre des visiteurs et les recettes touristiques sont restés à un .niveau modeste, du moins jusqu'à ces dernières années

Ce n'est que récemment que le Maroc s'est doté d'une véritable stratégie de tourisme dans le cadre du plan « Azur », avec comme objectif d'atteindre 10 millions de touristes en 2010.

Tout en s'inscrivant dans cette démarche, le PPS tient à faire un certain nombre de propositions de nature à assurer la réussite de ce plan et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés :

- Elaborer un plan de formation des ressources humaines dans tous les métiers liés au tourisme : accueil, restauration, encadrement, animation.
- Réviser les politiques de marketing pratiquées jusqu'à présent, en dynamisant et en restructurant l'Office National du Tourisme pour en faire un vecteur de promotion de l'activité touristique et de diversification des marchés d'émission ;
- Assainir le secteur de tous les éléments parasites, en introduisant les normes de professionnalisme à tous les stades de l'activité, de l'amont à l'aval ;
- Diversifier le produit touristique, en développant le tourisme de montagne et le tourisme rural, le tourisme du désert et le tourisme

culturel ;

- Créer un environnement sain et attrayant pour le tourisme, en combattant toutes formes de harcèlement et en assainissant les secteurs liés à l'activité touristique : artisanat, transport et autres services ;
- Envisager un partenariat avec les groupes étrangers disposant d'une longue expérience et d'un savoir-faire en la matière ;
 - Accorder une place particulière au développement du tourisme national et encourager les Marocains eux mêmes à découvrir leur pays et à s'y attacher.

VII– Instaurer un plan d'aménagement du territoire garantissant les équilibres écologiques et humains.

L'aménagement du territoire est un acte volontariste visant une utilisation rationnelle de l'espace rationnel en vue de:

- maîtriser la croissance des regroupements humains et de préserver la qualité de la vie, sachant que le Maroc est situé dans une région menacée par les séismes et les autres mouvements telluriques;
- planifier consciemment l'usage rationnel des terres agricoles et forestières ainsi que les espaces de pâturage;
- déterminer les centres et régions susceptibles d'accueillir les activités industrielles et touristiques et les aménager en conséquence;
- planifier a priori l'extension du réseau d'autoroutes, de pistes, de voies ferrées, l'édification des aéroports, de ports, de grands établissements hospitaliers, de complexes universitaires et d'autres infrastructures;
- développer le pays sur une base cohérente en préservant l'équilibre entre régions et l'intégration des citoyens dans leur diversité ethnique et culturelle;
- préserver l'environnement;
 - Partant de ces objectifs, et pour permettre une bonne mise en œuvre du programme d'aménagement du territoire déjà établi, le PPS présente des propositions axées sur les points suivants :

- instaurer un plan à long terme pour tous les moyens de communication en veillant aux équilibres régionaux et administratifs et ce en multipliant les activités économiques de nature à mettre fin à la dichotomie "Maroc utile – Maroc inutile". La solidarité entre régions doit se réaliser dans la préservation de la spécificité de chaque région et de son développement et dans son intégration dans le tissu national.
- instaurer une politique foncière qui prenne en considération les besoins des activités agricoles du pâturage et des forêts et qui vise la préservation des terres arables et des richesses végétales et animales. Ceci appelle une révision du régime foncier et des lois de l'urbanisme et de la construction.
- créer une agence immobilière nationale chargée de la constitution de réserves foncières pour permettre à l'Etat de réaliser ses plans en matière d'aménagement du territoire.

VII-1 La promotion des moyens de communication comme moyen de développement économique et régional.

Nonobstant les progrès accomplis en la matière depuis le début des années 90, l'infrastructure au Maroc demeure en deçà du niveau requis. Qu'il s'agisse de routes et d'autoroutes (avec un réseau de 52 000Km de routes dont 50% ne sont pas goudronnés et 500 Km d'autoroutes), qu'il s'agisse du réseau de la voie ferrée qui n'a pas connu une extension remarquable depuis l'indépendance, qu'il s'agisse de l'infrastructure portuaire et aéroportuaire, qu'il s'agisse du réseau d'universités et d'hôpitaux régionaux, le déficit est énorme. Toutefois, dans le domaine de la téléphonie, le Maroc a fait un grand effort qu'il faudra consolider.

L'importance des communications dans le développement économique et social n'est pas à démontrer. Dès lors, un programme s'impose pour mettre à niveau le Maroc et réussir son intégration dans le marché européen et l'espace maghrébin. Ainsi, nous proposons le programme suivant:

Dans le domaine des routes et autoroutes. Il faut activer la réalisation du programme de 1500Km d'autoroutes à l'horizon 2010 et ce en reliant Marrakech à Agadir, Agadir à Taroudant, Fès à Oujda, Larache à Tétouan, Casablanca à Beni Mellal et Qasbat Tadla.

Par ailleurs, il faut une bonne maintenance du réseau routier existant en procédant à la construction de bretelles de croisement et au doublement de certaines voies.

En outre, il faut accélérer le rythme de réalisation de la rocade méditerranéenne avec son rattachement aux routes régionales par des voies transversales afin de contribuer effectivement à l'intégration des provinces du Nord dans l'espace national. Il en va de même pour le désenclavement du monde rural qui nécessite un vaste programme de routes secondaires et tertiaires entièrement goudronnées.

Pour réaliser de tels projets, nous pensons qu'il serait utile de recourir à la politique de grands travaux et à la mobilisation de la jeunesse à l'instar de ce qui s'est passé lors de la réalisation de la Route de l'unité.

Dans le domaine du transport routier et ferroviaire, nous proposons :

- la libéralisation du transport routier des voyageurs après celle des marchandises en assainissant le secteur de tous les éléments parasites et en assurant la sécurité des voyageurs;
- la révision des modalités d'examen pour l'obtention du permis de conduire en luttant contre les formes de corruption qui y sévissent. Il faut, en outre, instaurer une politique nationale audacieuse pour mettre fin à "la guerre des routes" qui est à l'origine de pertes humaines et de dégâts matériels considérables;
- Le développement des voies ferrées et leur extension aux régions de l'intérieur vers le Tadla et du sud vers Agadir et Laayoune avec des lignes rapides entre Casablanca-Tanger et Casablanca-Oujda pour faciliter les liaisons avec l'Europe et le Maghreb.

Dans le domaine des aéroports et ports, le programme proposé vise une exploitation rationnelle de l'infrastructure existante tout en édifiant un réseau de ports moyens dédiés à la pêche et au tourisme, surtout sur la rive méditerranéenne. Le lancement d'une politique incitative pour les vols intérieurs serait de nature à développer les voyages par air et de désenclaver, par conséquent, les régions marginalisées du Sud et de l'Oriental.

VII-2- La sauvegarde de l'environnement pour garantir un développement durable.

Le Maroc connaît une détérioration inquiétante de l'environnement. En attestent l'érosion des sols, la désertification, la détérioration de la couverture forestière, la pollution de l'air, la multiplication des déchets solides, la propagation du plastique, l'assèchement des cours d'eau, la perte des ressources halieutiques et végétales, la résorption de la bio-diversité tant au niveau de la faune que de la flore.

Le développement des activités économiques sans la prise en considération de la variable environnement ne ferait qu'aggraver la situation. Il est donc urgent de prendre les mesures nécessaires à même de protéger l'environnement et de préserver la qualité de la vie et la beauté de la nature. Parmi ces mesures, il y a lieu de mentionner:

- la mise en place d'une loi globale touchant tous les aspects de la sauvegarde de l'environnement et définissant les critères chimiques, bactériologiques et physiques admis, tout en arrêtant les modalités de leur application sur le terrain;
- la création d'un réseau national de laboratoires pour contrôler les mutations écologiques dans les villes, le littoral, les rivières et les forêts;
- l'adoption d'une politique clairvoyante et volontariste pour sensibiliser la population à la problématique écologique et au respect des normes propres à l'environnement;
- l'instauration d'un programme national chargé de la protection des cours d'eau et des lacs contre toute atteinte à la richesse animale et végétale;
- la maintenance de l'infrastructure de base des villes en assurant l'approvisionnement en eau potable, le ramassage des ordures et leur traitement, l'assainissement liquide sans oublier les espaces verts.
- la création de réserves nationales et régionales ainsi que des aquariums.

VIII- Une gestion rationnelle des ressources naturelles

VIII-1 Sécuriser l'approvisionnement de nos concitoyens en eau potable

La sécurité hydrique revêt un caractère stratégique et vital pour une ressource en eau limitée, sous-valorisée et menacée par la pollution avec une demande en eau en perpétuelle augmentation.

Les perspectives de développement futur de cette ressource rare s'articulent autour des principaux axes suivants :

- Disposer d'une vision, à moyen et à long terme, concernant la poursuite de mobilisations des eaux de surface par les barrages sur la base d'une réévaluation des ressources en eau dans le cadre des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) dont les études sont en cours pour les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH). Dans l'attente de cette vision, il est impératif de réaliser des barrages pour l'alimentation en eau potable des petits et moyens centres urbains là où d'autres alternatives de ressources en eau ne sont pas compétitives. Aussi, les Oueds non encore équipés par les barrages doivent l'être, pour éviter des pertes d'eau à la mer et pour constituer des pôles de développement local.
- Etudier et réaliser le transfert d'eau des régions excédentaires vers les zones déficitaires, voire même l'interconnexion de nos barrages sur la base d'un Plan National de l'Eau concerté, à mettre au point en se basant sur les résultats des études des PDAIRE précités. Le Plan National de l'Eau permettra de hiérarchiser les priorités d'investissement.
- Renforcer par des moyens humains et financiers les Agences de Bassins Hydrauliques pour consolider leur mission déconcentrée et mettre en place des mécanismes pour l'application effective des textes d'application de la loi de l'eau.
- Remédier aux insuffisances précitées en particulier :
 - par la valorisation des ressources en eau : en résorbant le retard dans les équipements hydroagricoles et en encourageant d'avantage

l'irrigation localisée et les techniques d'économie d'eau.

-par le développement d'une gouvernance des eaux souterraines par l'instauration de contrat de nappes entre les ABH et les usagers d'eau, tout en améliorant la connaissance des ressources en eau souterraine.

-par le développement du conseil et de la vulgarisation, auprès des agriculteurs des progrès techniques relatifs à l'amélioration des systèmes de productions et sensibilisation des exploitants agricoles à l'économie d'eau et à la lutte contre la pollution de la ressource en eau.

- par la poursuite de la lutte contre les inondations, l'occupation du domaine public hydraulique, la pollution de l'eau, l'envasement des barrages et le gaspillage de l'eau.

-par le développement des ressources en eau non conventionnelles (Eaux usées traitées, eaux saumâtres...).

-Par le renforcement de la maintenance et de l'entretien du patrimoine hydraulique (barrages, canaux et réseaux d'irrigation,...)

-Par l'érection du secteur de l'eau en Département Ministériel pour disposer d'une structure cohérente et durable tout en renforçant la concertation intersectorielle.

-Par le développement du partenariat Public-Privé et Public-Collectivités Locales (provinces et régions)

-Par l'encouragement de l'export de l'expertise marocaine acquise dans le domaine de l'eau surtout en Afrique et dans le Monde arabe, tout en développant la coopération Nord-Sud.

VIII-2 Veiller à la diversification des sources de l'énergie.

Le secteur de l'énergie se caractérise par :

-l'extrême faiblesse de ressources énergétiques fossiles

-La saturation de la mobilisation de ressources hydroélectriques qui sont aléatoires à cause de la prédominance de la sécheresse.

-l'utilisation des énergies renouvelables qui reste encore balbutiante.

Il s'ensuit une situation de stress énergétique chronique et une grande dépendance vis à vis des sources d'approvisionnements externes (taux

de plus de 95%)

Ceci se traduit par :

- Une consommation interne faible voisine de 0.4 TEP/hab (tonne-équivalent pétrole), soit 10 fois moins que la consommation moyenne en Europe. On notera cependant que ce ratio ne tient pas compte de la consommation du bois de feu (estimée à 3 millions de TEP) qui n'est pas mentionnée dans les statistiques officielles.
- La prépondérance des produits pétroliers dans le bilan énergétique avec un taux de 60%.
- L'exposition du pays à toutes les tensions, crises et hausses des prix du marché mondial des carburants dont la stabilité, à moyen et long termes, n'est pas assurée et ce en raison des menaces de l'épuisement prévisible des ressources pétrolières à l'horizon 2050.
- Plus grave encore, à l'horizon 2020-2030, le décrochage (peak-oil) attendu entre la demande énergétique croissante – notamment de la part des pays en développement- et une production pétrolière mondiale qui va atteindre son maximum, engendrera de fortes crises particulièrement dans les pays en développement, non pourvus de ressources fossiles et n'ayant pas opté à temps pour des solutions de rechange ou mixtes.

La politique de libéralisation tout azimut du secteur de l'énergie, et qui s'est concrétisée par la privatisation du secteur de raffinage du pétrole, par les concessions de la gestion déléguée de la production et la distribution de l'électricité et prochainement par la libéralisation du marché (démantèlement de l'ONE), ne permettra pas, sur le fond, de faire face à la problématique énergétique qui se profile.

Le PPS, qui apprécie à sa juste valeur le rôle des investissements étrangers à forte valeur technologique et industrielle, considère toutefois que les concessions/privatisations octroyées (SAMIR, Jorf Lasfar, Régies de Distribution...) en l'absence de tout cadre législatif adéquat, devraient faire l'objet d'une analyse-bilan des performances économiques induites pour le pays.

Sur le fond, le PPS considère la question de l'énergie comme une question primordiale pour le développement économique et social du

pays et pour l'intégration des régions et des citoyens dans un ensemble national équilibré. La prise de conscience de cette importance devrait se concrétiser, sans plus tarder, dans l'élaboration d'une Stratégie Energétique Nationale, réaffirmant le rôle central de l'Etat dans l'encadrement et la régulation du secteur ainsi que dans la définition des objectifs à long terme, notamment sur les options de diversification des sources d'énergie. Cette stratégie devrait s'appuyer sur un cadre législatif et réglementaire, préservant les intérêts présents et futurs du Maroc et soulignant le caractère de « service public » de l'énergie tout en fixant le rôle et les règles de tout partenariat.

Dans son principe cette stratégie devrait fixer les objectifs fondamentaux suivants :

1-Garantir en toute circonstance la sécurité d'approvisionnement du pays.

2-Anticiper la demande en énergie, à moyen et long termes, par la prévisions des modes et tendances de consommations des divers secteurs industriels, des transports des personnes et marchandises et de l'habitat.

3-Assurer le droit d'accès, notamment par le principe de solidarité et d'équité, de tous les citoyens, à l'énergie en tant que service public de première nécessité ;

4-Veiller au développement équilibré des régions en matière d'infrastructures énergétiques ;

5-Promouvoir la préservation de notre environnement (en luttant contre le déboisement, l'effet de serre et la pollution ...)

6-Veiller à la compétitivité du coût de l'énergie pour les secteurs socio-économiques (l'agriculture, la pêche, l'industrie, les transports et les services) ;

Aussi, la politique énergétique préconisée par le PPS est articulée autour des options suivantes :

a-Développer l'utilisation du gaz naturel au détriment des autres sources d'énergie fossiles et adopter un Plan Gazier National touchant

les différentes sphères de l'activité. Ce plan prendrait appui sur l'intégration maghrébine, initiée par l'interconnexion électrique avec l'Algérie et le passage par le Maroc du tronçon gazier Grand Maghreb-Europe.

b-Soutenir activement la recherche pétrolière au Maroc ;

c -Réactiver les études de faisabilité technico-économique et environnementale du complexe hydroélectrique, à venir, de Sebkhatah (Electricité hydro-electrique ; Electricité d'origine renouvelable (Vents, Soleil, marées), Exploitation des sables et schistes bitumeux de la région) dans une perspective de valorisation régionale ;

d- Maintenir l'option électronucléaire, ouverte dans le cadre d'une planification énergétique nationale, couplée avec la production d'eau potable.

e-Relancer le programme de valorisation des schistes bitumeux dans la perspective de solutions industrielles viables sur le plan économique et environnemental ;

f-Adopter un programme national de développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse). En sachant toutefois que leur contribution ne peut dans le meilleur des cas dépasser le statut d'énergie d'appoint.

g-Promouvoir des programmes prioritaires de recherche-développement autour de la problématique de l'énergie.

Il serait souhaitable que ces questions d'ordre technique, scientifique, politique et environnemental, fassent l'objet d'assises nationales regroupant les pouvoirs publics, les élus de la nation, les opérateurs économiques, les organisations politiques, les syndicats et les ONG et débouchant sur une « Charte Nationale de l'Energie » à l'horizon 2025 et sur la mise en place d'un « Observatoire National de l'Energie ». La question de la libéralisation du marché de l'électricité mériterait que soit mis en place un organe de régulation indépendant, veillant au contrôle des droits et obligations des prestataires de service et garantissant la transparence des transactions ainsi que le bon fonctionnement du service public.

Sur le plan diplomatique, le Maroc se doit de soutenir toute initiative visant à la mise en place d'un Font Mondial de l'Energie, en faveur des pays en développement et permettant de compenser, périodiquement, les

effets dévastateurs des hausses des prix de carburant sur leurs économies et de faciliter leur accès aux énergies renouvelables.

IX- Une politique de financement au service du développement économique et social.

La politique de financement dont les grandes lignes sont déclinées ci-dessous, consiste à mobiliser l'épargne disponible, sans, pour autant, pénaliser les secteurs productifs, ni alourdir le fardeau des travailleurs. Elle vise d'abord à optimiser l'existant et à utiliser d'une manière rationnelle les ressources disponibles, dans le but de financer le développement économique du pays, en combattant tout esprit de rente et de gabegie.

IX-1 Les divers fonds d'investissement

De nombreuses possibilités de financement existent, mais elles restent souvent inutilisées. Des consultations, entre le Patronat, les autorités monétaires et les Banques doivent permettre de débloquer la situation en vue d'accélérer une mobilisation totale des lignes en place.

Il reste entendu que les besoins de financement pour faire face à la restructuration des entreprises et à leur mise à niveau, dépassent les lignes ouvertes.

Il est anormal de trouver des crédits à fonds perdus qui ne soient pas utilisés. Outre le fait de simplifier l'accès des PME à ces facilités, il convient de mettre en place des mesures d'accompagnement qui consisteront à :

- Simplifier les documents exigés par Bank Al Maghrib (BAM) et par suite par les Banques (par exemple instituer une attestation de conformité au lieu d'une attestation d'expertise).
- Réduire les garanties souvent exigées et se contenter de celles afférentes au patrimoine de l'entreprise.
- Développer le système des fonds de garantie qui couvrent mieux la Banque.
- Inciter les PME à recourir au capital-risque

- Réduire le coût du financement pour les PME

IX-2 le rôle des Institutions Financières et l'Épargne institutionnelle:

- Les institutions Financières jouent un rôle considérable dans la collecte de l'épargne. La Caisse des dépôts et de gestion (CDG), par exemple, devrait voir son rôle aller crescendo en tant qu'organisme de gestion des fonds provenant de la CNSS, des notaires, des avocats,...

De même il faut rappeler que les fonds gérés par les entreprises d'assurance et les fonds de prévoyance et les organismes de retraite s'établissaient, à fin décembre 2003, à 116,8 milliards de Dirhams. Ils dépassent certainement ce niveau actuellement.

Cette épargne doit continuer à se développer et à renforcer les possibilités de financement de l'économie marocaine, pour autant que des réformes soient engagées afin d'assurer la pérennité des organismes de retraite.

IX-3 - La Bourse des valeurs de Casablanca (BVC)

Grâce aux Banques et aux grandes entreprises, la BVC a connu un développement certain, bien que le nombre des entreprises inscrites à la cote vient à peine de franchir le seuil des 50. Néanmoins, les performances réalisées par Ittissalat Al Maghrib attestent du succès que de telles opérations rencontrent auprès du public marocain. Toutefois, l'attrait exercé auprès des investissements étrangers reste limité.

En effet, le marché boursier peut jouer un rôle déterminant dans la mobilisation de l'épargne et, par suite, le financement des investissements.

Ainsi la capitalisation de la BVC atteint le montant de plus 200 milliards de DH. De même l'encours des OPCVM a atteint au 31/12/2003 le niveau de 59,4 milliards.

Grâce à de nouvelles techniques, les entreprises arrivent à lever des fonds nécessaires à leur développement (les BSF, les Billets de trésoreries, Fonds d'Investissement, l'introduction en bourse...)

L'introduction en bourse d'un grand nombre de sociétés permettra de contribuer à la capitalisation de nombre d'entre elles, au moindre coût.

Des organismes internationaux, comme la Société financière internationale (SFI) et la Banque Africaine pour le développement (BAD), ont décidé de se refinancer sur le marché local.

Il est donc urgent de mettre sur pied un ensemble de mesures, pour inciter les entreprises à ouvrir leur capital et à vendre une partie de celui-ci en Bourse.

IX-4 Le Budget:

Comme levier d'une politique de développement économique et social (pour une plus grande solidarité et la lutte contre l'exclusion et la misère).

Pour arriver à cette fin, deux actions doivent être menées:

- 1-Mettre en place une politique d'austérité et de réduction des dépenses de fonctionnement en vue de dégager une épargne qui doit être affectée à des investissements sociaux et à promouvoir des actions de solidarité.
- 2-Améliorer les recettes fiscales, ce qui veut dire entreprendre des réformes fiscales, et aller chercher l'argent là où il se trouve.

Les grandes lignes de ces réformes doivent être axées sur:

- La recherche d'une plus grande justice sociale, pour une meilleure redistribution.
- L'amélioration du recouvrement des impôts.
- L'élargissement de l'assiette fiscale avec un allègement de certains impôts.
- La recherche d'une intégration du secteur informel dans le secteur moderne (incitations fiscales pour jouer la transparence et se préparer pour sa mise à niveau).

IX-5 Quelques propositions en vue d'améliorer la capacité de financement (amélioration du taux d'épargne et du taux d'investissement)

Pour arriver à ces fins, il nous semble nécessaire :

- D'entreprendre des mesures législatives et monétaires pour améliorer le taux d'épargne national et le taux d'investissement qui doit se situer entre 26% et 28%.
- De restructurer la caisse d'épargne pour en faire un véritable collecteur de l'épargne.
- D'inciter les banques à innover pour améliorer le taux de bancarisation et améliorer la collecte de l'épargne en créant des produits comme l'épargne logement, la retraite par capitalisation, la retraite complémentaire, la bancassurance et ceci en mettant en place des incitations fiscales.
- De développer des fonds d'investissements immobiliers
- De favoriser l'accès des entreprises au marché monétaire
- De développer des produits pour la mobilisation de l'épargne (en dynamisant le marché secondaire)
- D'inciter les entreprises à ouvrir leur capital (introduction en bourse)
- De développer le micro crédit
- De réviser la fiscalité sur la petite épargne
- De réduire l'endettement du trésor en vue de faire baisser la pression sur le marché et amener ainsi à une réduction des taux sur le marché.
- D'atténuer les répercussions des règles prudentielles (BALE 1 et BALE 2) sur les PME
- De favoriser le regroupement des banques en vue de renforcer leur capacité et faire face à la concurrence étrangère.

IX-6 Pour une réforme fiscale globale.

Le PPS considère qu'il est grand temps de procéder à une réforme fiscale globale en tenant compte de l'expérience des réformes précédentes entamées durant les années 80 du siècle dernier et des aménagements

successifs qui s'y sont introduits. La réforme fiscale telle qu'elle est envisagée par le PPS doit viser deux objectifs fondamentaux : assurer la justice fiscale et améliorer le rendement fiscal.

- Le premier objectif passe nécessairement par une plus grande transparence et une plus grande équité. Le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt doit faire l'objet d'une application stricte. Les passe-droits et les cadeaux fiscaux accordés à certaines catégories de la population sont à bannir une fois pour toutes des pratiques de l'administration fiscale. Par ailleurs, le secteur informel doit être progressivement intégré dans le système fiscal. Il le fera d'autant mieux que le système est devenu plus transparent.

- Le deuxième objectif, intimement lié au premier, passe par l'élargissement de l'assiette, la simplification des procédures et la révision des taux à la baisse. La fiscalité ne doit pas pénaliser les secteurs productifs et décourager l'emploi. Au contraire, elle doit être un moyen de réguler l'activité économique et de l'orienter en fonction des choix stratégiques démocratiquement arrêtés par la nation.

La réalisation de ces objectifs nécessite une administration fiscale moderne, intègre et compétente. Ainsi, l'effort de restructuration de cette administration doit être poursuivi pour mieux répondre aux besoins de la population et de l'économie.

X- Pour un nouvel équilibre entre secteur public et secteur privé.

Bâtir une économie sociale de marché au service du développement -- - suppose une articulation efficace et une complémentarité des rôles entre Etat et marché, secteur public et secteur privé.

Après avoir joué un rôle déterminant dans la structuration de l'économie marocaine et l'édification d'un Etat moderne, le secteur public fait l'objet d'un redimensionnement, depuis le début des années 90, au profit du secteur privé.

A l'avenir, il faudrait évoluer vers une division du travail entre secteur public et secteur privé dans le cadre d'un équilibre dynamique où l'Etat prendrait en charge les grands chantiers infrastructurels et les projets socioéducatifs et socio-culturels, l'objectif étant d'édifier une économie mixte, sociale de marché rénovée. Un tel projet ne saurait toutefois tenir toutes ses promesses sans un engagement résolu du secteur privé en faveur de l'investissement productif et de l'innovation, l'abandon de la culture de rente au profit de la culture de la compétitivité, et la prise de conscience de la responsabilité sociale qu'il doit assumer.

I – Réhabiliter et moderniser le secteur public pour en faire un fer de lance pour le développement humain.

Le secteur public a joué un rôle important dans l'édification du Maroc moderne: construction des infrastructures, développement agricole et industriel, mise sur place d'un système financier moderne, etc... (années 60 et 70). Ses performances financières ont été, toutefois, médiocres, et ce pour plusieurs raisons (prix bas imposés aux entreprises et établissements publics pour créer des externalités au profit du secteur privé ou pour des considérations socio-politiques, croissance anarchique du secteur public durant la décennie 70, mauvaise gestion, etc...)

A la suite de la crise financière de l'Etat, le secteur public va faire l'objet d'un redimensionnement dans le cadre du P.A.S. (privatisation et restructuration dans les années 80 et 90).

Le secteur public continue d'occuper jusqu'à aujourd'hui une position importante au sein de l'économie marocaine, sans oublier le rôle de levier du Fonds Hassan II pour le développement économique et social (ressources disponibles : 19MM DH, dont 8,8MM DH engagés, volume d'investissement attendu de 36 MM DH et création de 98000 emplois directs et indirects grâce au partenariat avec le secteur privé).

Certains établissements publics (EEP) comme l'ONEP, l'ONE, l'ADM, etc... ont développé une véritable expertise qu'il serait utile de chercher à exporter vers d'autres pays (Afrique Noire, Pays Arabes..)

Le secteur public souffre certes de dysfonctionnements certains (mauvaise gestion, sous-capitalisation, contraintes liées à la mission de service public de certains EEP) qui se traduisent par l'octroi par l'Etat de subventions

budgétaires (10 MM DH en 2003) Cet impact budgétaire négatif est à tempérer, malgré tout, car certaines EEP ont versé 5 MM DH à l'Etat au titre des produits de monopoles en 2003.

X -1 Quelques propositions en vue d'une meilleure contribution du secteur public au développement humain:

1- Moderniser et démocratiser la gouvernance des EEP (établissements et entreprises publics) .

- Réformer le cadre institutionnel de certains EEP pour les faire évoluer vers le statut de S.A opérant dans un environnement concurrentiel (cas de la RAM et de l'ODEP à titre d'exemple)
- Associer les partenaires de l'entreprise publique à la fixation des grandes orientations et au contrôle de la gestion (comités d'entreprise avec implication des syndicats, ouverture sur les associations d'usagers, etc...)
- Veiller à l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration des EEP et éviter que ces EEP ne disposent que d'une fiction d'autonomie ce qui accentue l'irresponsabilité.
- Développer les audits de la gestion des EEP.

2 - Développer des contrats – Programmes entre l'Etat et EEP : soutien de l'Etat en contrepartie de l'augmentation de l'investissement par l'entité publique avec une rationalisation des méthodes de gestion.

3 - Marquer une pause dans le processus de privatisation en vue de faire un bilan objectif de cette politique.

4 - Inciter les EEP à se recentrer sur leur métiers de base et à externaliser les fonctions périphériques en vue de favoriser le développement des PME à travers une stratégie d'essaimage bien étudiée.

5 - Développer les formules "partenariat public-privé (PPP)" pour

renforcer les infrastructures du pays tout en veillant à chercher des solutions à bas coût, à respecter la transparence dans l'action des concessions, à instaurer des instances de régulation), favoriser le développement de contre-pouvoirs de la part des partenaires de l'entreprise, notamment les syndicats et les associations d'usagers.

6 - Veiller à ce que les EEP jouent un rôle d'avant-garde en matière de responsabilité sociale et citoyenne.

X-2 -Amener le secteur privé à être plus entreprenant et à devenir socialement responsable.

1- Grâce à l'aide multiforme de l'Etat, le secteur privé a pu occuper des positions dominantes ou importantes dans plusieurs secteurs économiques (industrie, banque et finance, agriculture, commerce et services, BTP, etc...).

2 - Ce développement s'est fait en deux phases : une première phase (1980-1982) caractérisée notamment par la marocanisation et la politique de substitution d'importations, et une deuxième phase (1983-2004) marquée par les tentatives de mise en place d'un modèle économique néo-libéral (libéralisation de l'économie, privatisation, déréglementation et austérité budgétaire).

3 - Si le secteur privé a réussi à développer un certain nombre de secteurs de l'économie nationale (notamment dans des secteurs agricole et industriel), il reste que sa contribution à la croissance économique et au développement reste limitée de manière générale (faible taux d'investissement, efforts limités en matière de productivité, d'innovation, de qualité et d'exportation, création insuffisante d'emplois, etc...).

A cela, il y a plusieurs raisons:

- Des obstacles externes : procédures administratives, blocages au niveau de la justice, accès difficile au financement pour les PME, insuffisance de la main d'œuvre qualifiée, rareté et prix exorbitants des terrains à usage industriel et commercial, etc...

- Des obstacles internes : manque de transparence financière, sous encadrement humain, sous capitalisation, gestion "familiste" à court terme, faible anticipation des besoins du marché...

- Adoption de stratégies axées sur la défense des rentes de situation et faiblement orientées vers les gains de productivité et l'innovation.

Ce constat nous amène aux propositions suivantes :

4 - Propositions pour améliorer la contribution du secteur privé au développement humain.

- Améliorer le cadre et l'environnement institutionnels de l'entreprise privée (réforme de l'administration et de la justice, révision du système de la formation professionnelle).

- Prendre en charge les problèmes spécifiques des PME :

- en encourageant le dialogue banques-PME pour desserrer la contrainte du financement ;
- en adaptant la réglementation fiscale aux spécificités des PME;
- en facilitant l'accès des PME aux marchés publics (renforcement de la transparence des procédures de passation des marchés publics, réduction des délais de paiement);
- en assistant les PME dans leur prospection des marchés extérieurs;
- en sensibilisant les entreprises aux enjeux de la formation, de l'information et du conseil en management;
- en encourageant l'innovation et la qualité (création d'un fonds de soutien de l'innovation, favoriser le rôle des universités en tant qu'incubateurs pour les très petites entreprises, renforcer et adapter le système national de la qualité en vue de lui permettre d'accompagner la PME dans son projet qualité).

- Cibler les groupes privés d'une certaine taille en leur proposant des conventions contenant des incitations de la part de l'Etat, en

contrepartie de la réalisation d'objectifs en matière d'investissement, de création d'emplois, d'innovation, d'exportation, etc...

- Favoriser l'émergence de "champions nationaux" dans les secteurs prioritaires pour le développement.
- Encourager et sensibiliser le secteur privé au rôle qu'il doit jouer en matière de développement et de responsabilité sociale.



UE
E

I - Education et Formation : les outils du progrès et de la prospérité

Notre pays a consacré, depuis l'indépendance, des ressources importantes pour le développement du système d'éducation, atteignant plus de 25% du budget de l'Etat. Cependant, malgré leur ampleur, les réalisations des cinq décennies d'indépendance n'ont pas permis de répondre aux attentes de la société et du pays et un retard significatif, en matière d'éducation, persiste comparativement aux pays à revenus similaires.

Notre volonté d'avancer vers une société démocratique et prospère exige une politique éducative qui contribue à valoriser l'individu, à réduire les inégalités et à promouvoir le progrès et le développement. C'est dans ce sens qu'en 1998, le premier gouvernement d'alternance consensuelle a entrepris, sous l'impulsion d'Ismail Alaoui, ministre PPS de l'éducation nationale (préscolaire, primaire et collégial) dans la période mars 1998-septembre 2000, la mise en œuvre d'un plan de mesures d'urgence visant en priorité :

- la généralisation de l'enseignement fondamental et plus particulièrement le renforcement de la scolarisation en milieu rural,
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement,
- une gestion plus efficace du système éducatif,
- et l'amélioration des conditions d'exercice et de vie des enseignants.

Après sa validation nationale et sa traduction en textes législatifs et réglementaires, la mise en œuvre de la Charte nationale a débuté en septembre 2000, fixant au système éducatif national une obligation de résultats sur la décennie 2000-2010.

I-1-Lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance

On ne peut plus admettre un délai qui dépasserait 10 ans à partir d'aujourd'hui, pour éradiquer l'analphabétisme et l'illettrisme et 20 ans pour promouvoir le niveau général des connaissances de l'ensemble des citoyens. Cette promotion passera par la généralisation de l'enseignement fondamental puis secondaire, le développement de la formation professionnelle et des universités populaires. L'avancée vers la généralisation de l'enseignement, en milieu rural et en zones périurbaines difficiles, ne peut se faire uniquement par l'extension, par ailleurs limitée, de l'offre d'éducation. Elle exige la mise en œuvre d'une stratégie combinant plusieurs facteurs complémentaires répondant aux besoins réels des populations cibles. Il s'agit notamment:

- d'accélérer le rythme d'extension et d'amélioration de l'offre d'éducation et de formation, tout en veillant à optimiser l'utilisation des infrastructures et des moyens existants,
- d'adopter une approche spatiale favorisant une mobilisation

accrue de moyens dans les zones défavorisées en matière d'éducation, à travers la mise en place d'un programme de « zones d'intervention prioritaires –ZIP »,

- de mettre en œuvre un programme de mobilisation sociale en faveur de l'éducation et la formation, incluant les différents partenaires et en particulier les autres secteurs gouvernementaux concernés, les collectivités locales, les associations, les parents d'élèves, les médias, les enseignants, etc.,
- de réactiver le programme national de promotion de la scolarisation en milieu rural lancé en 1998,
- de lutter contre les formes de discrimination et d'exclusion en veillant à la mise en application de la loi sur l'enseignement obligatoire et en garantissant une gratuité effective de cet enseignement.

I-2 Réhabiliter l'Ecole nationale

Nul ne peut contester que l'avancée vers la généralisation de l'accès à l'éducation doit impérativement s'accompagner d'une réhabilitation en profondeur de l'Ecole nationale. Une Ecole de qualité pour tous nécessite que soient revus, dans les faits et conformément à l'esprit de la Charte, la qualité des apprentissages, les pratiques d'enseignement et les modes d'organisation et de fonctionnement des établissements scolaires.

Une Ecole de qualité n'est pas un slogan, ni une juxtaposition de mesures disparates. Elle doit être une démarche globale s'appuyant sur un ensemble d'actions complémentaires centrées sur l'élève et nécessitant continuité et persévérance. A cet effet, nous préconisons de privilégier les axes d'interventions suivants :

- La réhabilitation physique des établissements et leur mise à niveau à travers le renforcement des programmes de sport et de santé scolaires, d'initiation aux arts plastiques et à la musique, d'activités parascolaires, et la mise en place systématique de bibliothèques et de salles multimédia,
- Le suivi et la révision permanente des curricula, dans l'optique d'améliorer leur pertinence, leur cohérence interdisciplinaire et entre les cycles, et d'y introduire la dimension régionale et locale,
- Une modernisation et un renforcement de l'enseignement des langues, des sciences et des technologies,

- Une évaluation systématique et rigoureuse des apprentissages scolaires, ainsi que celle des établissements scolaires et des personnels,
- La mise en place d'une pédagogie de soutien en faveur des élèves en difficulté,
- L'amélioration des procédures d'information et d'orientation,
- Le renforcement de l'encadrement et du soutien aux enseignants et aux directeurs d'établissements,
- La mise en œuvre de plans de formation continue des enseignants, conformément aux recommandations de la Charte,
- La création de réseaux scolaires regroupant, autour de chaque lycée, les écoles et collèges du même secteur de recrutement, permettant ainsi une véritable synergie des moyens matériels et humains.

Autant d'actions qui doivent être érigées en plans, « les plans qualité », à objectifs nationaux, déclinés régionalement et localement avec un échéancier précis, et dotés de moyens financiers et humains adéquats.

I-3-La gouvernance du secteur de l'éducation

Dire que les méthodes de gestion et d'administration du secteur de l'éducation devraient être profondément revues, relève de l'évidence. Trois éléments centraux n'ont pas permis, à notre sens, une réelle amélioration des méthodes de gestion et de pilotage du système éducatif et de formation.

Le premier concerne les nouvelles prérogatives des académies régionales de l'éducation et de la formation, érigés en établissements publics depuis 2001 et dotés de tous les pouvoirs d'administration, à l'exception de la gestion des personnels. Cette politique de décentralisation de la gestion du secteur, préconisée par la Charte, n'a pas débouché, jusqu'à présent, sur les résultats escomptés. Sa mise en œuvre dans la précipitation, avec des académies littéralement « lâchées dans la nature », sans réel accompagnement et sans personnels qualifiés, a fortement limité sa portée.

A de rares exceptions, dues pour l'essentiel à la qualité et à la personnalité de quelques directeurs, les académies se sont empêtrées dans

les difficultés de la gestion quotidienne, laissant peu de champ aux priorités éducatives.

Le second concerne la réorganisation, initiée en 2002, des services centraux de l'éducation nationale, à travers un organigramme inadapté aux exigences d'un pilotage effectif du système éducatif, et dont la mise en place a duré presque deux ans, déstabilisant un peu plus une administration qui a pratiquement perdu tous repères.

Il ne fait pas de doute que la réussite d'une réforme de cette envergure est étroitement liée à :

Une volonté politique fortement exprimée et renouvelée,

- une mobilisation des moyens humains et matériels et leur utilisation optimale,
- une planification et une programmation rigoureuses, avec des objectifs clairs et un échéancier de réalisation précis,
- l'enracinement d'une culture d'évaluation des performances, et la mise en place de dispositifs de suivi et de pilotage,
- une administration et des responsables capables de gérer le secteur d'une manière dynamique et volontariste.

Dans ce sens, un outil essentiel de pilotage est l'Agence d'évaluation, prévue par la Charte mais qui n'a pas été créée à ce jour. Cette structure indépendante d'évaluation, agissant de manière professionnelle et travaillant sur la base d'indicateurs de performance et d'efficacité interne et externe du secteur, doit constituer l'interface entre les départements de l'éducation et de la formation et la COSEF avec l'objectif premier de s'assurer que les actions menées vont dans le sens des objectifs fixés et que les échéanciers sont respectés.

I-4-Les problèmes de financement

Nos estimations, sur la base d'un chiffrage réaliste, montrent que les besoins en relation avec la mise en œuvre de Charte s'établissent, pour le budget d'investissement, à une moyenne de 2,8 milliards de dirhams par an au cours de la décennie 2000-2010, les ressources actuelles couvrant donc moins de 60% des besoins. Le budget de fonctionnement devrait s'établir à une moyenne de 2 milliards de dirhams, les ressources actuelles couvrant environ 64% des besoins. Les besoins en personnel

d'enseignement et d'encadrement s'établissent, selon notre estimation, à une moyenne annuelle de 12 000 postes permettant de couvrir les objectifs de scolarisation ainsi que les départs à la retraite non renouvelés -environ 2000 annuellement- et les indisponibilités diverses -1500 en moyenne pour les maladies et congés de maternité principalement-. Rappelons que sur la période 2000-2004, 3000 postes seulement en moyenne annuelle ont été attribués.

Pour atteindre les objectifs que s'assigne notre pays en matière d'éducation et de formation, en particulier à travers l'édification d'une Ecole de qualité pour tous, qui soit un lieu de savoir, d'épanouissement, de préparation à la vie, basée sur le principe de l'égalité des chances et de la solidarité nationale, une politique de mobilisation de moyens doit être mise en œuvre.

Notre politique en matière de financement s'articule autour d'une utilisation plus rationnelle des moyens disponibles, de leur diversification à travers la recherche de nouveaux modes de financement qui préserve le principe de gratuité de l'enseignement obligatoire de 6 à 15 ans, du renforcement de l'effort des pouvoirs publics et d'une approche participative impliquant tous les partenaires potentiels.

Dans ce sens, pour renforcer et élargir l'apport financier des pouvoirs publics nous proposons :

- La réactivation de la convention avec le fonds d'équipement communal, (F.E.C) signée en octobre 1999, qui permet d'engager un montant de 1,5 milliards de dirhams sur cinq ans pour la réhabilitation et la mise à niveau des établissements, le ministère de l'éducation nationale prenant à sa charge le remboursement des emprunts échelonnés sur dix ans,
- Partant du fait qu'une partie importante du budget de l'éducation est investie dans l'augmentation du patrimoine foncier et immobilier, nous proposons une démarche nouvelle privilégiant la location ou la location-achat des locaux administratifs, des collèges, des lycées et des internats principalement. Des moyens financiers importants sont mobilisables auprès d'organismes publics ou privés -CDG, caisses de prévoyance, assurances, certaines banques, etc.- qui sont astreints, par la force de la loi, à investir dans l'immobilier locatif et le leasing. Des taux d'intérêt décents sont possibles pour

ces opérateurs du fait d'une fiscalité avantageuse pour la construction à usage éducatif,

- Un fonds de soutien à l'éducation: ce fonds pourrait constituer un appoint financier appréciable. Dans la mesure où la solidarité nationale est recherchée, il pourrait être envisagé d'augmenter, exceptionnellement sur cinq ans, le taux de la TVA de certains produits de 1 point au profit de ce fonds. D'autre part, d'autres possibilités de taxation sont envisageables dans des secteurs où la scolarisation peut avoir des retombées bénéfiques et en particulier le secteur des assurances,
- Le redéploiement du personnel de la Fonction publique et des Collectivités locales pour répondre aux besoins importants de l'administration des établissements scolaires,
- La transformation de postes pleins en demi-postes, avec couverture sociale complète, à la demande expresse des personnels qui désirent se libérer partiellement et qui ont passé un nombre d'années minimal dans l'enseignement. Les postes libérés permettront des recrutements nouveaux qui viendront s'ajouter à une dotation annuelle d'au moins 7000 postes budgétaires sur la période 2005-2010,
- Un soutien fiscal à l'enseignement privé, par un rabatement de l'IS, pour les établissements privés répondant à des normes pédagogiques et de construction précises.

En outre, le budget de l'éducation doit devenir un véritable budget-programme centré sur les projets prioritaires et exécuté en totalité. Une véritable politique des ressources humaines en vue d'une utilisation plus rationnelle et d'un redéploiement des services administratifs vers l'administration pédagogique des établissements doit être mise en place, avec l'institution d'un système de comptes nationaux de l'éducation -prévu par la Charte mais non mis en œuvre- permettant de suivre le financement et les modalités de son utilisation.

I-5- L'Enseignement Supérieur

Face aux mutations de la société marocaine dans son ensemble et aux besoins sans cesse renouvelés d'une économie confrontée à des marchés de plus en plus exigeants, le système de formation supérieure s'est

retrouvé obsolète et inefficace avec un rendement interne et externe dérisoire.

La plupart des tentatives de réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres entreprises pour remédier à cet état de fait sont restées partielles et n'ont jamais visé à la fois la refonte des ses missions, de son organisation, et de son financement.

Désormais il devenait de plus en plus évident que la seule réforme possible ne pouvait être que globale, c'est-à-dire qu'elle devait englober l'ensemble des institutions de l'Enseignement Supérieur, doter les institutions de la souplesse d'adaptation que seule une autonomie véritable permet, repositionner les ressources humaines au centre du dispositif et remodeler profondément les méthodes et les cursus pédagogiques.

Le processus de recherche étant indissociable de la qualité des formations supérieures et constituant en lui-même un puissant levier du développement économique et social, la réforme se devait de contribuer à la construction d'un véritable Système National de Recherche.

La prise de conscience nationale de l'importance de l'enjeu et de l'urgence de cette réforme s'est concrétisée par la mise en place de la Commission Chargée de l'Education et de la Formation et à la production par cette dernière de la Charte Nationale pour l'Éducation et la formation. Ce document consensuel assigne au Système de Formation et d'Education marocain en général et à l'Enseignement Supérieur en particulier la charge de mettre les hommes et les femmes de ce pays au diapason des mutations économiques, culturelles et scientifiques de l'époque, de renforcer et enrichir les éléments culturels et civilisationnels identitaires, de produire le potentiel humain capable de définir et de concrétiser des choix de société.

Le processus de réforme universitaire a connu un début de concrétisation au niveau des premiers cycles universitaires en 2002-2003. Sur le plan de la mise en œuvre force est de reconnaître que ce départ s'est fait dans la précipitation et pour une grande part dans l'improvisation, donnant aux concernés (étudiants, enseignants, et administration) l'impression d'un « pilotage à vue ». Sur le fond, on découvrit assez rapidement que le

processus de réforme n'était pas accompagné des moyens matériels et humains nécessaires à sa mise en œuvre. Il y avait un décalage énorme entre les ambitions du texte de la Charte et la réalité, que chacun s'évertuait de colmater comme il pouvait.

Ce décalage a eu deux conséquences aussi handicapantes l'une que l'autre pour la réussite de l'entreprise : la première fut l'affaiblissement de l'implication des enseignants dans un processus sur lequel ils pensaient n'avoir plus aucune maîtrise et dont ils n'étaient plus que les exécutants. La seconde fut la surenchère dans les démonstrations précoces des « bienfaits » de la réforme : dès le premier trimestre d'application on « observa », ici la réduction de l'absentéisme, là l'amélioration du niveau, ailleurs la croissance des taux de réussite...etc.

En tout état de cause, il s'agit d'une question dont l'importance des enjeux ne laisse aucune place à l'improvisation, la légèreté et l'à peu près. La question exige expertise, compétence et vue à long terme car chaque « expérimentation » engage le sort d'au moins une promotion constituée par des centaines d'étudiants.

Les engagements vis-à-vis des étudiants, et de parents, de plus en plus impliqués dans le suivi de la formation de leurs enfants ne peuvent être reniés : Avec la démarche adoptée et les moyens alloués, allons-nous améliorer la rentabilité interne du système ? Allons-nous assurer l'adéquation formation-emploi promise? Allons-nous diminuer le taux d'échec? Allons-nous disposer d'une université ouverte sur son environnement ? Il est permis d'en douter au vu de l'état des lieux fait par les enseignants eux-mêmes et au quotidien.

Il convient aujourd'hui que tous les concepteurs de la réforme, les rédacteurs de la Charte dressent le bilan de la mise en place de la réforme et éventuellement tirent la sonnette d'alarme.

Dans les années qui viennent le Maroc aura à doubler le nombre de ses étudiants pour porter son taux de scolarisation à l'enseignement supérieur à un niveau conforme à son niveau de développement. Ce faisant, il va augmenter le nombre de ses diplômés. Or avec un faible taux de scolarisation actuel de l'ordre de 10% et des déperditions importantes, le taux de chômage des diplômés des facultés dépasse déjà les 40%. Qu'en sera t-il demain ? Tel est le paradoxe que la Réforme de l'Enseignement

Supérieur devra contribuer à résoudre.

La réforme qui est en cours entre dans sa troisième année, et va mettre sa première promotion de lauréats sur le marché du travail. Aucun retour au vieux système n'est envisageable ni souhaitable. La seule alternative pour notre pays est d'aller de l'avant et de réussir la réforme de son enseignement supérieur en respectant le plus possible l'esprit de la charte et en ayant le courage de corriger le tir chaque fois que c'est nécessaire. Pour aller dans ce sens, il est impératif de:

- Fournir à l'Enseignement supérieur tous les moyens matériels et humains nécessaires à la réussite de la Réforme.
- D'impliquer les autres secteurs et départements qui doivent concourir chacun à son niveau à la réussite du processus de réforme: Education Nationale, entreprises, collectivités locales...etc. La réforme ne doit pas rester une affaire d'université et d'universitaires.
- Veiller à la mise en adéquation des contenus pédagogiques de la réforme avec les exigences de la stratégie nationale de développement économique et social
- Considérer la réforme de l'Enseignement Supérieur comme un processus évolutif et perfectible qui nécessite une pause bilan à la fin de chaque cycle et une évaluation lucide des résultats obtenus à chaque étape.
- Etendre la réforme aux Etablissements de la Formation des Cadres, comme le prévoit la loi 01.00.
- Cerner et préciser le contenu et les limites de l'Autonomie dont jouissent les universités. Cette autonomie doit aller de pair avec l'établissement d'un Contrat Programme spécifique entre chaque université et son autorité de tutelle et avec l'adoption du « contrôle financier à posteriori »
- Revoir la composition des structures que sont les Conseils d'Etablissements et les Conseils d'Université, et renforcer leur rôle d'organe de décision au détriment de leur caractère consultatif
- Mettre en place l'Agence d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur.

I- 6- La Recherche Scientifique

Concernant la recherche scientifique et technique, il est nécessaire de renforcer et de poursuivre les actions entreprises, sous l'impulsion de Omar Fassi-Fehri Ministre PPS de la recherche scientifique de 1998 à 2004, pour promouvoir et développer la recherche dans notre pays et pour en faire un levier essentiel de développement. Dans ce cadre, il faut :

- Poursuivre l'effort de structuration et d'organisation en améliorant les conditions de travail des chercheurs marocains en leur assurant des moyens pour faire de la recherche dans un cadre organisé et pour des objectifs scientifiques et techniques clairement identifiés ;
- Créer une base scientifique nationale avec la mise en place de plates-formes technologiques et des infrastructures de recherche dans les domaines porteurs pour le développement économique et social du pays (biotechnologies, matériaux, sciences de la mer, agroalimentaire, NTIC, électronique, mécanique, chimie, sciences économiques, aménagement de territoire, environnement, études sociologiques, patrimoine culturel...) ;
- Instaurer une politique privilégiant la compétence, l'excellence et la culture d'évaluation ;
- Instaurer une loi-cadre pour la Recherche Scientifique
- Restaurer une autorité gouvernementale distincte chargée de la Recherche Scientifique et Technique
- Diversifier les sources de financement en vue de l'augmentation de la part du PIB consacrée à la recherche.
- Opérationnalisation du « Fond National de Soutien à la Recherche Scientifique et au Développement Technologique ».
- Mise en place d'un Observatoire National des Sciences et Techniques (ONST) dont le rôle serait de fournir à tout moment au pays un tableau de bord du fonctionnement du système national de recherche, ainsi qu'une évaluation globale des résultats de l'effort de recherche
- Création d'un centre National de traduction des ouvrages scientifiques.

II- Favoriser l'entrée du Maroc dans la société du savoir.

Les nouvelles technologies de l'information ouvrent à notre pays des chances de création d'une branche porteuse d'emplois et des perspectives de meilleure gestion de l'économie et d'élargissement de l'accès aux services sociaux et culturels. Les nouvelles technologies de l'information transforment, en effet, en profondeur, les conditions de l'action humaine, individuelle et collective. Elles augmentent les capacités d'expression et d'action des individus, tout en démultipliant l'efficacité des entreprises et des organisations.

Or, il est navrant de constater que le pays enregistre un grand retard en la matière. Ainsi, sur la base des chiffres publiés par l'ANRT, en 2005, le parc d'ordinateurs individuels au niveau national est de 620 000 unités : 2,5 % seulement de la population dispose d'un ordinateur. Ce taux est de 3% parmi les individus vivant en milieu rural (électrifié) et de 23,7% parmi les individus vivant en milieu urbain.

Environ 120 000 ménages disposent d'une connexion à Internet à domicile, soit un taux d'équipement privé de 0,4%. Cependant, 3 700 000 à 4 300 000 de personnes (près de 12% de la population totale, 17 à 23% des hommes et des femmes âgés de 12 ans et plus) utilisent Internet en dehors de leur foyer.

Pour dépasser cet état de fait et favoriser l'entrée du Maroc dans la société du savoir, le PPS propose :

-D'appliquer une TVA variable sur l'acquisition d'un ordinateur en fonction des revenus de l'acquéreur.

-D'envisager une action nationale "un logement, un ordinateur". Cela vaudrait notamment lors de l'acquisition de logements dits "sociaux", qui serait assortie de l'offre au nouveau propriétaire d'un ordinateur sur la base d'un accord entre l'Etat, un opérateur internet et le promoteur immobilier. Ce dernier n'aurait pas à payer la machine mais seulement un abonnement ADSL à 128 Ko à raison de 50 Dhs par mois.

-D'entreprendre une action nationale de promotion d'internet en milieu rural électrifié par la mise en place dans les campagnes, de programme d'aide à la création de "cyber pour le citoyen" au niveau des centres de jeunes ou encore au niveau des locaux communaux. Cette orientation aurait en outre l'avantage de créer des activités et des revenus pour des jeunes, fils ou filles d'agriculteurs qui ont fait des études sans avoir

trouvé un emploi et qui se trouvent dans l'obligation d'alléger la pression sur le patrimoine familial.

- De continuer la baisse des prix de la connexion ADSL en les alignant sur ceux appliqués au niveau des pays Européens.

En outre, le PPS considère qu'il est nécessaire qu'un véritable droit à l'information publique en ligne soit affirmé, avec l'instauration d'une consultation avant la publication des principaux actes réglementaires, la mise en ligne obligatoire des documents d'enquête d'utilité publique et la possibilité donnée au citoyen d'y réagir par courrier électronique. Pour ce faire, notre parti propose de rendre obligatoire :

- la mise en ligne des données publiques relatives aux débats parlementaires et aux décrets de lois ;

- la mise en ligne et l'accès gratuit aux données publiques essentielles des collectivités locales ;

- la mise en ligne, assortie d'un accès gratuit, de la totalité et de l'intégralité des enquêtes publiques émanant du Haut Commissariat au Plan et de tout autre institution d'étude conjoncturelle ou statistique, avec possibilité de consulter en ligne la documentation.

III- Une culture libérée des clichés réducteurs et ouverte sur l'avenir.

Le Maroc doit avoir l'ambition de faire partie intégrante des puissances culturelles et communicationnelles mondiales. Jouissant de la diversité humaine et culturelle, notre pays doit se doter des outils théoriques et pratiques de cette ambition d'autant plus qu'il en a les moyens humains et matériels, et qu'il est considéré, au plan du dialogue des cultures, comme un des ponts majeurs qui branchent, les uns sur les autres, les mondes musulman, africain et occidental. Dans ce sens, une politique culturelle volontariste et ambitieuse d'encouragement des industries culturelles est en mesure de permettre d'assumer cette vocation.

Consécutivement aux mutations induites par l'avènement du nouveau règne, la politique culturelle du Maroc, malgré quelques acquis accumulés, reste encore à inventer dans la perspective de la construction en cours d'une conscience du multiple.

Les résultats pratiques obtenus jusqu'aujourd'hui montrent, que les « transitions »-mutations effectuées n'ont été que partielles ou unidimensionnelles-monolithiques, et ont souvent eu des effets contradictoires, voire conflictuels.

En clair, il est évident que l'Etat doit élaborer un programme global pour la réforme de la politique culturelle nationale, axé notamment autour du concept éthique de polyarchie des cultures nationales. Il reste donc à prendre des initiatives et des mesures audacieuses et décisives dans cette direction.

Il est nécessaire et souhaitable que l'Etat formule et impulse de nouvelles orientations suivies et pérennes dans le secteur de la culture. Parmi ces orientations, soulignons la modification de la législation générale et la consolidation du rôle de l'Etat dans différents domaines culturels et communicationnels et, notamment, le domaine de la sauvegarde de la liberté de création et du renforcement des diverses formes d'expression culturelle.

Ces domaines concernent, entre autres:

- La mobilisation sérieuse des ressources humaines avec tout ce que cela implique comme rémunération, gratification et déontologie, exigence et persévérance, des artistes, des auteurs et de l'ensemble du personnel de l'administration gouvernementale et déconcentrée de la culture.
- La publication, la traduction et la distribution de livres (tous genres confondus : Lettres, sciences, Sciences humaines et Sociales, Bandes dessinées, animées ou non, culturelles et scientifiques pour enfants et adolescents) et de mass-médias culturels et techno-scientifiques.
- La réalisation et la distribution de films.
- La commercialisation des arts visuels.
- La production et la commercialisation audiovisuelles et musico-discographiques et les supports cybernétiques.
- Le soutien aux divers produits culturels et la sauvegarde des expressions culturelles orales ou « immatérielles ».
- L'encouragement des arts de la scène et de la chorégraphie.
- La création de conservatoires académisés et institutionnalisés (création

d'un Centre national de la musique et de la danse, d'un Centre national des clubs culturels, d'une coordination nationale des bibliothèques).

- La création de musées polyvalents et itinérants (arts modernes et contemporains, arts ruraux, arts du Sahara et du Pré-Sahara, arts du littoral...) couplée avec l'organisation d'expositions itinérantes. (Combien sont-ils les Marocains qui ont eu la possibilité, sinon de voir le buste de Juba II, du moins d'en connaître l'existence ? . . .)
- L'encouragement et l'aide au travail créatif amateur.
- La conception de dispositifs interactifs multimédias pour la diffusion et l'appropriation des savoirs et des cultures, tant dans les domaines des connaissances générales relatives aux questions nationales et mondiales que dans le domaine du savoir religieux (Philosophie religieuse et comparée, Logique formelle, Epistémologie et Histoire des sciences, Mysticisme et gnose, Philosophie politique, Histoire structurale et comparée basée sur l'explication théorique et non uniquement empirique, Linguistique, grammaire et rhétorique, Critique littéraire, Création poétique, Ethnologie, Anthropologie et Psychanalyse, Philosophie du droit, économie et sciences politiques, etc.).

- La création d'un Institut National des Sciences de la Culture fédérateur des institutions de recherche-formation-développement concernées par l'ensemble des questions relatives aux cultures nationales d'expressions linguistiques, ethnographique, graphiques, iconiques, chorégraphiques, musicales...., existantes, etc.

Pour ce qui est du Ministère de la Culture, il doit veiller, avec constance et vigilance, à la réalisation de deux de ses missions constitutionnelles primordiales et complémentaires, à savoir :

- ▶ D'un côté, sauvegarder et appuyer la portée multidimensionnelle des cultures marocaines dans leurs rapports divers et variés avec le monde arabo-musulman, le monde amazigh maghrébin-transsaharien-sahélien, la diaspora marocaine en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique, le monde juif, l'Afrique noire et, le monde occidental,
- ▶ De l'autre côté, garantir la réforme de la gestion culturelle et l'indépendance, l'autonomie et la diversité des institutions culturelles.

De ce fait, une coordination sérieuse entre les organes de l'Etat concernés est nécessaire : Ministères de la Culture, de la Communication, de l'Education nationale, Enseignement supérieur,

Formation des cadres, et de la Recherche scientifique, de la Jeunesse, sans oublier, certes, leurs institutions académiques respectives comme l'Ecole Nationale d'Architecture, l'Ecole des Beaux-Arts, l'ISADAC, l'Institut Supérieur de l'Information et du Journalisme, l'Institut National du Patrimoine..., la société civile, les UFR universitaires des Arts et des Lettres, le CCM (Centre cinématographique marocain), l'IRCAM, l'Institut d'Arabisation, l'IURS, l'ENA, l'Institut des Etudes Africaines (IEA), etc.

Ajoutons à cette question de la coordination, la nécessité de la conception et de la création de Modules universitaires et lycéens transversaux et communs à l'ensemble du système éducatif, communicationnel et culturel marocain, y compris les Instituts qui devraient fonctionner comme institution de formation et de communication des savoirs et des connaissances. Ajoutons également à cette même question, l'implication de nos chaînes audio-visuelles et de nos mas-médias écrits dans la communication et l'information culturelles et socio-télé-techno-scientifiques.

A notre avis, en tant qu'il corrèle avec le gâchis historique que représente effectivement la permanence structurelle de discontinuités permanentes, le déficit irrationnel dans le domaine de la stratégie politique commune pour la réforme culturelle au Maroc et sa gestion, constitue le talon d'Achille de la politique culturelle d'Etat. Les conséquences et les insuffisances semblent en être nombreuses. Nous ne les relèverons pas ici, notre propos étant de prôner la discussion, l'enrichissement et, le cas échéant, la prise en considération et la mise en œuvre des propositions suivantes :

1. L'enrichissement et la consolidation de la labilité éthique et esthétique transnationale au service de la diversité anthropologique et sociologique humaine et culturelle du Maroc et de son Etat.
2. L'initiation, l'accélération et l'enrichissement du débat national sur la démocratisation de la politique culturelle marocaine et sur le respect de la diversité et du métissage qui la caractérisent indubitablement, d'une part, et le respect de la liberté d'expression artistique et de la pensée esthétique dans tous les domaines concernés par la recherche, la critique et les manifestations culturelles, d'autre part.

3. La nécessité du maintien et de la consolidation de l'éducation aux Droits de l'Homme, y compris aux Droits culturels, cognitifs et linguistiques de l'Homme.
4. La réforme de la gestion culturelle et la prise en compte incontournable de son corollaire, à savoir : l'implication effective des auteurs, des artistes, des créateurs, de la société civile (Centres culturels indépendants, Fondations à vocation culturelle, Associations culturelles nationales ou régionales, etc.) dans cette gestion.
5. Une mise en œuvre tangible et ambitieuse au profit du processus de décentralisation-régionalisation.
6. Une éthique de responsabilité relative aux activités du Ministère de la culture basée sur l'exigence de transparence et de pluralisme.
7. La mise en œuvre d'une synergie active et efficace entre les activités de ce ministère et celles des autres organes de l'Etat directement concernés par les aides publiques et l'application de la politique culturelle nationale.
8. Le raffermissement et l'encouragement de l'intérêt porté aux problèmes culturels par les différentes communautés socio-linguistiques et les générations au sein du pays.
9. La transparence des missions de la SNRT (Société Nationale de Radio-Télévision) et de 2M-Soread et la déclinaison décentralisée au niveau de régions culturellement et linguistiquement homogènes. Le rôle de la HACA (la Haute autorité de la communication audio-visuelle) n'étant pas à rappeler ici d'autant plus que cet organisme public a des compétences nationales et stratégiques dans cette question de la transparence et dans celles qui en découlent tel le respect du pluralisme culturel du Maroc.
10. L'usage démocratique de la décision de l'Etat tout en augmentant l'aide publique à la production culturelle.
11. La conception et la création d'industries culturelles compétitives, et ce, en corrélation avec la libéralisation du champ audio-visuel ainsi que la prise en compte des médias électroniques et du rôle des mass-médias publics dans la diffusion du savoir et de la culture.

12. La conception et la mise en œuvre d'une communication et d'une information culturelles et scientifiques qui mettent à la portée du citoyen les moyens à même de combattre l'analphabétisme culturel et de promouvoir ses connaissances générales.

13. Susciter, encourager et appuyer le travail traductologique des supports matériels et audiovisuels des lettres, des arts, des sciences et des techniques nationales.

14. La conception et la mise en œuvre d'un éco-tourisme culturel rural et saharien « traditionnel » permettant, à la fois, de sauvegarder et de développer le savoir-faire et les arts de vivre et d'apparaître des mondes rural, sylvo-pastoral, oasisien et saharien.

15. La conception, la création et les subventions (publiques, communales, municipales et privées) des universités populaires polyvalentes itinérantes pour faciliter l'accès, direct et in situ, des milieux ruraux, sahariens et sub-urbains aux produits artistiques, littéraires et intellectuels du Maroc et des peuples du monde.

16. La promotion et l'encouragement des réalisations culturelles de la diaspora marocaine ; l'institution d'une coopération culturelle multilatérale qui prend en compte la demande culturelle nationale de cette diaspora.

17. La création d'un Institut National des Sciences de la Culture dont une des missions principales serait de fédérer et de mutualiser les compétences, les moyens techniques et les résultats des recherches télé-techno-scientifiques portant sur les cultures nationales et les cultures de la communauté humaine du monde. Une des missions de cette institution étant d'élaborer un Programme transnational biennal d'examen et d'évaluation des politiques culturelles nationales et régionales au Maroc.

18. Rendre visible tous les domaines et les niveaux fondamentaux de la politique culturelle. Le patrimoine « immatériel » marocain tout autant que les arts et l'artisanat traditionnels relèvent effectivement de ces domaines et de ces niveaux.

19. Créer les possibilités d'inventorier et de quantifier l'apport de la

production culturelle à la croissance économique du pays et à l'unité nationale.

20. Rendre visible l'état et, en même temps, la dynamique de la politique culturelle.

21. Mettre au point des outils et des canevas de comparaison internationale des étapes parcourues et des résultats obtenus en matière de politique et d'administration culturelles.

22. Rendre la politique culturelle du Maroc opérationnelle et multidimensionnelle tant aux niveaux régional et national qu'international.

23. Etablir un rapport national sur l'état de la politique culturelle au Maroc.

Toutes ces propositions que le PPS avance doivent faire l'objet d'un débat national devant aboutir à l'élaboration d'une charte nationale de la culture.

IV - Principaux objectifs d'une politique sanitaire au Maroc

Le niveau de développement d'un pays se mesure, le plus souvent, par rapport à la situation de la santé de la population et la manière dont sont satisfaits ses besoins, en matière de la santé. Les objectifs de la politique sanitaire, préconisée par le PPS, peuvent être déclinés comme suit :

1- Instauration de la régionalisation comme base de restructuration du système de santé dans le contexte de déconcentration et de décentralisation et la promotion de l'imputabilité et de la reddition des comptes.

2- Mise en place et généralisation de la réforme hospitalière afin de mettre à niveau les hôpitaux publics et d'améliorer leur gestion et la qualité de leurs prestations.

3- Valorisation des ressources humaines en tant que pilier principal de toute réforme et changement stratégique.

4- Développement des programmes prioritaires de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les maladies.

5- Renforcement de l'intersectorialité et du partenariat en mettant en place les mécanismes appropriés pour mobiliser toutes les composantes de la société et de réorienter le système vers une vision plus large de la santé.

6- Mise en œuvre d'actions pérennes pour la prise en charge de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance rénale, santé mentale, hypertension artérielle...)

7- Renforcement des ressources financières en faveur du secteur public de santé par la rationalisation de l'utilisation des ressources disponibles et la réforme du financement.

8- Mise en place d'une politique efficiente du médicament afin de garantir des produits de qualité, disponibles en quantité suffisante et économiquement accessibles.

9- Adoption d'une politique des urgences : aménagement des sites stratégiques d'accueil des cas urgents, développement d'une communication et d'une coordination entre les différents intervenants dans la prise en charge des urgences, mise en place des services d'aide médicale urgence (Samu), définition d'une réglementation.

10- Mise en place des actions de maintenance du patrimoine sanitaire dans le but d'optimiser des équipements et des immobilisations dont dispose le secteur de la santé.

11- Adoption de la prévention sanitaire comme un des piliers essentiels de la promotion du niveau de santé du citoyen

12-Développement d'une stratégie de lutte contre le SIDA axée sur les points forts suivants : contrôle du sang, surveillance épidémiologique, prise en cas d'infection sexuellement transmissible, prise en charge de

l'infection à VIH (trithérapie généralisée depuis 2003), implication multisectorielle dans le domaine de la prévention, coordination avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux.

12- Développement de la recherche en santé.

V- L'intégration des personnes handicapées : une obligation nationale.

La dignité humaine n'a pas de prix, et le respect de cette dignité dans toute société, se juge, entre autres, par le respect du aux handicapés qu'ils soient physiques ou psychiques.

Est considérée, comme handicapée, toute personne se trouvant dans un état d'incapacité ou de gêne permanent ou occasionnel résultant d'une déficience ou d'une inaptitude, l'empêchant d'accomplir ses fonctions vitales, sans distinction entre handicapés de naissance et ceux qui souffrent d'un handicap acquis.

Cette définition porte en elle une triple dimension:

- la déficience : C'est à dire perte ou altération d'une structure anatomique, au sens global que cette déficience concerne le "soma" ou le "psyché".
- l'incapacité : perte ou limitation d'une capacité d'accomplir une activité
- le handicap, conséquence de la déficience ou de l'incapacité, correspond à un désavantage social.

V-1 Le diagnostic.

Comme pour la plupart des pays en développement le Maroc ne dispose pas de chiffres exacts, à l'échelon national, recensant le nombre réel des handicapés.

Un rapport de l'O.M.S. évalue le pourcentage global de l'incapacité dans la population mondiale à 10%. Donc, les estimations, par extrapolation des chiffres de l'O.M.S., nous donnent un chiffre de 3 millions de handicapés au Maroc.

Cependant, d'après une enquête réalisée en septembre 2004 par le Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, le Maroc comptait 5,12% de personnes déclarant être en situation de handicap, soit l'équivalent de 1 530 000 personnes sur

l'ensemble de la population.

Un grand nombre de données a pu être recueilli, dont la prévalence du handicap au Maroc, les principales caractéristiques sociodémographiques de la population des personnes en situation de handicap, leurs difficultés au quotidien, leurs attentes vis-à-vis de l'État et de la société... Ces données ont été collectées sur la base des déclarations des personnes handicapées identifiées parmi la population interrogée.

Cette vaste enquête a mis en lumière la complexité de la relation entre déficiences et situations de handicap. L'ensemble des personnes en situation de handicap interrogées présente plus de 5.500 déficiences. Parmi elles, 45,6% en présentent une et 54,4% en présentent plusieurs. Les plus fréquentes sont les déficiences motrices, puis les déficiences viscérales et métaboliques, liées aux maladies cardiovasculaires, endocriniennes, respiratoires, immunitaires... Les déficiences visuelles et du langage arrivent en troisième et quatrième position, suivies des déficiences psychiques et mentales, auditives et, plus loin derrière, esthétiques.

Les premières causes déclarées par les personnes interrogées en ce qui concerne leur situation de handicap sont les maladies acquises (38,4%), c'est-à-dire les maladies apparues après la naissance. Viennent ensuite les accidents (24,4%), avec en tête les accidents de la route, puis les accidents du travail, les complications liées à un traitement médical ou une opération et les violences sociales et familiales. Les problèmes qui apparaissent durant la grossesse ou lors de l'accouchement sont aussi fréquemment déclarés comme cause de handicap (22,8%), ainsi que les maladies dues au vieillissement (14,4%).

L'analyse des causes du handicap en fonction de l'âge montre l'importance des problèmes congénitaux et obstétricaux. Elle révèle aussi que les enfants et les adolescents marocains sont surtout victimes de maladies d'origine parasitaire et infectieuse. Des angines mal traitées sont notamment à l'origine de rhumatismes articulaires aigus entraînant parfois de graves cardiopathies. Chez les jeunes adultes, les causes du handicap sont surtout d'origines accidentelles ou liées à des problèmes de santé mentale, comme la schizophrénie. Enfin, chez les personnes plus âgées, ce sont les maladies cardiovasculaires, favorisées par l'hypertension, le diabète et l'obésité qui sont en tête des causes de déficiences invalidantes.

56,4% des personnes en situation de handicap sont âgées de 16 à 60 ans, 41,2% d'entre elles vivent en milieu rural et 58,8% dans les villes, dont

16% dans des zones d'habitat insalubre. Le handicap est plus fréquent dans la population masculine, avec une prévalence de 5,49%, contre 4,75% chez les femmes. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles. Cette tendance se confirme jusqu'à 40 ans, ce qui s'explique sans doute par une plus grande fréquence des accidents de la route, du travail et des traumatismes dus aux violences chez les jeunes adultes de sexe masculin. Dans les tranches d'âge supérieures, la tendance s'infléchit, avec 25% de femmes âgées de plus de 40 ans au sein de la population touchée par le handicap et 24,8% d'hommes.

La prévalence du handicap s'élève globalement avec l'âge, illustrant ainsi le lien entre handicap et vieillissement. Elle montre également une augmentation spécifique entre 21 et 50 ans. Ces chiffres s'expliquent en partie par le fait que les personnes âgées de 30 à 50 ans sont nées entre 1955 et 1975. Durant ces deux décennies, les maladies infectieuses et parasitaires, poliomyélite et trachome surtout, étaient encore très présentes au Maroc.

Au moment de l'enquête, 32% des enfants en situation de handicap, entre 4 et 15 ans, étaient scolarisés, soit un taux de scolarisation pratiquement trois fois inférieur à celui des enfants non atteints par un handicap (de 6 à 11 ans le taux de scolarisation des jeunes marocains est de 92,6%. De 12 à 14 ans il est de 69,3% / Source : Ministère de l'Education). Pour les personnes en situation de handicap de plus de 15 ans, seulement 29% ont pu bénéficier d'une scolarité. La tendance est donc en voie d'amélioration, mais de façon très timide cependant.

Seulement 10,1% des personnes en situation de handicap sont des actifs occupés. Dans les tranches d'âges de 15 à 60 ans, ce taux atteint 12,2%. Les actifs chômeurs représentent 13% de l'ensemble de la population des personnes en situation de handicap et 15,6% de la tranche d'âge 15 - 60 ans. L'ensemble des personnes inaptes au travail pour raisons médicales représentent 32,7% de l'ensemble de la population des personnes en situation de handicap et 39,6% des personnes ayant 15 ans ou plus. Les personnes en situation de handicap en âge d'être actives mais exclues du marché du travail s'élève à 55,2%. Comparé au taux de chômage de 11,9% (Maroc en chiffre 2003) de l'ensemble de la population marocaine en âge d'être active, il est clair que le handicap est un facteur extrêmement fort d'exclusion du marché du travail. Plus d'une personne sur deux en âge d'être active, en situation de handicap, en est exclue.

Les principaux besoins exprimés concernent l'accès aux soins et aux aides financières pour résoudre les besoins essentiels (respectivement 31 et 30% des réponses). L'accès à l'emploi, à l'éducation et la formation professionnelle arrivent très loin derrière (respectivement 4, 2 et 1% des réponses). Ces données montrent que la grande majorité des Marocains en situation de handicap sont dans des dynamiques de survie au quotidien, bien plus que dans la recherche d'autonomie et d'intégration.

V-2- Recommandations et suggestions.

Le PPS considère que la prévention et le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'intégration aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentales, constituent une obligation nationale..

a) La gestion du handicap

Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de Sécurité Sociale, les associations, groupements, organismes et entreprises publiques et privées, doivent associer leurs interventions pour assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables.

L'enfant handicapé, doit pouvoir disposer des mêmes droits que tous les enfants dits "normaux", comme eux, il a le droit de vivre son enfance, d'être heureux, aimé, accepté avec ses différences, respecté, éduqué et soigné.

Il a aussi droit aux loisirs (sports, arts, voyages...). Il a droit à la communication grâce à des moyens adaptés à son handicap:

Il est important que les professionnels (médecins psychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés...) soient à l'écoute de la famille, celle-ci n'est-elle pas la 1ère concernée.

L'enfant handicapé a besoin, comme un enfant dit "normal" de soins, si non plus, car il est plus fragile et plus réceptif aux infections :

Il doit bénéficier:- de soins immédiats. - d'appareillages.

Si certaines malformations congénitales sont prises à temps, soit par intervention chirurgicale soit par rééducation, l'enfant ne sera pas handicapé.

Lorsque son état le permet, l'enfant handicapé pourrait avoir accès aux crèches et garderies de son quartier. Ensuite fréquenter les maternelles avec les enfants du même âge que lui.

Vers 7 ans, chaque enfant handicapé doit pouvoir trouver une structure adaptée à ses besoins. Cette structure ne devant être qu'un tremplin vers l'intégration en milieu scolaire dit "normal".

Pour les handicapés lourds, la création d'établissements spécialisés est nécessaire. Par exemple, les handicapés visuels doivent bénéficier d'un enseignement basé sur la méthode " Braille ". De même, les handicapés mentaux peuvent être dans des classes intégrées au sein des écoles de quartiers, avec des instituteurs ayant reçu une formation spécialisée.

Le handicapé physique peut intégrer l'enseignement fondamental, puis le secondaire. Mais là, il faut penser à faciliter les accès aux enfants appareillés ou dans des fauteuils roulants.

L'enfant handicapé a droit à tous les moyens de communication.

- Il faudrait intégrer les enfants handicapés dans programmes de la télévision scolaire.
- Les faire participer aux émissions au même titre que les autres enfants.
- Organiser des rencontres et des échanges entre enfants dits "normaux" et insérer des textes sur le handicap dans les manuels scolaires.

b) La prévention du handicap

La plupart des handicaps ayant une cause peuvent être prévenus. L'exemple par excellence est celui de la poliomyélite qui est pourvoyeuse d'un grand nombre de handicaps moteurs. Les campagnes de vaccination ont pratiquement éradiqué cette maladie et on ne retrouve plus de paralysies poliomyélitiques chez le jeune enfant.

Le dépistage précoce du handicap permet de le corriger à moindre frais financier, social et psycho-affectif.

La prévention peut se faire à travers les mesures suivantes :

- Diagnostic anténatal des principales maladies héréditaires invalidantes chez les familles à risque,
- Surveillance médicalisée des grossesses,
- Encadrement médicalisé de l'accouchement
- Traitement précoce de la fièvre chez le nourrisson.

- Poursuite des efforts de vaccination contre les maladies infectieuses.
- Prévention et traitement précoce de la diarrhée (sels de réhydratation orale)
- Prévention et traitement précoce des accidents.

L'information et l'éducation constituent le meilleur moyen de prévention.

Elle doit s'adresser aux familles, surtout aux mères et aux jeunes filles. Elle doit insister sur :

- les risques d'une grossesse et d'un accouchement non suivi,
- les avantages de l'allaitement maternel pour la prévention des diarrhées, des maladies infectieuses et de leurs complications, y compris le handicap,
- les risques et la prévention des accidents par une plus grande vigilance.

Cette information utilisera des moyens adaptés pour passer des messages éducatifs : mass-média (plus particulièrement la TV), affiches, souks, emballages des ingrédients consommables utilisés (lessives, thé, sucre...).

Il est souhaitable aussi que des programmes de prévention soient intégrés dans les programmes scolaires.

c- Des mesures fiscales au bénéfice des handicapés.

Parmi ces mesures, il faut noter :

1. Exonération totale des droits et taxes sur toute importation de voitures entièrement adaptées pour le transport public des personnes handicapées.
2. Exonération totale des droits et taxes sur l'importation par une personne handicapée d'une voiture adaptée pour usage personnel.
3. Exonération totale des droits et taxes de tous les équipements paramédicaux destinés
A l'usage des personnes handicapées.
4. Un abattement fiscal sur l'impôt sur le revenu au profit des entreprises qui emploieraient des personnes handicapées.
5. Octroi d'un congé fiscal total à toute personne handicapée qui exploite un commerce ou qui lance une entreprise individuelle.
6. Déduction fiscale de la totalité des dépenses d'aménagement faites par les

entreprises pour faciliter l'accès aux personnes handicapées

7. Remboursement de la totalité des taxes sur les achats de locaux d'équipements et de matériaux entrant dans les travaux d'adaptation des maisons familiales.

8. Création d'un fond d'investissement destiné à encourager le démarrage d'entreprises individuelles exploitées par des personnes handicapées.

9. Octroi d'une allocation mensuelle à un enfant lourdement handicapé issu d'une famille dont le revenu annuel ne dépasse pas le SMIG.

10. Institution d'une taxe sur les primes d'assurance des véhicules motorisés pour financer les programmes d'adaptation et d'intégration des personnes handicapées.

VI- Une politique d'habitat qui préserve notre patrimoine architectural et répond aux besoins de la population.

La crise de l'habitat, tant dans les agglomérations urbaines que dans les villages et centres urbains, est devenue préoccupante. Elle a eu des retombées négatives sur le mode de vie et la beauté des villes ainsi que sur la détérioration de la qualité de la vie et l'aggravation des phénomènes de dépréciation sans parler de ce qu'elle occasionne comme pertes humaines et matérielles. Le diagnostic de la situation nous amène à dégager les éléments suivants:

- l'absence d'une politique claire, durable et homogène laissant la place à l'improvisation dans le lancement des projets et l'anarchie dans le secteur de l'habitat;

- l'absence de schémas d'aménagement urbain, ou leur non respect là où ils existent, dans la plupart des villes et centres urbains;

- L'absence d'une politique du transport public urbain.

- L'hésitation dans la politique de l'aménagement du territoire national, ce qui bloque l'adoption des plans urbanistiques;

- La complexité des procédures et la multiplication des intervenants dans le contrôle de l'application des lois;

- L'extension de l'habitat clandestin et insalubre avec le non respect des plans et des équipements nécessaires pour la sécurité individuelle et collective de la population;
- La persistance du déficit en logement estimé à un million d'unités au moins;

Toutes ces données nécessitent l'adoption d'une politique d'habitat qui préserve le patrimoine architectural et satisfasse les besoins de la population. La politique que nous proposons s'articule autour des axes suivants:

- La mise en place des schémas d'aménagement urbain dans toutes les agglomérations urbaines et leur approbation de telle sorte qu'ils engagent toutes les parties prenantes dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme: privé, promoteurs immobiliers, communes, pouvoirs publics;
- La création d'un tissu de petites et moyennes villes à la périphérie des grandes agglomérations et ce dans le cadre d'un schéma d'aménagement conçu au niveau d'une région homogène sur les plans géographique, urbain et économique. Ces centres doivent être dotés de tous les équipements de base et services sociaux: espaces verts, centres commerciaux, transport en commun...
- L'instauration de programmes d'habitat communs aux communes urbaines dans les grandes villes.
- La restructuration de l'habitat insalubre où prédomine la construction "clandestine" et illégale comme c'est le cas dans certaines grandes villes: Fès, Salé, Tanger et Marrakech;
- L'éradication, d'une façon définitive, des bidonvilles qui déforment le tissu urbain en procédant à la distribution de lots de terrain et de logements sociaux dans un cadre transparent et en combattant toutes formes de corruption et de favoritisme qui ternissent cette opération;
- L'intérêt accordé aux villes traditionnelles pour trouver des solutions adéquates à leur restauration dans le cadre d'un programme national spécifique et sauvegarder toute la richesse qu'elles recèlent de monuments, d'architecture, d'histoire et de civilisation. Il faut

restructurer le réseau d'assainissement, aménager les ruelles, assurer la propreté et l'hygiène. Pour ce faire, des incitations doivent être accordées aux propriétaires à travers un contrat Etat - Collectivités locales ;

- L'encouragement des coopérations d'habitation et de logement économique.

- L'encouragement du logement rural en mettant à contribution le Crédit Agricole qui aura le droit de réaliser des lotissements dans le monde rural.

- En outre il faudra veiller à la restauration des ERAC en évitant le double emploi avec les autres agences publiques et en moralisant leur gestion.

- Par ailleurs, il faut revoir les conditions d'octroi du crédit en faveur de l'immobilier et du logement économique en supprimant le système des avances et en exonérant intégralement le logement économique de la TVA.

Il faut faciliter le transfert des terrains domaniaux au bénéfice des projets ayant l'agrément des communes selon les priorités de ces dernières, et combattre la spéculation immobilière sous toutes ses formes en intensifiant le contrôle sur la construction et les équipements.

VII- CONSOLIDER LA MARCHE DU MAROC VERS L'EGALITE ENTRE LES SEXES

1) Une politique sociale inclusive devrait assurer à tous les citoyens, hommes et femmes, les moyens d'exercer leurs capacités pour l'amélioration de leur bien-être et leur intégration active dans la société. A cet effet, le PPS considère qu'il est vital pour l'avenir de la démocratie et du développement du Maroc de prendre en compte les besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des femmes sur la base de l'approche "genre" ou l'analyse comparative des rapports sociaux entre les sexes. Ce puissant outil méthodologique devrait à la fois de mettre fin aux multiples discriminations liées au genre et d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, les programmes gouvernementaux et les législations.

2) Le Parti milite pour l'adoption d'une stratégie intégrée et multidimensionnelle pour l'égalité entre les sexes. Cette stratégie est centrée pour l'essentiel sur la consolidation des acquis enregistrés en matière juridique du Nouveau code de la Famille par des avancées dans les domaines socio-économiques et politiques. Les grands axes reprennent en les actualisant les priorités du Plan national pour l'intégration de la Femme au développement.

1) Sur le plan économique, il s'agit d'abord de lutter contre la féminisation de la pauvreté.

- En veillant à ce que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) intègre sur un pied d'égalité les besoins spécifiques des hommes et des femmes;

- En proposant des programmes d'assistance et de formation à la gestion de projet au sein des institutions qui développent les activités génératrices de revenus en faveur des femmes;

- En donnant à la femme, chef de ménage en situation précaire, la priorité en matière d'embauche dans les programmes publics.

Il s'agit ensuite d'améliorer l'accès des femmes à une formation équitable et valorisante, et ce:

-En sensibilisant les responsables et les intermédiaires (C.I.D.E) sur les disparités d'insertion vécues par les femmes sur le marché du travail;

-En veillant à ce que la femme accède sur un pied d'égalité au "Contrat de Premier Emploi" ainsi qu'à la "Formation Contractuelle pour l'emploi et la Formation Qualifiante ou de Recherche."

4- Sur le plan Social:

-Promouvoir de façon significative l'alphabétisation des femmes.

- Accélérer les programmes d'éducation non formelle des filles non scolarisées;

- promouvoir la scolarisation des filles jusqu'à la fin du cycle

fondamental et l'égalité des chances;

-valoriser l'image des femmes à travers le processus éducatif;

- Mettre en place une politique nationale en matière de santé reproductive;

-réduire la mortalité et la morbidité maternelle;

-élargir les services de planification familiale et améliorer le taux de prévalence contraceptive.

5- Sur le plan juridique :

- veiller à une application saine du Nouveau Code de la Famille en accélérant la création de tribunaux de la famille et la formation de juges spécialistes en la matière et en menant une vaste campagne de sensibilisation de l'opinion publique et surtout des femmes pour qu'elles s'approprient leurs nouveaux droits;

- instituer la fonction de médiateurs sociaux (sociologues et psychologues initiés au droit de la femme)

- mettre en place dans les plus brefs délais la Caisse des pensions alimentaires prévue par le nouveau code de la famille.

6- Sur le plan politique:

- Eliminer les normes juridiques discriminatoires à l'égard des femmes conformément à la convention des Nations Unies de 1979;

- Assurer une représentation significative des femmes dans les hautes fonctions et responsabilités;

- Instaurer un quota significatif au profit des femmes dans les institutions élues, les partis politiques et les syndicats.

7 –Sur le plan Institutionnel :

-intégrer l'approche genre en tant qu'outil de planification politique et technique;

- Développer la connaissance scientifique de la condition des femmes

et en diffuser les résultats;

- Créer un ministère chargé de la promotion des femmes et de l'égalité des sexes et le doter des moyens nécessaires à la réalisation de sa mission;
- instituer un conseil National pour l'égalité des sexes où siègeront les représentants (es) des pouvoirs publics, des associations féminines et de la société civile;
- dynamiser le Centre National de Documentation sur les Droits des femmes et le doter des ressources nécessaires à son bon fonctionnement;
- combattre au niveau des mentalités, des pratiques sociales, administratives tout ce qui peut limiter la participation des femmes au développement.

VIII- Les enjeux du sport

Aujourd'hui, dans un pays comme le Maroc, le sport présente des enjeux sociaux, culturels et économiques majeurs, malheureusement souvent méconnus, consciemment ou inconsciemment.

Sur le plan social et culturel, les enjeux du sport sont connus de tous.

Le sport est un moyen d'encadrement de la jeunesse, d'épanouissement et d'intégration sociale.

C'est également un facteur de rassemblement de la société, qui transcende ses clivages traditionnels. Il devient aujourd'hui, à travers les performances des sportifs d'élite, l'objet d'attentes majeures et peut, par conséquent, influencer de manière non négligeable le moral de la société.

Le sport contribue, par ailleurs, à la consolidation de l'identité culturelle d'un pays. Les exploits sportifs, l'histoire sportive du pays sont partie intégrante de son patrimoine.

Si ce rôle culturel et social est acquis et reconnu au sport de longue date, il est devenu, aujourd'hui, absolument crucial, en raison de l'évolution

récente du contexte socioculturel de notre jeunesse : les besoins d'encadrement sont plus grands, le désir d'épanouissement est plus fort et l'intégration sociale devient capitale.

Par ailleurs, le sport devient un vecteur potentiel de développement économique. En effet, sa professionnalisation peut stimuler la croissance intrinsèque de son activité et créer de nouveaux métiers, donc de nouveaux emplois.

Il peut également avoir un impact positif sur le développement de secteurs adjacents, tels que : le tourisme, avec l'enrichissement et la spécialisation de l'offre touristique ou l'audiovisuel, du fait de la médiatisation accrue du sport de haut niveau.

Le sport est aussi devenu un outil incomparable de promotion d'un pays, notamment à l'occasion des plus grands événements sportifs, qui enregistrent des audiences inégalées, comme la Coupe du Monde de Football ou les Jeux Olympiques. Pour ne citer qu'un exemple, il convient de noter que plus de 30 milliards de téléspectateurs, en nombre cumulé, suivront les équipes nationales qualifiées pour la phase finale de la Coupe du Monde FIFA 2006. C'est dire l'importance de l'enjeu d'une qualification, au-delà de son caractère sportif.

VIII-1 Un potentiel considérable mal valorisé.

Face à ces enjeux majeurs, le sport marocain recèle de grands atouts distinctifs, sources potentielles d'avantages compétitifs par rapport aux autres nations sportives.

Tout d'abord, la passion et l'engouement de tous les Marocains pour le sport, hommes et femmes, de toute origine, de tous horizons, de toute catégorie socioprofessionnelle, Cette passion, constitue une source de motivation incomparable pour nos sportifs.

L'autre atout majeur du sport marocain réside dans le talent et la capacité pure de nos sportifs et athlètes, ceci dans des disciplines parmi les plus populaires au Monde, qui suscitent donc les plus fortes audiences.

Notre profil démographique, marqué par une forte proportion de jeunes en

renouvellement constant, constitue aussi une véritable richesse, qui donnera toujours naissance à de grands champions.

Par ailleurs, la diversité géo-climatique de notre pays constitue un terrain favorable à l'exercice de certaines disciplines sportives qui suscitent un intérêt de plus en plus grand à l'échelle internationale : les nouveaux sports nautiques et de glisse, les sports de montagne, les sports extrêmes, et cætera.

Ces atouts précieux confèrent, sans aucun doute, au sport marocain, un potentiel de développement considérable, qui lui permettra de répondre à ses enjeux. Mais ce potentiel est évidemment inexploité aujourd'hui.

En effet, bien que le Maroc ait réalisé des avancées remarquables au cours des vingt dernières années dans certains sports comme le football, l'athlétisme et le tennis, ainsi qu'en matière d'infrastructures, l'on est obligé de constater des déficiences lourdes. Celles-ci entravent le développement du sport à moyen et long terme et finissent, comme l'illustrent certaines expériences récentes, par affecter les performances du pays.

Les déficiences sus-citées peuvent être résumées comme suit :

- De manière générale, les moyens financiers actuellement octroyés au secteur sont insuffisants.
- Le réseau d'infrastructures de compétition et d'entraînement est encore peu développé.
- La professionnalisation du sport d'élite, bien qu'existante depuis plusieurs années, est encore informelle, donc improductive.
- Les structures d'encadrement sont fragiles et sous-organisées.
- On déplore la désaffection structurelle du public dans certaines disciplines importantes.
- Le cadre réglementaire du secteur devient inadapté.
- A l'exception de quelques très rares disciplines, la formation de sportifs de haut niveau est insuffisante.

Enfin, la déficience la plus sérieuse tient au système de gouvernance actuel

du secteur, qui, sans interlocuteur dédié au sein du Gouvernement, pénalise gravement l'administration, l'organisation et le développement du sport national depuis plus de trois ans. En effet, si ce système s'est avéré efficace pendant la phase de candidature du Maroc à l'organisation de la Coupe du Monde FIFA 2010, il devient aujourd'hui totalement inadapté aux réalités quotidiennes, qui exigent un contrôle effectif et permanent des activités sportives, ainsi qu'une forte présence ministérielle pour la mise en œuvre des chantiers de développement.

VIII-2 La réforme du secteur.

Le PPS approuve le principe de la réforme conçue par le Gouvernement, qui est fondée sur une action simultanée de professionnalisation du sport de haut niveau et de développement du sport de masse, et qui se décline selon les axes suivants :

- L'adaptation du cadre institutionnel, législatif et réglementaire du secteur,
- La modernisation des structures d'encadrement,
- Le développement et la réhabilitation des infrastructures,
- La mise en place d'une politique durable de formation,
- Le développement du sport amateur.

Nous sommes, toutefois, convaincus que cette réforme sera sans effet si elle n'est pas accompagnée de la création d'un Ministère chargé de sa mise en œuvre et, plus généralement, chargé de l'administration et de l'organisation du secteur.

De même, il convient de prêter une attention particulière aux actions transversales de la réforme, notamment :

- l'extension et la réhabilitation des infrastructures, avec la mise en place de procédures efficaces de gestion et de maintenance des équipements, éventuellement par le recours au secteur privé, afin de maximiser leur durée de vie et d'assurer leur autonomie ;
- la formation des cadres, avec une révision complète du dispositif de formation actuel ;
- l'instauration d'un nouveau dispositif législatif et réglementaire, avec

l'instauration du professionnalisme, la modernisation du mode de gouvernance des fédérations et la réforme du statut des clubs ;

- l'augmentation des moyens de financement du secteur, notamment par la diversification des sources de financement du FNDS (Fonds National du Développement du Sport) et une meilleure contribution du Secteur Privé et des Collectivités Locales.

Parallèlement à ces actions transversales, les actions spécifiques de mise à niveau des disciplines sportives, que le Gouvernement entend conduire en partenariat avec les fédérations sportives correspondantes dans le cadre de contrats programmes, devront, pour réussir, respecter une condition fondamentale : la réalisation d'une campagne de communication ciblée et appuyée, menée de concert par le Gouvernement et les fédérations avec le concours de sociétés spécialisées, à l'attention de tous les acteurs de la discipline, tant sur le plan national que régional: le milieu sportif (les sportifs, les arbitres, les entraîneurs, les clubs), le secteur privé, les media, les collectivités locales et la société civile. Cette action de communication aura pour buts de :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'intérêt majeur de la mise à niveau pour le développement économique, culturel et social du pays,
- mettre en évidence le rôle clé de chaque acteur dans la mise à niveau, mais aussi les retombées qu'il pourra en récolter,
- mobiliser l'ensemble des intervenants pour la réussite de la mise à niveau.

En conclusion, il convient de garder à l'esprit que le développement du sport ne réussira pas sans une nouvelle approche de la gestion du sport. Aujourd'hui, le Sport n'est plus seulement un loisir ou un passe-temps. C'est devenu une véritable entreprise, qui exige de l'esprit d'initiative et un management professionnel. C'est là que réside le vrai changement, c'est là que la réforme prend tout son sens.

IX- La diaspora marocaine.

De par le rôle joué par les RME dans l'économie marocaine et les sacrifices qu'ils consentent pour leur pays, nos compatriotes vivant et travaillant à l'étranger doivent faire l'objet d'une attention et d'une sollicitude particulières. En effet, l'apport à l'économie marocaine de la diaspora apparaît nettement à travers les transferts annuels qu'ils effectuent sous forme de devises et qui a fait d'eux et pendant longtemps la première source de devises du pays.

Ainsi, en 1980, les flux d'épargne des RME étaient de 4,1 milliards de dirhams. En 1987, ils ont atteint 13,2 milliards Dirhams. En 1999, ils ont dépassé 19 milliards pour se situer à 34,9 milliards en 2003. Durant les onze premiers mois de l'année 2005, les transferts des RME ont atteint 37,1 milliards de dirhams.

En 2003, ces transferts ont représenté 46 % des exportations et couvert 30 % des importations (38 % et 24 % en moyenne, respectivement durant les 3 dernières années contre 37 % et 23 % durant les années 90 et 46 % et 28 % durant les années 80). En 2005 (janvier à novembre), les transferts des RME (37,1 Mrds DH) couvraient 46,8 % du déficit commercial (79,3 mrds Dh).

Une enquête effectuée en 2000 par l'INSEA, commandée par la Fondation Hassan II, a montré 94 % des migrants interrogés ont affirmé effectuer des transferts au Maroc durant les cinq dernières années, près de 60 % ont transféré au moins le quart de leur revenu annuel. Les émigrés marocains donnent priorité à l'épargne (et aux transferts) et minimisent à cette fin leurs dépenses. Il en découle une assez bonne grande résistance du niveau de l'épargne aux chocs économiques. Plusieurs études montrent, cependant, que cette épargne reste dépendante de variables structurelles, le regroupement familial, le chômage et le niveau de qualification, ainsi que des variables conjoncturelles marquant l'environnement économique

Outre ces apports financiers, les RME font preuve d'un patriotisme inébranlable. Là où ils se trouvent, ils se comportent en véritables ambassadeurs de leur pays et dont mobilisés pour la défense de notre intégrité territoriale et contrer les visées de nos ennemis.

Par ailleurs, ils font souvent l'objet dans les pays d'accueil de discrimination particulièrement en matière d'emploi et de couverture sociale. A titre d'exemple, le taux de chômage des travailleurs marocains en France n'ayant pas acquis la nationalité marocaine est de 34,2%, celui

des Marocains ayant acquis la nationalité française est de 27,4%. Le chômage affecte plus durement les jeunes et les femmes.(42% pour les 15-19 ans, 44% pour les 20-24 ans et 37% pour les 25-29 ans).

A leur retour dans le pays, s'il faut souligner les efforts louables accomplis à leur égard, sous l'égide notamment de la Fondation Hassan II, beaucoup reste encore à faire.

Le PPS tout en saluant l'initiative royale consistant à former un conseil supérieur des RME et à leur accorder le droit de vote aux prochaines législatives, considère que le Maroc doit se doter d'une véritable stratégie afin de mieux défendre les intérêts de nos compatriotes à l'étranger et de mettre à profit leur apport multiforme pour notre développement.

Ainsi, une vision large de la politique migratoire est nécessaire à la définition d'une ligne de conduite politique. Celle-ci devrait tenir compte des évolutions récentes. Ses objectifs principaux seraient l'atténuation des flux de migration clandestine, la lutte contre la discrimination à l'encontre des travailleurs marocains sur les marchés du travail dans les pays d'accueil et l'organisation d'une liaison organique entre les MRE et le développement de leur pays d'origine compatible avec les attentes évolutives de la communauté des MRE.

Le Maroc est confronté à une situation où il doit définir une politique migratoire globale qui définit des objectifs en matière de promotion de l'accueil d'immigrants et de promotion de l'émigration. L'enjeu d'une approche ouverte de la négociation des conditions de la migration internationale serait la réhabilitation de l'image du Maroc dans le monde comme pays d'accueil des investisseurs, des travailleurs et des retraités, et la génération d'opportunités d'emploi et d'investissement. La stratégie volontariste dans le domaine migratoire que nous proposons serait articulée autour de trois axes : la régulation du marché intérieur du travail, la politique d'immigration et la politique vis-à-vis des RME.

IX-1 Politique migratoire et marché du travail

L'émigration est un avantage conjoncturel pour desserrer les tensions exercées par un surcroît d'offre de travail dans une conjoncture d'atonie des investissements et de la demande d'emploi.

L'émigration attire de façon massive la croissance de la main d'œuvre qualifiée. Elle réduit la pression sociale induite par le taux élevé de chômage des diplômés. La poursuite d'une telle démarche peut aboutir à appauvrir le potentiel local en ressources humaines et par dissuader des investisseurs potentiels et le développement d'activités nouvelles.

IX-2 . Actions en direction des RME

Le deuxième axe consiste à renouveler la politique, menée actuellement, dans le sens du renforcement de la cohésion de la communauté des RME, améliorer la qualité de leur contribution au développement des pays d'accueil et leur positionnement social et renforcer ses liens avec leur pays d'origine.

- Le développement de l'action associative des communautés des RME dans la perspective d'appuyer des stratégies d'inclusion dans les sociétés d'accueil, les stratégies de carrières et de promouvoir l'esprit d'entreprise au sein des communautés de RME serait la meilleure réponse aux pratiques discriminatoires exercées à leur encontre. La mise en place d'un fond d'appui à la recherche et aux activités serait opportune dans ce sens. Ce fond servirait à appuyer, en particulier, les réseaux associatifs et le développement de la recherche-action pour l'évolution culturelle de ces communautés en phase avec les évolutions marquant la société marocaine et pour éviter leur marginalisation socio-économique et culturelle dans les sociétés d'accueil.
- Un deuxième thème consiste à renforcer les liens organiques de la communauté des MRE en renforçant les échanges universitaires et en développant une action au niveau du marché du travail marocain auprès des demandeurs d'emploi marocains à l'étranger. Des actions dans le sens de l'accueil et de l'hébergement des jeunes marocains émigrés pour les attirer permettrait aux opérateurs marocains de disposer de compétences pointues nécessitées par le développement d'activités nouvelles.
- Un troisième thème consisterait à mener, à l'instar de la Chine, une action pour stimuler les investissements de la

diaspora marocaine sur le sol national comme un levier technologique favorisant la création d'activités nouvelles à haute valeur ajoutée.

IX-3 . Une politique d'immigration

Le troisième axe concerne la politique d'immigration.

1-La définition d'une politique d'accueil des migrants clandestins, notamment en envisageant l'organisation de chantiers visant l'aménagement du territoire en coopération avec les Européens qui veulent charger le Maroc d'une fonction de police internationale des flux de main d'œuvre africaine.

2-La définition d'une stratégie de captation de ressources financières dans le cadre d'un concept élargi du tourisme, incluant notamment le marché des retraités. La part du Maroc dans ce marché est inférieure à 10%. L'accueil des retraités serait une opportunité pour l'approfondissement de la coopération entre les organismes de retraites et d'assurances sociales des pays d'émigration des marocains. Cette coopération pourrait se traduire par des grands projets en matière de politique de santé et de services de proximité sous l'égide des collectivités locales des zones d'accueil.

3-La définition d'une stratégie de régulation du marché du travail intérieur dans le but de promouvoir des activités nouvelles dans le cadre de la promotion de nouvelles activités exportatrices de biens et de services. Il s'agit d'élargir le marché intérieur pour rendre attractive la place marocaine et compenser les insuffisances en matière de formation de main d'œuvre qui poussent les investisseurs internationaux à choisir des places concurrentes. Toutes ces stratégies s'appuient sur une orientation prise par le Maroc centrée sur l'aménagement du territoire et la promotion immobilière, en attendant la mise en place des conditions d'une croissance tirée par la production de biens et de services échangeables (concurrents sur le marché mondial).

X- COMPTER SUR SES PROPRES FORCES : MOBILISATION POPULAIRE ET DEMOCRATIE

PARTICIPATIVE.

Notre programme démocratique et populaire considère que le développement humain ne saurait être l'œuvre des seules instances gouvernementales ; il passe également par l'appropriation progressive par la population organisée des mécanismes de la gestion économique et politique de la société. Pour ce faire, nous devons veiller à la création d'institutions basées sur la « libre association des travailleurs », sur l'activité autonome, démocratique et souveraine de la population, institutions appelées à intervenir dans la gestion de la chose publique. En d'autres termes, il s'agit de développer toutes les formes d'auto-organisation populaire et de contrôle social sur l'Etat et le marché.

Trois domaines devraient être développés en priorité : la démocratie participative, l'économie populaire et solidaire et les initiatives de la société civile.

-La démocratie participative doit être perçue comme un approfondissement indispensable de la démocratie représentative, voire comme la condition de sa survie. Les différentes formes de démocratie participative doivent être encouragées : budget participatif, ateliers urbains, forums citoyens, « conseil communal de concertation », comités de quartier, associations de proximité. Le partenariat avec les communes, les ONG , l'Etat , le secteur privé sont à même de satisfaire des besoins sociaux de base et de pallier le manque de ressources matérielles.

-La promotion de l'économie populaire et solidaire : il s'agit d'abord de veiller à l'amélioration de l'environnement macro-économique, financier et commercial des microentreprises (octroi de crédits, formation, garantie de débouchés commerciaux tels que les marchés publics ou les activités de sous-traitance...).

La création d'un environnement institutionnel favorable est à même d'assurer la promotion de ce secteur : accompagner toute politique de fiscalisation par la levée des obstacles en matière de débouchés et de crédits ; mettre en place un système fiscal souple et adapté aux spécificités des unités informelles ; appliquer les règles d'hygiène et de santé ; encourager la création d'associations des petits producteurs.

Au niveau de la main d'œuvre, il s'agit de veiller à l'adoption de certaines normes sociales telles que la suppression progressive du travail des

enfants, la lutte contre les formes de discrimination envers les femmes(en matière d'emploi, de formation, d'accès à l'éducation) et l'amélioration des conditions de travail(mise en place d'un filet de protection sociale minimale).

Concernant l'auto-emploi, des subventions à l'installation de locaux et l'organisation d'espaces dédiés aux marchands ambulants méritent d'être adoptées.

La promotion de l'économie populaire et sociale passe également par le renforcement du secteur mutualiste et coopératif et l'encouragement des activités génératrices de revenus et d'emplois et de la microfinance.

-Si les activités de la société civile méritent d'être encouragées sur les plans matériel, financier et humain, il faut en même temps veiller à ce que les associations soient une école d'apprentissage de la démocratie, de la transparence et de la citoyenneté en les amenant à inscrire leurs activités dans un contexte socio-politique plus large de manière à ce qu'elles deviennent une composante active du mouvement social(syndicats, associations de paysans et d'usagers, mouvement étudiant....).

L'amélioration du système de gouvernance apparaît comme l'élément déterminant de la réussite de l'ensemble des chantiers ouverts en matière de développement économique et social ; l'enjeu est d'entraîner l'ensemble des acteurs du développement – l'Etat, les entreprises publiques, les collectivités locales mais aussi le privé, les partenaires sociaux, les associations... - dans un mouvement profond de transformation des modes de gestion et de fonctionnement fondés sur :

- la rationalisation et l'optimisation de la gestion par l'amélioration de l'efficacité des programmes et la réalisation effective des objectifs assignés,
- l'utilisation efficiente des ressources et en particulier, l'économie des deniers publics,
- le renforcement de l'éthique et la moralisation de la vie publique,
- le renforcement de la démocratie de proximité par la prise en compte des avis des citoyens dans l'expression des besoins, la formulation des projets et le suivi des réalisations.

Ce sont les progrès de la gouvernance qui sont de nature à améliorer la compétitivité du pays, son attractivité pour les investisseurs et, en même temps, la finalisation du processus de développement sur les objectifs de développement humain.

Les propositions du PPS concernent quatre aspects essentiels :

- La clarification du rôle de l'Etat et de la nature de ses relations avec les autres intervenants
- La réforme de l'Administration,
- La démarche de planification,
- La réforme de la justice

I- Rôle de l'Etat et nature de ses relations avec les autres intervenants.

Le rôle de l'Etat est essentiel ; garant de l'intérêt général et de la conduite à bonne fin des politiques publiques, il ne saurait déléguer ou renoncer à ses missions de planification stratégique, de réglementation et de régulation, d'allocation optimisée des ressources, de contrôle et de suivi-évaluation ; son rôle essentiel est de favoriser l'intervention des autres opérateurs – collectivités locales, privé, associations... - en fonction de politiques publiques clairement affichées, élaborées dans la concertation et selon des processus démocratiques bien établis, donnant toute leur place à la fois au débat parlementaire et à la démocratie participative.

Cela suppose un certain nombre d'actions et de mesures qu'il convient de mettre en œuvre :

a) renforcer la capacité de réflexion stratégique, de planification stratégique, d'élaboration des politiques publiques des services de l'Etat, tant au niveau central que territorial.

Le renforcement de cette capacité ne peut s'opérer qu'à travers un « reprofilage » des structures et des ressources humaines de l'Administration, par un travail approprié de réorganisation et de développement des compétences. Ceci passe également par un grand effort de promotion de l'inter-ministériarité et du travail coopératif entre les différents départements qui doivent renoncer à toute forme de cloisonnement pour favoriser l'intégration des politiques et des programmes, le renforcement des synergies et de la cohérence inter-sectorielle.

Ceci passe également par des dispositifs appropriés de mise en cohérence des grandes références stratégiques de la politique gouvernementale (plan développement économique et social, schéma d'aménagement du territoire, charte de l'éducation et de la formation, charte de la décentralisation, stratégies sectorielles...) tant au niveau de l'élaboration

qu'au niveau de la mise en œuvre pour crédibiliser et donner un sens aux démarches stratégiques aux yeux de l'opinion publique. L'enjeu est de créer la mobilisation générale autour d'un cap clairement affiché dans le cadre d'orientations marquées par une certaine continuité et s'inscrivant dans la durée.

b) redéfinir le cadre juridique et institutionnel de la privatisation

L'Etat sera d'autant plus fort qu'il sera un Etat stratège et régulateur, capable d'impulser de grandes politiques publiques dans les différents secteurs ; mais cette revalorisation du rôle stratégique de l'Etat ne saurait s'accompagner d'un désengagement aveugle de l'ensemble des activités de production ou de gestion à travers notamment une privatisation débridée ayant pour seule préoccupation l'amélioration à court terme des recettes budgétaires.

En toutes circonstances, les opérations de privatisation doivent être jugées en fonction d'une double exigence : l'efficacité économique (ce qui implique, métier par métier, de rechercher les gestionnaires et les opérateurs les plus qualifiés et offrant les meilleures garanties de performance) et la maîtrise par la nation de ses intérêts stratégiques fondamentaux. Une vision plus large de l'ensemble de l'expérience de privatisation permet de tirer un certain nombre d'enseignements et de proposer les mesures suivantes :

fixer un cadre juridique nouveau aux opérations de privatisation fixant les règles de concession ou de privatisation, de mise en concurrence et la nature des relations entre l'Etat et les repreneurs privés, en matière de suivi des engagements et de respect des cahiers de charge tant sur le plan technique que financier,

soumettre à débat parlementaire toute opération de privatisation ou de délégation de la gestion, non seulement du point de vue du principe mais aussi des engagements pris par les repreneurs privés en matière technique ou tarifaire, sur le plan des investissements, sur le plan social et sur le plan de la sécurité et de la protection de l'environnement. Les contrôles post-privatisation effectués par l'Etat pour s'assurer du respect des engagements doivent être également portés à la connaissance du parlement et de l'opinion publique,

mettre en place, en accompagnement de la

privatisation ou de la libéralisation des secteurs, des instances indépendantes de régulation et de contrôle, chargées de s'assurer des conditions de transparence et du respect des clauses contractuelles contenues dans les cahiers des charges.

c) Développer les relations partenariales entre l'Etat d'une part, les collectivités locales et les associations d'autre part.

La décentralisation, la démocratie participative, la proximité – autant de principes clairement affichés et consacrés récemment par l'INDH – impliquent pour l'Etat le renoncement à toute pratique tutélaire étroite en contradiction d'ailleurs avec le nouveau concept d'autorité ; elles supposent le développement de nouvelles relations fondées sur le partenariat et garantissant l'intégration de l'ensemble des acteurs locaux dans le processus du développement local. Ce partenariat doit être fondé sur deux principes-clé :

la prise en charge par les acteurs locaux dans toute la mesure du possible, des projets de développement à dimension locale ou régionale tant au niveau de la formulation qu'au niveau de la mise en œuvre,

l'apport par l'Etat de l'appui technique et matériel indispensable en même temps que la vérification des conditions de faisabilité et de cohérence par rapport aux stratégies et politique nationales.

Mais il convient que ce partenariat ne soit pas une simple pétition de principe ; il implique des mesures importantes dans les directions suivantes :

donner au partenariat un contenu contractuel formalisé facilitant le suivi-évaluation,

mener un vaste effort de formation des cadres des collectivités locales et des associations en matière de conduite de projet et de démarche participative,

opérer la mise à niveau indispensable de l'autorité locale et des services déconcentrés pour accompagner les nouvelles formes d'intervention de l'Etat et de partenariat,

mettre en place au niveau régional et local les instances de coordination et de mise en cohérence des programmes au niveau des wilayas et des provinces, clairement

investi de préoccupations liées au développement économique et social et non plus de préoccupations étroitement sécuritaires (comme ce fut le cas pendant trop longtemps).

II- La réforme de l'Administration

La réforme de l'Administration, malgré quelques progrès isolés au niveau de tel ou tel département, ne connaît pas globalement des avancées significatives majeures et il y a du mal à mettre en place un processus cumulatif de progrès et d'avancées qui, à terme, garantirait une transformation profonde du paysage administratif marocain et sa mise au service total du développement du pays et de sa compétitivité / attractivité. Les propositions du PPS concernent particulièrement les points suivants :

II-1 Le développement de la déconcentration

La déconcentration entendue comme le renforcement des services territoriaux de l'Etat et la rationalisation de leur présence sur le terrain apparaît comme un enjeu majeur de tout le processus de réforme, en accompagnement du renforcement des compétences des collectivités locales et de la décentralisation et pour mettre en œuvre de façon effective les principes de la démocratie participative et de la gestion de proximité.

Pour impulser ce mouvement et contrecarrer toutes les résistances à ce processus, il convient de :

- obliger chaque département ministériel à présenter un schéma directeur de la déconcentration où sont programmés aussi bien le transfert des prérogatives de gestion que le transfert des moyens (ressources humaines et ressources financières),
- faire de la discussion budgétaire au parlement un moment fort d'évaluation des progrès en matière de déconcentration préalablement à l'octroi des crédits aux différents départements et en veillant à ce que les propositions

budgétaires adoptées soient présentées sous une forme régionalisée et soient exécutoires dès le vote de la loi des finances (pour éviter les blocages et les entraves liées aux procédures de délégation de crédit des administrations centrales vers les services territoriaux),

☐ renforcer les mécanismes d'intégration au niveau régional et provincial des programmes publics pour maximiser leur impact sur les populations-cible à travers la mise en état des organes territoriaux tant législatifs (Conseil régional, Conseil provincial) qu'exécutifs (Wilayas et provinces, services territoriaux) d'assumer pleinement leur responsabilité en matière de développement local dans une démarche de contractualisation avec l'Administration centrale,

☐ conduire une vaste action pour mettre les services territoriaux en état d'exercer leurs nouvelles responsabilités, notamment à travers :

▲ le redéploiement des ressources humaines en accompagnant cette démarche de toutes les mesures sociales et indemnités favorisant la mobilité,

▲ la valorisation statutaire des responsabilités de terrain pour inciter effectivement les compétences nécessaires à ne pas voir dans l'Administration centrale la seule voie de valorisation professionnelle,

▲ la réorganisation des administrations dans le sens de l'allègement et du reprofilage des administrations centrales et le renforcement des organes de terrain.

II-2. La valorisation des ressources humaines

Il s'agit d'un élément essentiel qui implique une politique globale des ressources humaines et une vision de l'emploi public prenant en compte plusieurs éléments :

☐ une grande politique de formation continue et de développement de compétences en liaison avec les nouvelles missions de l'Administration d'Etat,

☐ la mise en place d'une gestion prévisionnelle anticipant les besoins quantitatifs et qualitatifs des administrations et inspirant une pratique rationalisée en matière

de recrutement, de redéploiement, de formation, ...

☐ une révision profonde du système de gestion des carrières et des rémunérations en veillant, en même temps qu'à la maîtrise des coûts et de la masse salariale, à assurer l'équité, à récompenser l'atteinte effective des objectifs et la qualité des prestations, en rémunérant correctement la compétence et en favorisant les pratiques transparentes de l'évaluation à tous les niveaux de la hiérarchie administrative et, enfin, en veillant à réduire sensiblement l'échelle des salaires.

II-3. Le développement de l'efficacité et de l'efficience de l'Administration:

Il s'agit de lutter contre toutes les formes de gaspillage des deniers publics du fait de la mauvaise gestion ou de pratiques délibérées de dilapidation ou de corruption.

Plusieurs axes de travail apparaissent :

☐ mettre en place des systèmes d'allocation de ressources fondées sur l'engagement sur des objectifs, clairement pris d'emblée au moment de la discussion budgétaire par les responsables administratifs tant au niveau central qu'au niveau extérieur,

☐ mettre la pratique de l'évaluation au cœur du fonctionnement de l'Etat. Cette évaluation doit porter aussi bien sur la régularité (à travers des organes tels les inspections – inspection des finances, inspection de l'administration territoriale, inspections générales des ministères ou encore les cours des comptes) que sur l'efficacité et l'efficience. De ce point de vue, le parlement doit avoir les moyens (à travers des organes appropriés d'audit ou le recours à des expertises externes) de procéder à ces évaluations de manière indépendante du gouvernement pour rééquilibrer les pouvoirs et donner un contenu à sa mission de contrôle,

☐ procéder de manière volontariste à un grand travail de simplification de procédures tout entier orientée vers la qualité des prestations aux usagers ; il y a lieu de mettre en place les dispositifs adéquats au niveau gouvernemental pour passer outre les résistances et les cloisonnements au niveau de certains

départements et rendre immédiatement exécutoire les décisions prises en matière de simplification. Les différents départements doivent rendre compte des efforts faits dans ce sens et il convient que les crédits octroyés à l'informatisation soient clairement conditionnés par des engagements clairs en matière de simplification des procédures et de qualité des prestations,

☐ mener une action non interrompue et de longue haleine de moralisation et de lutte contre la corruption combinant la pédagogie, la formation, la simplification des procédures, l'affichage du droit, la révision des textes d'une part et la sanction vis à vis des comportements indéliçats à tous les niveaux d'autre part.

III- La planification

Le Maroc a une pratique riche en matière de planification et d'élaboration de plans de développement économique et social ; l'enseignement principal à en tirer c'est que le plan ne doit pas être une œuvre de « catalogage » de projets par les différents départements, présentés de manière cloisonnée et bien souvent insuffisamment ou non étudiés avec comme préoccupation essentielle de se positionner favorablement pour les négociations budgétaires des 3 ou 5 années à venir.

Le plan est nécessaire et doit être conçu, aussi bien dans son contenu que dans son mode d'élaboration, comme un moyen de mobilisation de tous les acteurs de la société autour d'un cap et d'objectifs clairement affichés et inscrits dans la durée ; il doit être conçu comme :

☐ un moyen de donner de la visibilité et de la lisibilité aux choix et aux priorités de la politique économique et sociale, ce qui est de nature à mobiliser les investisseurs, les collectivités locales, les ONG et tous les acteurs de développement,

☐ un moyen d'inscrire les politiques publiques dans une stratégie stable et donc forcément de longue haleine de développement et de mise à niveau économique et social du pays,

☐ un moyen de renforcer l'expression

interministérielle des politiques publiques, au-delà des visions cloisonnées ministère par ministère, et ainsi favoriser la cohérence intersectorielle, la synergie des moyens et l'intégration des projets aux fins de maximisation de leur impact et de rationalisation des moyens,

□ un moyen de favoriser la régionalisation et la décentralisation en s'inscrivant dans l'optique de mise en place des régions, chacune devant être dotée de son plan de développement, et en clarifiant les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales,

□ un moyen de renforcer la démocratie participative par l'association des populations à l'expression des besoins, à la formulation des projets et au suivi des réalisations.

Les mécanismes appropriés (en matière de modalités d'élaboration et de suivi) doivent être formulés à la lumière de ces impératifs, en évitant les démarches technocratiques et en donnant toute leur place à la fois à la rigueur des études technico-économiques et aux exigences de concertation, d'échange, d'écoute ... entre tous les acteurs concernés.

IV -La réforme de la justice: une réconciliation entre la justice et les citoyens

Nonobstant l'importance du secteur de la Justice et des efforts considérables déployés, ce secteur pâtit de plusieurs d'insuffisance et tares, ainsi que de la faiblesse des moyens et des garanties, ce qui lui vaut de nombreux reproches, et motive le peu – sinon le manque total – de confiance ou de crédibilité, tant auprès des citoyens qu'auprès des étrangers.

Aussi, est-il nécessaire de remédier profondément à la situation par les moyens à même de répondre aux impératifs de consolidation de l'Etat de droit, et de l'accomplissement par la magistrature du rôle naturel qui lui échoit de rendre la justice, outre de garantir la démocratie et de faciliter le développement.

Ainsi il importe:

- de rappeler quelques données principales,
- avant d'évoquer quelques unes des exigences fondamentales.

IV-1 les données du problème

Le secteur de la justice souffre, dans de nombreuses zones, d'une faiblesse des potentialités humaines, de même que des possibilités matérielles tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des équipements, ce qui influe nécessairement sur le déroulement des affaires dans leurs différentes phases, compte tenu notamment de la multiplication des litiges et de la diversification de leurs natures.

Il souffre également, dans sa majeure partie, des possibilités d'interférences, si ce n'est du sentiment de pressions ou de la survenance d'interventions.

De même qu'il souffre, notamment au niveau du personnel du greffe, d'une mauvaise situation matérielles et administrative.

Parallèlement, on se plaint du secteur de la Justice on l'accusant de ne pas toujours remplir sa mission, ne serait-ce que dans la limite de ses moyens et dans le cadre de sa situation et ce, en raison des écarts des règles de droit et des déviations des principes d'éthique qui entachent certaines de ses décisions.

En outre, et abstraction faite de certains comportements, concernant également certains auxiliaires de la Justice, on se plaint d'une partie de la magistrature qui, dans le but manifeste de chercher à surmonter la faiblesse des moyens humains et matériels – souvent accompagnée de leur utilisation peu rationnelle statue de nombreuses affaires, de manière abusivement précipitée fût-ce au détriment des règles de procédure et des droits de la défense des parties et ce, m[^]me dans les affaires qui revêtent une importance particulière en raison de leur complexité sur le plan des faits ou bien du droit, le tout sous prétexte de ce qui est appelé la "production", ce qui signifie essentiellement les résultats statistiques.

Ainsi, nombreux seraient les droits établis et les intérêts légitimes qui peuvent être emportés dans le flot de la quantité au détriment de la qualité et ainsi, de l'accomplissement du rôle de la Justice serait entravé par elle-même.

IV-2 Les exigences de la justice:

Le secteur de la Justice nécessite, davantage de moyens humains et matériels: ce qui implique naturellement des augmentations conséquentes de son budget, avec l'intensification de la formation des divers cadre adéquats.

Au surplus, il convient de procéder aux reformes constitutionnelles

appropriées pour que la Justice soit érigée en pouvoir totalement indépendant et entièrement fiable, afin de consolider les fondements de la démocratie et de conforter les bases de la modernité.

Mais, en attendant que tout cela puisse être réalisé, nul doute qu'il incombe à la magistrature, à certains de ses niveaux, de changer la "mentalité" de certains de ses membres.

En effet, ceux-ci ne doivent guère se détourner de la grandeur de la mission dont ils ont choisi d'être les dépositaires et de l'exercice de la noble fonction qu'ils ont choisi de prendre en charge- comme c'est le cas pour d'autres – avec tout ce que la Justice exige comme droiture, dignité, intégrité et courage, faisant constamment fi de toutes tentations ou influences et n'obéissant jamais qu'au contrôle de la loi et de conscience.

Ce faisant, ils contribueront, en plus du redressement entier et nécessaire de leur comportement, à la réalisation de l'équité par la Justice toute entière au profit des citoyens et à la réconciliation des citoyens avec leur Justice.

Dans le même sens, et dès lors que les questions de la Justice concernant l'ensemble des citoyens et constituent, par conséquent, un sujet d'intérêt commun supérieur, il serait utile, voire indispensable, de veiller à organiser, dans les meilleurs délais possibles, un Forum Nationale sur la Justice:

- réunissant les représentants de toutes les parties opérant dans ce domaine, les représentants du gouvernement et du parlement, les partis politiques et les centrales syndicales, les associations professionnelles et des droits humains, les organisations universitaires et des journalistes, ainsi que certaines administrations et les autres instances concernées,
- et ce, afin de faire toute la lumière sur l'état du secteur de la justice, de s'assurer de ses aspects positifs et négatifs, d'échager les points de vue sur les voies et les moyens d'actions et de déduire les solutions essentielles, urgentes et futures.

CONCLUSION

Le Parti du Progrès et du Socialisme est fermement engagé à défendre les intérêts des couches défavorisées de notre peuple et à faire triompher les valeurs de justice sociale, de liberté, d'égalité entre les sexes et de solidarité.

Le programme économique et social qu'il propose vise à redonner espoir à notre peuple et à mobiliser toutes ses énergies en vue de satisfaire ses aspirations légitimes au progrès et au bien-être matériel et moral. Militer en faveur d'une mondialisation alternative qui donne la priorité à l'homme et non à l'accumulation des richesses et des profits figure parmi ses priorités car elle facilitera grandement la réalisation des priorités économiques et sociales qu'il s'est fixées. Celles-ci consistent d'abord à adopter une stratégie volontariste de croissance économique soutenue, créatrice d'emplois décents et respectueuse de l'environnement grâce, notamment, à une politique audacieuse de grands travaux et à une stratégie sectorielle ciblée visant autant à satisfaire les besoins sociaux de notre peuple qu'à produire en vue de l'exportation. Appliquée dans un contexte macro-économique favorable à l'investissement, cette stratégie sera mise en œuvre autant par le secteur public que par le secteur privé.

Conscient de la relation dialectique et dynamique existant entre croissance économique et développement humain, le PPS inscrit la question sociale au cœur de ses préoccupations ; il milite en faveur d'une politique active d'intégration sociale axée sur l'accès à l'éducation et à la société du savoir, l'adoption d'une politique hardie garantissant le droit à la santé et au

logement et l'égalité entre les sexes.

Faisant confiance à l'énorme potentiel dont dispose notre peuple, notre Parti considère que la mobilisation sociale et l'encouragement des initiatives populaires sont une condition incontournable pour relever les énormes défis auxquels notre pays doit faire face.

Tout aussi importante est la question de la gouvernance que notre Parti propose d'améliorer à travers la clarification du rôle de l'Etat, la réforme de l'administration et l'adoption d'une démarche de planification.

Telles sont les grandes options et les propositions que notre Parti s'engage à promouvoir et à défendre aux côtés de toutes les couches défavorisées et en partenariat avec tous les Marocains et toutes les Marocaines épris de démocratie, de justice et d'égalité.

